

La guerre Israël-Palestine

■ Washington critique l'emploi de chasseurs bombardiers F-16 contre les Palestiniens

■ Les Etats-Unis pourraient annoncer une initiative diplomatique

■ Ariel Sharon n'entend pas changer de stratégie

■ La Ligue arabe appelle à rompre tout contact avec Israël

Lire page 2 et notre éditorial page 18

► www.lemonde.fr/israël-palestiniens

Transports : grèves en province

LES TRANSPORTS publics devraient être à nouveau perturbés dans une cinquantaine de villes de province, mardi 22 mai. Les syndicats organisent une sixième journée de grève en moins de trois mois pour obtenir la retraite à 55 ans, comme les agents de la RATP et ceux des transports interurbains. En province, trois entreprises dominent le marché : Keolis (groupe SNCF), Transdev (Caisse des dépôts) et Connex (Vivendi). Le patronat juge beaucoup trop coûteuses les revendications avancées par les syndicats. Les pouvoirs publics restent silencieux, même si les subventions versées aux entreprises leur donnent voix au chapitre.

Lire page 19

La Corse des girondins



FRANÇOIS BAYROU

S'IL ÉTAIT député, François Bayrou voterait le nouveau statut de la Corse. Dans un entretien au *Monde*, il explique pourquoi. Le président de l'UDF plaide pour une « République girondine », et il accuse MM. Chirac et Jospin de se livrer à un « concours de déguisements » sur la décentralisation.

Lire page 8

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 200 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KR ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (autres), 2,50 \$.

M 0147 - 522 - 7,50 F



Trente députés accusent Jacques Chirac

● La proposition de résolution visant à mettre le président en accusation devant la Haute Cour a été signée par 30 députés de gauche, dont 19 socialistes ● Il en faut 58 pour qu'elle soit soumise au vote ● « Le Monde » dévoile le texte rédigé par Arnaud Montebourg et la liste des signataires

LA PROPOSITION de résolution rédigée par Arnaud Montebourg (PS, Saône-et-Loire), destinée à engager la procédure de mise en accusation de Jacques Chirac devant la Haute

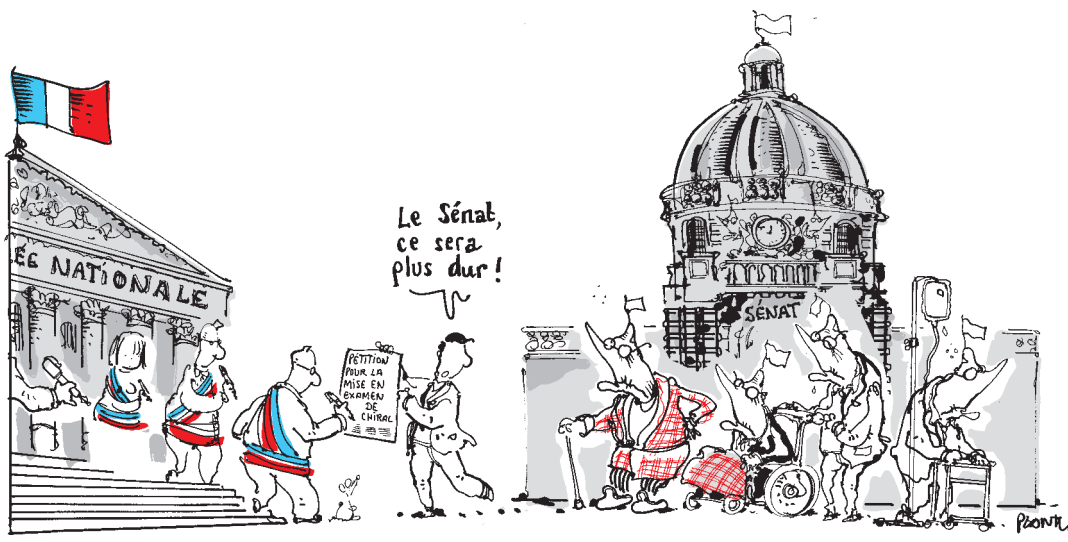
Cour de justice, a été signée, à ce jour, par trente députés de gauche : dix-neuf socialistes, quatre Verts, quatre radicaux de gauche, deux PCF, un MDC. Elle doit recueillir un

minimum de 58 signatures pour être soumise au vote des députés. Ensuite, il faut qu'elle soit adoptée à l'identique par l'Assemblée nationale et le Sénat pour entraîner la saisine de la

commission d'instruction de la Haute Cour. *Le Monde* publie de larges extraits de l'« exposé des motifs » de ce texte. La procédure de Haute Cour, seule juridiction compétente selon M. Montebourg, est rendue nécessaire, dit-il, par l'impossibilité de poursuivre M. Chirac par des voies ordinaires dans les deux affaires où il est mis en cause : les marchés de l'Office HLM de Paris, à l'époque où il était maire de Paris, et la rémunération par la Ville de permanents du RPR. M. Montebourg invoque, dans son texte, les précédents des présidents Joseph Estrada (Philippines), Alberto Fujimori (Pérou), et de Richard Nixon, alors président des Etats-Unis. Il rappelle qu'en 1992 M. Chirac en appelait, dans *Le Monde*, à la Haute Cour pour juger l'affaire du sang contaminé et déplorait alors une pratique de la politique qui fait « passer les solidarités de parti avant l'exigence de justice ».

Lire pages 6 et 7

► www.lemonde.fr/chirac-affaires



Où vas-tu papy, avec ton grand short jaune ? Jouer au rugby mon enfant, à Toulouse !

TOULOUSE

de notre correspondant régional

Ramon Morales est espagnol et il a 98 ans ; Naozow Hayashi, lui, est japonais et il a 93 ans. Ils porteront tous les deux des shorts jaunes réservés aux plus de 80 ans. Interdit de les plaquer ! Les deux plus vieux Golden Oldies (vieux en or) du rugby, qui sont à Toulouse à l'occasion du Festival mondial des anciens du rugby, n'ont rien à craindre de leurs adversaires. Pendant les 450 matches qui vont opposer 117 équipes sur les trois terrains mis à disposition par la ville, seul compte le beau geste - les passes, les cadrages-débordements, les contournements, les contre-pieds, les croisées, les envolées lyriques -, c'est-à-dire la quintessence du rugby tel qu'il se pratiquait avant. Avant l'argent, avant le professionnalisme, la créatine et les bulldozers.

Tout a commencé samedi 19 mai, sur la place du Capitole, par une parade incongrue, style carnaval d'un troisième âge endiablé, qui ouvrirait une semaine de matches et de festivités. Depuis treize ans, les « vieux » du rugby aiment à se retrouver ainsi, dans la seule compagnie de leur passion heureuse. Ils forment une

étonnante confrérie, réseau mondial de résistance à la compétition marchande, lobby de célébration fraternelle et facétieuse de l'« esprit du jeu ». Encore une fois, ils sont venus nombreux - plus de 3 000 - pour arracher une année supplémentaire à la vieillesse et retrouver ce parfum d'enfance à teneur d'herbe verte, de ballon capricieux et de copains rigolards. Les Golden Oldies ressemblent à de grands gamins qui prennent la vie pour une cour de récréation. Ils sont là dans le seul intérêt du « rugby plaisir », selon l'expression de Daniel Comolli, coprésident du comité d'organisation, un regroupement de bénévoles qui savent qu'avec ces lascars « rien ne se passera comme prévu ».

Pendant la manifestation, tout est gratuit. On ne compte pas les points, et il n'y a pas de classement. Il n'y aura ni vainqueur ni vaincu. Les gags sur le terrain sont bienvenus, comme de se coucher par terre au moment du coup d'envoi ou d'utiliser le coaching pour faire entrer soudainement femmes et enfants. Seul l'esprit festif compte.

Pour la première fois, la plus grande mêlée du monde a lieu hors de l'univers anglo-saxon.

Si Toulouse a été choisie, c'est en raison de sa position phare dans l'histoire du rugby français, mais aussi - surtout ? - pour son « environnement exceptionnel », à savoir les ingrédients nécessaires à l'accomplissement du rite : foie gras, magrets, confits et vins de terroir. Outre le plaisir du jeu, les Golden Oldies respectent deux principes : primo, un match de rugby doit durer trois mi-temps ; secundo, un joueur digne de ce nom doit savoir se tenir à table mieux qu'à cheval. Les 3 000 joueurs qui ont fait le voyage en provenance de 21 pays de la planète rugby - l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, l'Irlande, l'Angleterre, l'Argentine, le Japon, l'Italie, la France, et même l'Indonésie et les Bahamas - ont bien l'intention de respecter à la lettre cet esprit du rugby. Ne se sont-ils pas laissés dire qu'à Toulouse le vin rouge a les mêmes vertus festives que la bière blonde à Auckland, Sydney, Le Cap ou Londres ?

Jean-Paul Besset

Nos autres informations sportives p. 25 à 27

Taiwan se fait courtiser par la Chine

LES AUTORITÉS taiwanaises observent le phénomène avec étonnement et prudence : depuis quel temps, de l'autre côté du détroit de Formose, entre brumes et rochers de mer de Chine, le dragon esquisse un sourire. C'est inhabituel. Certes, on entend toujours de lourds bruits de bottes : Pékin poursuit d'intenses préparatifs militaires pour attaquer la République de Chine (Taiwan). Mais Pékin joue aussi la séduction. L'offensive de charme n'est pas destinée au gouvernement du président taiwanais Chen Shui-bian. Depuis son élection, en mai 2000 - parfaitement démocratique, ce qui n'arrange pas son cas -, Chen Shui-bian est soupçonné à Pékin de vouloir officialiser l'indépendance de facto de l'île. Crime de lèse-souveraineté impériale, qui le rend infréquentable aux yeux des dirigeants de la République populaire de Chine (RPC, Pékin). Ils cherchent à marginaliser Chen Shui-bian et refusent tout contact officiel avec lui. En revanche, ils ouvrent grand les bras au reste de la société taiwanaise. Et elle n'est pas sans se laisser séduire.

Jésuite, directeur de l'Institut Ricci d'études chinoises à Taïpeh, capitale du pays, Benoît Vermander parle « d'une stratégie de contournement du pouvoir central taiwanais » (lire

son article dans la revue *Etudes*, mai 2001). Pékin ignore le président Chen, mais multiplie les contacts avec son opposition et avec les autorités locales sur l'île ; la Chine favorise le développement des échanges universitaires, culturels et, plus que jamais, économiques avec Taiwan. De part et d'autre du détroit, on pense toujours à la guerre, mais on se fréquente de plus en plus. Les dirigeants taiwanais, un tantinet méfiants, ne s'opposent pas à cette évolution : ils pourraient aussi y trouver leur compte.

D'une rive à l'autre d'un bras de mer de moins de 200 km, c'est un face-à-face asymétrique : d'un côté, la Chine du Sud, quelques centaines de millions d'habitants parmi les plus riches et les plus entreprenants sur le milliard que compterait la RPC ; de l'autre, Taiwan, confetti de l'empire de 23 millions de citoyens (moins de 400 km de long, sur une centaine de large), mais Etat de droit, démocratie brouillonne, concentré d'énergie entrepreneuriale et de savoir-faire technologique.

Alain Frachon

Lire la suite page 18

► www.lemonde.fr/chine



FESTIVAL DE CANNES Palme d'or à Moretti

Le 54^e Festival de Cannes a distingué, dimanche 20 mai, *La Chambre du fils*, de Nanni Moretti (photo), et récompensé trois fois *La Pianiste*, de Michael Haneke : Grand Prix du jury, Prix d'interprétation féminine à Isabelle Huppert et masculine à Benoît Magimel. Il restait peu de place au palmarès pour les œuvres de Jacques Rivette, Manoel de Oliveira, Jean-Luc Godard, Hou Hsiao-hsien ou Manuel Recha. Bilan et analyse. p. 29 à 32

► www.lemonde.fr/cannes



ENQUÊTE Seattle rêve de l'après-Net

Ils voulaient construire le réseau local idéal : libre, à très haut débit, gratuit, rebelle, ouvert à tout propriétaire d'ordinateur du quartier... Et, surtout, sans fil. Aujourd'hui, à Seattle, au nord-ouest des Etats-Unis, Matt et Steve, devenus ingénieurs, sont en passe de réaliser leur rêve : les antennes du premier réseau communautaire, Seattle Wireless (sans fil), sont installées. p. 15



TÉLÉVISION Le match M6 contre TF1

En programmant son émission de « télévision-réalité » à l'heure du « Bigdil » de TF1, qu'anime Vincent Lagaf (photo), M6 attaque la Une de front. Une bataille d'audience qui risque de coûter cher aux deux chaînes rivales. p. 21 et l'analyse p. 18

► www.lemonde.fr/loftstory

International.....	2	Tableau de bord.....	22
France.....	6	Aujourd'hui.....	25
Société.....	10	Météorologie-Jeux.....	28
Régions.....	13	Culture.....	29
Carnet.....	14	Kiosque.....	33
Horizons.....	15	Abonnements.....	33
Entreprises.....	19	Immobilier, annonces.....	34
Communication.....	21	Radio-Télévision.....	35

PROCHE-ORIENT Le premier ministre israélien, Ariel Sharon, a réaffirmé son intention d'utiliser tous les moyens possibles pour assurer la protection d'Israël. Gaza a été une nou-

velle fois bombardé, lundi matin 21 mai. ● L'UTILISATION DE CHASSEURS BOMBARDIERS F-16 pour répliquer à un attentat suicide perpétré à Netanya, le 18 mai, a suscité une vive

polémique dans la presse israélienne. ● LES ÉTATS-UNIS ont aussi critiqué implicitement la disproportion entre les moyens utilisés de part et d'autre. Mise en cause, elle aussi, pour sa pas-

sivité, la diplomatie américaine pourrait lancer ces jours prochains une initiative, alors que le rapport de la commission Mitchell devait être rendu public lundi. ● LA LIGUE ARABE a invi-

té, samedi 19 mai, ses membres à rompre toutes relations politiques avec Israël tant que se poursuivent « l'agression » et « le blocus ». (Lire aussi notre éditorial page 17.)

Les raids des F-16 israéliens contraignent Washington à sortir de sa réserve

La presse israélienne a vivement critiqué l'utilisation de chasseurs bombardiers par Tsahal pour répliquer à l'attentat sanglant de Netanya. Les Etats-Unis pourraient prendre prochainement une initiative diplomatique, alors que le rapport de la commission Mitchell doit être rendu public

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Toute guerre a son coût et celle que se mènent Israéliens et Palestiniens n'échappe pas à la règle. Au cours de sa réunion hebdomadaire, dimanche 20 mai, le conseil des ministres israélien a ainsi décidé, « compte tenu de la situation », de transférer aux budgets de l'armée, de la police et des services de sécurité quelque 2,8 milliards de shekels (760 millions d'euros) supplémentaires. Cette rallonge sera obtenue par des économies équivalentes dans les budgets de tous les autres ministères comme par le gel, durant un an, des avantages financiers promis aux familles nombreuses par une récente loi.

Celle-ci, qui accorde de substantielles allocations familiales dès le cinquième enfant, avait été l'un des chevaux de bataille de la droite religieuse dont une bonne partie de l'électorat est composée de familles de dix enfants et plus. La perspective de sa mise entre parenthèses a suscité des réactions immédiates des partis religieux, de la gauche oppositionnelle, et des partis arabes représentants d'une population

comportant également beaucoup de familles nombreuses. Ces derniers ont affirmé que les restrictions budgétaires affecteraient d'abord les secteurs les plus démunis de la population. « Dans la situation présente, notre priorité est la vie, pas la qualité de la vie », a répliqué le ministre de la défense Benjamin Ben Eliezer.

UN AVION POLITIQUE

Si le coût économique du conflit se calcule simplement, son prix politique, en revanche, paraît moins facile à cerner. L'utilisation, vendredi 18 mai, de chasseurs bombardiers F-16 pour répliquer à l'attentat commis quelques heures plus tôt à Netanya a suscité de vives réactions dans la presse israélienne, quasi unanime à juger la riposte disproportionnée au regard de l'attaque. Aucune des cibles atteintes par les F-16 n'était hors de portée des hélicoptères de combat qui auraient pu occasionner les mêmes dégâts. Mais la symbolique n'était pas la même. Le F-16, avec son image de puissance et la peur qu'il est censé inspirer, était, ce jour-là, un avion surtout politique, porteur d'un mes-

sage d'escalade qui se voulait plus dévastateur que ses missiles.

C'est bien ce qu'ont compris les commentateurs politiques inquiets de ce qui se prépare. Si aucun, au diapason de la grande majorité de la population israélienne, ne remet en cause le principe même d'une réaction aux attentats, tous, parfois en termes fort vifs, sont opposés à l'utilisation des F-16 dans une guerre pas comme les autres, menée presque à l'intérieur même

d'Israël. Sous le titre édifiant de « Nouvelle Apocalypse », l'un des commentateurs du quotidien *Haaretz*, Doron Rosenblum, ne s'est ainsi pas privé de stigmatiser l'emploi d'avions ultra-modernes contre « quelques porteurs de kalachnikovs » de Naplouse, ville située « quasiment en fin de piste d'envol » des chasseurs.

« Que se passera-t-il, se demande le journaliste, si demain, ce qu'à Dieu ne plaise, vingt personnes sont

tuées dans un attentat terroriste ? Nous lançons la bombe atomique sur Ramallah ? » En termes féroces, Doron Rosenblum conclut : « Quelques mois avant que Tsahal ne se retire du Liban, et dix-huit ans trop tard, le chef d'état-major Shaoul Mofaz avait mis sur pied une commission pour définir "les objectifs de notre combat au Liban". Alors qu'irrésistiblement une nouvelle "guerre de dix-huit ans" se développe entre le Jourdain et la Méditerranée, il serait bien inspiré de créer rapidement une commission identique. »

MESSAGES DÉROUANTS

C'est bien là toute la question. De même que l'Autorité palestinienne, au gré des discours de ses dirigeants, diffuse des messages divergents, sinon déroutants, quant aux conditions propres à arrêter la confrontation, le gouvernement d'Ariel Sharon, derrière son exigence de ne pas discuter sous la pression de la violence, ne paraît pas avoir d'autre perspective que de répliquer ou de prévenir en éliminant, ce qui pourrait menacer sa façade d'unanimité.

Dimanche, devant la presse étrangère, le chef de la planification au

ministère de la défense, le général Giora Eland est demeuré dans ce carcan conceptuel, expliquant les initiatives de son pays par les « vingt-huit attentats, réussis ou non, qui, depuis mars, ont frappé Israël ». Pour le général, qui exprimait là le credo de l'état-major, il n'y a désormais plus guère de différences entre les composantes, islamiques ou laïques, policières ou militantes, de l'Intifada, toutes unies dans « un authentique conflit armé » qui justifie l'emploi de tous les moyens militaires dont Israël dispose.

« Notre politique est de répliquer et non de procéder à une escalade », a encore expliqué le général Eland en précisant qu'il ne pouvait pas garantir que Tsahal, « comme d'autres à Belgrade ou au Kosovo » ne ferait pas d'erreurs en choisissant ses cibles. Quelques heures plus tard, un tank israélien posté dans les faubourgs de Ramallah tira par mégarde trois obus sur la maison du chef de la sécurité préventive palestinienne, Jibril Rajoub, réputé parmi les plus ouverts au dialogue politique avec les Israéliens.

Georges Marion

La Ligue arabe prône l'arrêt de tous les contacts politiques avec Israël

LE CAIRE

de notre correspondant

La Ligue arabe a recommandé, samedi 19 mai, l'arrêt de « tous contacts politiques avec Israël tant que l'agression et le blocus se poursuivent contre le peuple et l'Autorité palestinienne ». Dans un communiqué publié à l'issue de huit heures de réunion du comité ministériel de suivi issu du sommet arabe du Caire d'octobre 2000, la Ligue a indiqué qu'elle demandera à « tous les pays de boycotter totalement les produits des colonies israéliennes ». Le nouveau secrétaire général de la Ligue, Amr Moussa, a appelé à « une protection internationale des civils palestiniens ».

Aux yeux de la presse arabe, le comité ministériel de la Ligue a comblé les « lacunes » laissées par le sommet arabe de soutien à l'Intifada même s'il n'est pas allé jusqu'à satisfaire la rue qui réclame la rupture des relations diplomatiques avec Israël. Un discours que l'on n'entendait plus en Egypte depuis la signature du traité de paix en 1979 et qui a été scandé par des manifestants réunis devant le siège de la Ligue arabe au Caire.

C'est une première dans une Egypte où les manifestations en dehors des campus sont sévèrement réprimées. Cette tolérance inhabituelle reflète l'exaspération du Caire face au rejet par le gouvernement israélien d'Ariel Sharon de toutes les tentatives de médiation,

notamment celle initiée par l'Egypte et par la Jordanie.

Gardant en mémoire une récente visite au Caire du ministre israélien des affaires étrangères, Shimon Pérès, qui avait tourné court, les responsables égyptiens, qui jusque-là modéraient les appels radicaux de pays comme la Syrie, en ont conclu que puisque « les tentatives de dialogue ne servent à rien au stade actuel, autant les suspendre », comme nous a confié une source proche du pouvoir.

AMBASSADE SYMBOLIQUE

Le nouveau ministre des affaires étrangères égyptien, Ahmed Maher, a d'ailleurs opposé une fin de non-recevoir, le 18 mai, à une nouvelle demande de rencontre de M. Pérès. Un refus qui vient s'ajouter à celui opposé par le président Hosni Moubarak à M. Sharon au lendemain de l'élection de ce dernier au poste de premier ministre. Compte tenu de ce contexte, le secrétaire de la Ligue, qui s'était illustré par ses sorties anti-israéliennes quand il dirigeait la diplomatie égyptienne, n'a pas hésité à critiquer implicitement les Etats-Unis et à s'en prendre « à la faiblesse du monde arabe ». Une occasion en or pour celui qui veut tirer la Ligue arabe de sa léthargie.

Le président Moubarak a mis en garde contre la grave détérioration de la situation qui, selon lui, risque de conduire à « un point de non-

retour », à « une catastrophe nuisible aux intérêts de l'Occident et des Etats-Unis dans la région ». Le « rais » devait rencontrer, lundi, Javier Solana, le haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère. L'ancien pilote de combat de l'armée égyptienne a, par ailleurs, appelé les présidents américain, George W. Bush, français, Jacques Chirac, et russe, Vladimir Poutine, pour les informer de « la gravité de la situation » après « l'usage ahurissant de F-16 » contre les Palestiniens.

M. Maher a également contacté son homologue américain, Colin Powell, pour lui demander de ne pas s'opposer à une réunion du Conseil de sécurité sur la situation explosive dans les territoires palestiniens. M. Maher a aussi contacté le secrétaire général de l'ONU, le ministre des affaires étrangères de Suède, pays qui préside actuellement l'Union européenne, ainsi que les chefs de la diplomatie française et russe.

Toutefois, ce dernier a tenu à mettre un bémol aux recommandations de la Ligue en indiquant qu'elles « ne concernent pas les traités de paix ni les ambassades existantes ». Une ambassade qui, côté égyptien, est devenue purement symbolique puisque l'ambassadeur d'Egypte, rappelé de Tel-Aviv le 21 novembre 2000, ne réintègrera son poste que « quand cesseront les agressions israéliennes contre les Palestiniens ».

Alexandre Bucciantti

« Israël s'est tiré une bombe dans le pied »

Bien que réputés plus proches du gouvernement d'Ariel Sharon que le quotidien *Haaretz*, les quotidiens *Maariv* et *Yedioth Ahronoth*, n'ont pas été, dimanche 20 mai, moins sévères que leur confrère de centre gauche en commentant la riposte israélienne à l'attentat de Netanya, vendredi 18 mai. « On peut comprendre certaines réactions venues des tripes appelant à utiliser les F-16, écrit Hemi Chalev dans *Maariv*. Mais on est en droit d'attendre plus de hauteur de vue de la part du premier ministre, du ministre des affaires étrangères, du chef d'état-major et de ses généraux. L'homme de la rue peut perdre sa raison, mais pas le pays. La décision d'envoyer les chasseurs bombardiers pour attaquer des villes de Cisjordanie et de la bande de Gaza était une erreur diplomatique stratégique si grossière qu'il est difficile de l'expliquer autrement que par un manque de sang-froid. » « Israël, poursuit Hemi Chalev, s'est tiré une bombe dans le pied.

(...) Les bombardements ont augmenté les appels à une intervention internationale, conformément au scénario d'Arafat. Ils pourraient pousser les Etats-Unis à accepter les propositions les plus sévères du rapport Mitchell concernant les colonies, illustration qu'Israël fait vraiment, ainsi que l'affirme le rapport, un usage démesuré de sa force. »

PERTE D'« ÉQUILIBRE »

Alex Fishman, dans *Yedioth Ahronoth*, estime que « la revanche est une preuve de faiblesse et de frustration. Le gouvernement qui avait promis de ramener le calme et la sécurité se retrouve (...) entraîné dans une escalade incontrôlée. Il est difficile de ne pas avoir l'impression que la décision d'envoyer des chasseurs pour bombarder des objectifs en Cisjordanie relève plus des tripes que du cerveau. (...) Cette initiative indique que quelqu'un, chez nous, a, quelque part, perdu son équilibre et est en train de perdre son calme, ou sa patience. » (Corresp.)

Colin Powell devrait présenter « une proposition américaine »

NEW YORK

de notre correspondante

Combien de temps encore l'administration de George W. Bush pourra-t-elle s'offrir le luxe de ne pas intervenir face à l'escalade de la violence au Proche-Orient ? Si la fin de semaine passée est un indice, les jours de la passivité américaine sont comptés. Depuis les graves événements du vendredi 18 mai, les F-16 israéliens ripostant à l'attentat suicide palestinien à Netanya, les appels en faveur d'un rôle diplomatique plus actif de Washington se sont tellement intensifiés, dans le monde arabe comme aux Etats-Unis, qu'ils ne peuvent plus être ignorés.

Selon le *New York Times* du lundi 21 mai, le secrétaire d'Etat, Colin Powell, devrait présenter « une proposition américaine », de portée plus limitée qu'une initiative de paix, avant son départ, mardi, pour une tournée en Afrique et en Europe. Le vice-président, Dick Cheney, chargé, comme cela lui arrive de plus en plus souvent, d'expliquer la ligne de la Maison Blanche dans les émissions politiques dominicales, est, certes, resté très prudent : « Les chances d'amener les deux parties ensemble autour d'une table sont très minces », a-t-il estimé.

Interrogé sur la chaîne NBC, M. Cheney a admis que le gouver-

nement israélien devrait cesser d'utiliser ses chasseurs F-16 (de fabrication américaine) dans le conflit, mais pour ajouter dans le même souffle : « Les deux côtés devraient arrêter, réfléchir un peu où ils vont et réaliser qu'au bout du chemin, c'est le désastre qui les attend. » Pressé d'indiquer si Washington allait instamment demander au gouvernement israélien de ne plus avoir recours aux F-16, le vice-président a refusé de répondre : « La situation est très délicate, a-t-il dit, je ne crois pas que je doive aller au-delà de ce que je viens de dire. »

CONTRASTES

M. Cheney a confirmé que le rapport de la commission Mitchell sur l'origine des violences, qui devait être présenté lundi à New York, pourrait « servir en partie de base » pour un rôle américain accru. Le vice-président s'est en tout cas efforcé, dimanche, de corriger l'image d'une administration indifférente : l'escalade de la violence, a-t-il reconnu, « est évidemment très préoccupante », et le président Bush « est directement impliqué » dans le suivi de la situation.

Contrastant fortement avec l'administration Clinton, qui, pendant huit ans et jusqu'à la dernière minute, a activement participé à la recherche d'un règlement israélo-palestinien, l'équipe de M. Bush est

depuis le début restée sur la réserve face à ce conflit qui a replongé dans la violence depuis huit mois. C'est même la première fois en plus d'une vingtaine d'année, constatent les experts, que Washington n'a aucun rôle diplomatique de premier plan dans la région. Certains républicains reprochent d'ailleurs à l'administration Clinton d'avoir été trop impliquée dans la nébuleuse israélo-palestinienne. Le président de la Chambre des représentants, Dennis Hastert, estimait ainsi sur Fox TV, dimanche, qu'en « poussant très très loin pour obtenir un accord de paix » Bill Clinton avait affaibli le gouvernement du travailliste Ehoud Barak. « C'est ainsi que nous avons maintenant un gouvernement différent, avec une attitude différente », a-t-il expliqué.

Mais tous les républicains ne parlent pas d'une seule voix sur le sujet. Le sénateur John McCain, personnage influent aux Etats-Unis, a pressé, dimanche, la Maison Blanche de nommer un envoyé spécial au Proche-Orient et de « s'impliquer à nouveau, et vigoureusement, avant que cette situation ne s'étende à l'ensemble de la région ». Plusieurs journaux américains continuent également d'exhorter M. Bush à sortir de sa réserve sur le Proche-Orient. « Si l'influence américaine au Proche-Orient a un sens pratique quelconque, c'est mainte-

nant qu'il faut l'exercer, pendant qu'il est encore possible de sauver ces deux peuples d'une catastrophe irréversible », écrivait samedi le *Boston Globe*. Pour le *New York Times*, « seule une diplomatie américaine active et résolue peut empêcher le conflit de dégénérer en un calvaire désastreux pour les Israéliens et les Palestiniens, et en un grave revers pour les intérêts américains dans la région. Aucun président américain ne peut se permettre de laisser le Proche-Orient sombrer dans le chaos ».

Dennis Ross, qui fut de longues années l'émissaire du président Clinton au Proche-Orient, va quant à lui jusqu'à tirer les leçons de l'échec de l'administration démocrate dans le *Washington Post* afin d'encourager l'équipe de George W. Bush à reprendre le flambeau, car, « livrés à eux-mêmes, Israéliens et Palestiniens ne peuvent pas sortir seuls de la spirale de violence et de représailles militaires ». Lorsque les Etats-Unis se lanceront dans une nouvelle initiative, écrit-il, ils doivent « exiger de nouvelles règles de base pour leur rôle et pour le processus de négociations israélo-palestinien. (...) Et elle pourrait poser clairement que, si certains engagements ne sont pas remplis, nous attribuerons publiquement le blâme à ceux qui ont manqué à leurs engagements ».

Sylvie Kauffmann

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT

ISM www.ism-mba.edu
FULLY ACCREDITED*

*Programmes accrédités aux USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais avec professeurs américains compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-45 ans, 24 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle.
Admissions : janvier, avril, octobre.

◆

ieMBA International Executive
MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

- "Part-time" sur 12 mois : 10 ou 15 séminaires mensuels à Paris et 1 ou 2 mois à New York. 520 heures plus thèse

◆

DBA DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

- pour titulaires d'un MBA ou équivalent,
- "Part-time" sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs à Paris. 320 heures plus thèse

◆

MBA MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

- "Multicultural, Part time" sur 12 ou 18 mois : 18 semaines, 6 à New York, 6 à Paris et 6 à Tokyo. 520 heures plus thèse
- "Full-time" : 4 mois à Paris et 6 mois à New York. 520 heures plus thèse

◆

e-PROGRAMS ieMBA - DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION - MBA

International School of Management :
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : 33 1 45 51 09 09 - Fax : 33 1 45 51 09 08
e-mail : ism.paris@wanadoo.fr
<http://www.ism-mba.edu>
Programmes gérés à New York par ISM, Inc USA

ISM

Le Tchad a voté dans le calme au premier tour de la présidentielle

Les candidats de l'opposition dénoncent des « irrégularités »

Les Tchadiens ont voté massivement et dans le calme, dimanche 20 mai, pour élire leur futur chef de l'Etat, tandis que la plupart des six candidats opposés au pré-

sident Idriss Déby faisaient état de nombreuses irrégularités dans l'organisation du scrutin. Les résultats ne devraient pas être connus avant la fin de la semaine.

N'DJAMENA

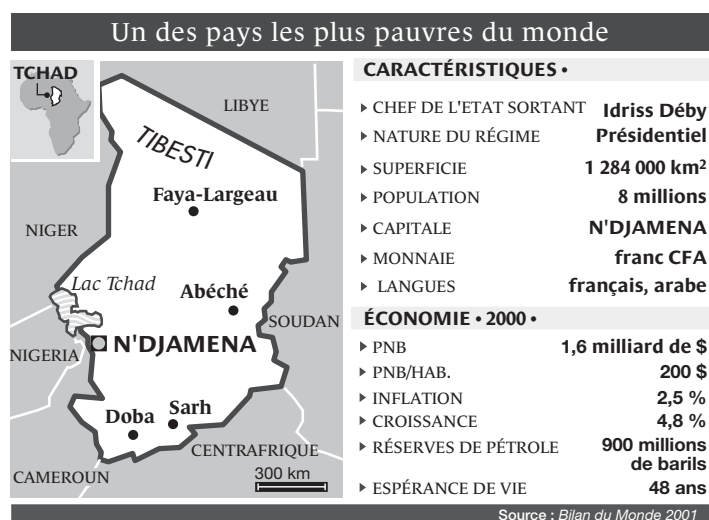
de notre envoyé spécial

Lors du premier tour de la présidentielle au Tchad, dimanche 20 mai, la sérénité de l'électorat, fortement mobilisé, a tranché avec les insuffisances dans l'organisation du scrutin. Le vote a eu lieu sans violences, hormis quelques incidents mineurs tels que l'empoignade, à N'Djamena, entre trois observateurs nationaux et le secrétaire d'Etat à la fonction publique, accusé de distribuer des cartes d'électeur à son domicile. Eu égard à la taille du pays, deux fois et demi grand comme la France, et aux faiblesses des télécommunications – onze villes seulement étant reliées par téléphone à la capitale –, il était impossible de savoir, à la clôture des bureaux de vote, si la validité du scrutin avait été davantage confortée par la participation massive qu'entachée par les irrégularités dénoncées par les six candidats de l'opposition.

Selon l'interlocuteur choisi, le bilan de la journée était fort contrasté. Au siège de la commission électorale nationale indépendante (CENI), l'autosatisfaction prévalait. « Le vote s'est déroulé normalement sur toute l'étendue du territoire national », y déclarait Yokabdjim Mandigui, le président de la CENI, nommé par le gouvernement. « Aucun incident ne nous a été signalé, et aucun candidat n'a introduit de plainte ».

Quant au vote en milieu nomade et à l'étranger, où résident plus de 10 % de l'électorat tchadien, l'absence de nouvelles était interprétée comme « bon signe ». Ce qui n'est pas évident, la forte communauté tchadienne au Soudan – majoritairement favorable au président Idriss Déby – ayant installé cent bureaux de vote à l'ambassade à Khartoum, lieu légal pour la tenue du scrutin.

Aux yeux de Yokabdjim Mandigui, professeur de droit public et ancien recteur de l'université de N'Djamena, l'utilisation des listes électorales manuscrites ne posait pas non plus de problème. « Lors de l'informatisation de ces listes, nous avons constaté que les erreurs qu'elles contenaient étaient marginales », assure-t-il. Or, renseignement pris auprès du PNUD (Programme des Nations



unies pour le développement), qui avait mis en œuvre l'informatisation avant de l'abandonner en raison de sa contestation par l'opposition tchadienne, sur quatre cent mille électeurs à N'Djamena, pas moins de 25 000 multiples inscriptions avaient été expurgées. En revenant aux listes manuscrites, c'est donc une marge d'erreur de 6 % qui réapparaît et qui, d'emblée, fausse le vote.

POINT COMMUN

Au domicile du député Ngarlely Yorongar, où même le chien portait le bandeau rouge qui est le signe de ralliement du parti « fédéraliste », on ne semblait pas parler de la même élection. Rentré d'une semaine de campagne dans son fief sudiste autour du Doba, au cœur du nouvel Eldorado pétrolier, l'enfant terrible de la classe politique tchadienne a fait état d'une tentative d'empoisonnement, d'« une embuscade montée par des militaires » à l'instigation du préfet de la région et du meurtre d'un gardien, dont le sacrifice aurait sauvé la nièce du candidat à Doba. L'arrestation des militants – sans précision de leur nombre – est passée au second plan. « L'hystérie collective provoquée par mon passage a semé la panique chez mon adversaire Idriss Déby », a expliqué, sans fausse modestie, l'opposant.

« S'il n'y avait pas la fraude, je serais élu dès le premier tour », ajoutait-il, aussi convaincu de sa

« victoire assurée » que l'actuel chef de l'Etat, qui rejette farouchement l'idée d'une mise en ballottage.

Le président et son pourfendeur le plus virulent ont un autre point commun : tous deux ont servi l'ancien président Hissène Habré, avant de s'allier pour le renverser, en 1990. « J'ai combattu la dictature de l'intérieur », ose l'ancien ministre de la fonction publique, puis secrétaire général adjoint du gouvernement, qui siégeait alors au bureau politique du parti unique, où il était chargé de la « sensibilisation des militaires ». Ce qui lui permit de comploter avec le « comchef » Idriss Déby, que Ngarlely Yorongar dénonce aujourd'hui comme le « pire tueur du temps de Habré », comme « trafiquant de drogue et faux-monnayeur ».

Toutefois, l'ami du député Vert français Noël Mamère et de l'association Survie, que préside à Paris François-Xavier Verschave, n'insulte pas les lendemains électoraux. « On constatera l'ampleur du trucage et puis, avec les autres opposants, on verra ce qu'on fera ».

Le temps de la réflexion va être long : le président de la CENI ne pense pouvoir annoncer les résultats du premier tour que « dimanche prochain ». Légalement, il dispose de deux semaines. Un éventuel deuxième tour aurait lieu le 1^{er} juillet.

Stephen Smith

En Mongolie, les anciens communistes conservent leur omnipotence

Le chef de l'Etat, Natsagiyn Bagabandi, a devancé son rival démocrate lors de l'élection présidentielle de dimanche. Issu de l'ex-Parti communiste, il devra rassurer les donateurs internationaux

OULAN-BATOR

de notre envoyé spécial

Plus d'une décennie après la démocratisation de la Mongolie, les anciens communistes conservent la pleine maîtrise des leviers politiques du pays. Dimanche 20 mai, l'électorat mongol a reconduit Natsagiyn Bagabandi dans son fauteuil de président de la République. Le candidat sortant a nettement devancé son rival démocrate, R. Gonchigdorj, avec 57,95 % des voix, selon les résultats annoncés lundi par la commission électorale. Déjà ultramajoritaires au Grand Khural (Parlement), avec 72 des 76 sièges, les anciens communistes du Parti révolutionnaire du peuple mongol (MPRP) voient ainsi leur omnipotence confirmée. L'appel des démocrates à leur opposer des contre-pouvoirs n'a pas été entendu par un électorat qui se souvient amèrement de leur passage au pouvoir (1996-2000) marqué par l'incurie et les combats fratricides.

Agé de cinquante et un ans, M. Bagabandi incarne la nouvelle génération du MPRP, l'ancien parti unique qui a dirigé le pays pendant plus de soixante-dix ans à l'époque où la Mongolie dite « extérieure » était un satellite soviétique. Le président reconduit reste toutefois assez proche de la faction conservatrice du parti qui avait dû entériner de mauvaise grâce la démocratisation de la décennie 1990 et n'a cessé de renâcler devant les projets de privatisation des entreprises d'Etat. Il est ici un secret de Polichinelle que les relations entre le président et son premier ministre, Nambariyn Enkhbayar, à l'inclination sociale-démocrate plus prononcée (il admi-

re le « New Labour » de Tony Blair), sont assez médiocres, voire conflictuelles. Le maintien de l'unité du MPRP sera l'un des enjeux de la période qui s'ouvre alors que la faction réformatrice semble résolue à pousser les feux des privatisations et que M. Bagabandi a axé sa campagne sur l'impératif de « stabilité » en promettant de « présidentialiser » le régime.

Le président Bagabandi devra cependant se garder de toute tenta-

occidental. Si le pays n'a pas décollé dans les années 2004-2005, c'est qu'il y a un problème structurel grave. » Toute la difficulté pour le pouvoir est ainsi de se plier à cette pression internationale – poussant dans le sens de la réforme économique – sans aggraver les problèmes sociaux provoqués par l'effondrement du système communiste.

L'exode rural alimente une urbanisation critique à Oulan-Bator qui compte environ quarante mille personnes sans domicile fixe, la moitié trouvant à s'héberger grâce à des réseaux de solidarité mais l'autre moitié vivant dans la rue. Alcoolisme, criminalité des jeunes et appel de l'exil – notamment des jeunes femmes – sont les symptômes les plus visibles de ce nouveau mal social.

En politique étrangère, le principal défi devra relever M. Bagabandi se résume à un nom : la Chine. Le décollage économique du gigantesque voisin exerce déjà sur le pays une attraction irrésistible, alors que la suspicion ancestrale à l'encontre des Chinois est plus vive que jamais. Un des contentieux les plus aigus est le « siphonnage » du cachemire mongol – de très bonne qualité – par des producteurs chinois qui l'achètent à très bon prix, précipitant ainsi le déclin des transformateurs locaux qui ne peuvent pas suivre.

Passée de la tutelle soviétique à la perfusion internationale, et craignant maintenant d'être phagocytée par la Chine, la Mongolie vit une douloureuse crise d'identité nationale. La principale tâche de M. Bagabandi sera de lui redonner confiance.

Frédéric Bobin

Algérie : l'agitation reprend en Kabylie alors que les protestataires commencent à s'organiser

LES ÉMEUTES ont repris, dimanche 20 mai, dans plusieurs villes de la région de Béjaïa (Bougie), en Petite Kabylie, à 250 kilomètres à l'est d'Alger. Les affrontements les plus violents se sont produits à Seddouk, à une soixantaine de kilomètres au sud-ouest de Béjaïa où des barricades ont été érigées, paralysant la ville. Des échauffourées avaient déjà éclaté, samedi, à Seddouk, entre manifestants et forces de sécurité.

D'autres émeutes se sont produites à Sidi Aïch, à quelques kilomètres de Seddouk, à Aokas et à Amizour, à proximité de Béjaïa. Ces violences ont repris après une accalmie relative alors que deux commissions d'enquête, l'une indépendante et l'autre parlementaire, ne sont pas encore parvenues à faire la lumière sur les troubles qui se sont produits du 22 avril au 6 mai. Cette nouvelle agitation coïncide avec la visite à Alger, depuis vendredi 18 mai, d'une délégation de l'Union européenne.

Plus de 20 000 personnes ont également manifesté, dimanche, à Tizi Ouzou, en soutien aux victimes des dernières émeutes. Répondant à l'appel des étudiants de l'université Mouloud Mammeri, les manifestants ont défilé du campus au siège de la préfecture avant de se rassembler devant le tribunal. A l'issue de cette manifestation, les organisateurs ont annoncé qu'ils allaient rendre publique une « plate-forme de revendications ». D'autre part, Béjaïa a été paralysée, samedi, par une grève générale et une manifes-

tation de quelque 10 000 personnes. Les manifestants ont marché dans le calme de l'université au siège de la wilaya (préfecture). En tête de la manifestation, se trouvaient des jeunes blessés lors des émeutes.

Un rassemblement a eu lieu sur un terrain vague derrière la préfecture, au cours duquel plusieurs personnes ont appelé à la « mobilisation », à la « vigilance » et à la poursuite des « manifestations pacifiques » jusqu'à ce que les autorités répondent aux doléances des habitants de la Kabylie. Les Kabyles demandent notamment la punition des membres des forces de sécurité ayant tiré sur les manifestants lors des émeutes et la prise en charge des jeunes touchés par le chômage et l'exclusion.

MARCHES « NOIRES »

Une marche « noire » (avec bandeaux et brassards noirs en signe de deuil) est également prévue, lundi 21 mai, à Tizi Ouzou pour protester contre la répression des émeutes qui ont fait 42 morts selon un bilan officiel et entre 60 et 80 selon la presse et les partis politiques. Marches « noires » à répétition, boycottage des activités officielles et du Festival international de la jeunesse et de l'étudiant que l'Algérie doit accueillir au mois d'août prochain, sont les idées à mettre en œuvre pour « inscrire le mouvement dans la durée » sans « exposer nos poitrines aux balles », selon les termes d'un protestataire.

Les émeutes avaient éclaté après la mort, le 18 avril, d'un lycéen dans

une gendarmerie à Béni Douala, près de Tizi Ouzou. Elles s'étaient ensuite rapidement étendues à toute la Kabylie à la suite de l'intervention musclée des forces de l'ordre. Aujourd'hui, les Kabyles entendent maintenir la pression sur les autorités pour faire aboutir leurs revendications. Jeudi 17 mai, des dizaines de délégués envoyés par leurs villages, se sont réunis à Iloula, au pied du Djurdjura, en Grande Kabylie, pour jeter les bases d'une organisation « civile ». Cette organisation devrait prendre la forme d'une coordination des « comités de sages » de tous les villages et travailler « en dehors de toute tutelle partisane, administrative ou associative ». A Béjaïa, une « coordination » d'étudiants, d'associations et de délégués de villages est également à pied d'œuvre.

D'autre part, six étudiants du Coran ont été assassinés et un autre blessé, samedi soir par un groupe islamiste armé à El Hnenfa dans la région de Chlef à 200 kilomètres à l'ouest d'Alger. L'attentat a été commis dans une zaouïa, sorte de monastère où sont enseignés le Coran et la théologie. Les étudiants, âgés de vingt-quatre à trente-deux ans, ont été tués par balles selon des témoignages. Une soixantaine de personnes, dont une trentaine de membres des forces de sécurité et une quinzaine d'islamistes armés, ont été tués dans des violences depuis le début du mois de mai. – (AFP.)

► www.lemonde.fr/algerie



RENAULT Twingo

TWINGO AUTHENTIQUE 1.2
58 000*

- Vitres et pare-brise teintés
- Boucliers ton carrosserie

ABS, DOUBLE AIRBAG,
LÈVE-VITRES ÉLECTRIQUES, ANTI-DÉMARRAGE.

Quatre options de série.



www.renault.fr

*Prix tarif n° 2146 au 01/03/2001. Modèle présenté : Twingo Expression 1.2 avec peinture métallisée en option à 64 000 F.

DANS TOUT LE RESEAU RENAULT

L'ONU a lancé un timide programme d'action en faveur des pays les moins avancés

L'annulation de la dette n'a pas été évoquée à Bruxelles

La troisième conférence de l'ONU sur les pays les moins avancés, qui s'est achevée dimanche 20 mai à Bruxelles, aura permis d'attirer l'attention sur les pays les

plus pauvres de la planète, mais les « engagements » pris par les 157 Etats participants manquent, de l'avis général, de dispositions contraignantes et concrètes.

BRUXELLES

de notre bureau européen

Le communiqué final de la conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (PMA), qui s'est achevée dimanche 20 mai à Bruxelles, se contente de réaffirmer que l'objectif pour les pays riches de consacrer 0,2 % de leur PNB à l'aide au développement des PMA doit être atteint « rapidement ». Comme tel était déjà le souhait émis en 1990 – avec un résultat qui ne dépasse pas 0,062 % du PNB –, il est permis de s'interroger sur les chances de faire mieux en 2010, au terme du « programme d'action » adopté. Vingt-quatre à l'origine, en 1971, lorsqu'une initiative internationale a été lancée en leur faveur, les PMA sont aujourd'hui quarante-neuf, avec l'entrée, en 2001, du Sénégal dans cette catégorie.

Face à cette aggravation de la pauvreté, les pays riches n'ont guère présenté de solution concrète : rien de nouveau en matière d'aide

au développement ; aucun calendrier s'agissant de l'ouverture aux marchés des pays développés pour les marchandises exportées par les PMA ; aucun engagement précis de réduire davantage ou d'annuler la dette extérieure des pays pauvres... si ce n'est celui, rituel, de « faire des progrès rapides » dans cette direction ; guère plus enfin que la volonté formelle d'« accroître l'accès » aux médicaments destinés à la lutte contre les maladies transmissibles, au premier rang desquelles le sida.

En revanche, les exhortations ne manquent pas pour convaincre les gouvernements des pays intéressés d'adopter les règles de la « bonne gouvernance », ce sésame pour obtenir l'attention des investisseurs des pays industrialisés. De même, les PMA sont appelés à soutenir le processus en cours pour lancer un nouveau cycle de négociations multilatérales en faveur d'une libéralisation du commerce, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, si possible

à l'occasion de la prochaine conférence ministérielle de Doha, en novembre. Les représentants des PMA n'ont rien promis sur ce point, si ce n'est de se réunir pour en parler, en juillet, à Dar es-Salaam.

Ce maigre bilan n'a pas découragé Romano Prodi, Poul Nielson et Pascal Lamy, respectivement président de la Commission européenne, commissaire chargé du développement et de l'aide humanitaire et commissaire pour le commerce, de saluer les résultats obtenus : l'Union européenne se félicite que, « pour la première fois, la communauté internationale a adopté l'objectif d'un accès sans droits de douane ni quotas pour tous les produits en provenance des PMA ». Le texte des conclusions est moins emphatique, puisqu'il se contente de signaler que les pays concernés « aspirent à améliorer l'accès préférentiel des denrées des PMA aux marchés des pays développés ».

Les Quinze sont fiers de l'initiative « Tout sauf les armes » qui ouvre l'accès des marchés européens aux exportations des PMA avec, il est vrai, un calendrier soigneusement échelonné s'agissant des productions agricoles les plus « sensibles » pour les intérêts de tel ou tel pays européen. De leur côté, les Etats-Unis, le Canada et le Japon ont manifesté les réticences que l'on attendait pour accroître leur aide en faveur des pays les moins avancés.

Laurent Zecchini

Les sept engagements pris à Bruxelles

Voici les sept engagements du « programme d'action » adopté, dimanche 20 mai à Bruxelles, par les 157 participants à la conférence de l'ONU sur les pays les moins avancés (PMA).

- Encourager une action axée sur la population.
- Promouvoir une bonne gouvernance au niveau national et international.

- Renforcer les capacités humaines et institutionnelles.
- Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA profitent de la mondialisation.
- Renforcer le rôle du commerce extérieur.
- Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement.
- Mobiliser les ressources financières. – (AFP.)

Les Serbes n'ont toujours pas pris conscience des crimes commis en leur nom en ex-Yougoslavie

Un sondage révèle que la perception des guerres menées ces dix dernières années n'a pas évolué. Ratko Mladic est ainsi considéré comme le meilleur défenseur de la nation serbe

BELGRADE

de notre envoyé spécial

Veran Matic se gratte la tête, désabusé. Le directeur de l'emblématique radio-télévision belgradoise B-92, fer de lance de l'activisme serbe contre le nationalisme et la guerre depuis dix ans, découvre le résultat de l'étude d'opinion qu'il a commandée sur « la perception de la vérité en Serbie ». Huit mois après la chute de Slobodan Milosevic, force est de constater que les consciences n'ont guère évolué dans le pays. Le pouvoir démocratique, composé essentiellement de nationalistes, n'a entrepris quasiment aucun examen des crimes de guerre. Veran Matic est déçu. « Le gouvernement a changé, dit-il, et la Serbie n'a rien appris sur la décennie écoulée ! »

Ainsi, à la question sur l'événement le plus marquant de la guerre en Bosnie-Herzégovine, arrive en tête le bombardement du marché de Markale à Sarajevo, en février 1994. Sauf que 89 % des Serbes sont convaincus que les Sarajéviens assiégés se sont ce jour-là bombardés eux-mêmes, ce qui fut un leitmotiv de la propagande serbe durant la guerre sans qu'aucune preuve ne soit jamais apportée. Ainsi 45 % ne croient pas que Sarajevo fut la cible des snipers serbes, ou encore 65 % ne croient pas que des non-Serbes furent tués dans des camps de prisonniers en Bosnie.

Les réponses aux questions sur l'interprétation et l'analyse des événements sont, aux yeux de Veran Matic, aussi peu encourageantes.

Qui est le plus coupable de la désintégration de la Yougoslavie ? Les Serbes citent les nationalistes croates, puis les Etats-Unis et l'OTAN. L'idée que les nationalistes serbes aient éventuellement pu y prendre part n'arrive qu'en 14^e position.

Puis vient le point culminant du sondage. Qui a le mieux défendu les intérêts de la nation serbe au cours de la dernière décennie du XX^e siècle ? Ratko Mladic, le chef

65 % ne croient pas que des non-Serbes furent tués dans des camps de prisonniers en Bosnie

militaire bosno-serbe, arrive très largement en tête, devant Radovan Karadzic, le chef politique bosno-serbe, Arkan, le commandant paramilitaire le plus célèbre (assassiné en 2000), et Slobodan Milosevic, le président emprisonné à Belgrade. Ces quatre « héros » ont tous été inculpés de « crimes contre l'humanité » par la justice internationale. Aucun Serbe ayant prôné le pacifisme et la tolérance intercommunautaire n'est cité comme ayant défendu les intérêts de son peuple. Le premier nationaliste démocrate, le

président yougoslave Vojislav Kostunica, arrive en 8^e position.

52 % des personnes interrogées ne peuvent pas citer le moindre crime perpétré par les forces serbes. Les autres évoquent en priorité le massacre de Srebrenica et la destruction de Vukovar. Evidemment, le sondage, réalisé par l'institut SMMRI, réputé à Belgrade pour la qualité de ses enquêtes, en avril 2001 auprès d'un échantillon de 2171 personnes, s'intéresse également aux crimes perpétrés à l'encontre des Serbes. Les crimes les plus fréquemment cités sont l'exode des Serbes de Krajina provoqué par l'offensive croate en 1995, les raids aériens de l'OTAN contre la Yougoslavie en 1999 et les assassinats de Serbes au Kosovo depuis 1999.

Cette enquête renforce Veran Matic dans sa conviction que la Serbie doit franchir une étape supplémentaire dans la recherche de la vérité. B-92 vient d'organiser à Belgrade un colloque sur le rôle de la commission Vérité et Réconciliation créée par Vojislav Kostunica, dont la nature et les membres sont fortement contestés par les antinationalistes qui suspectent le président de vouloir uniquement créer une institution concurrente du Tribunal pénal international. « Depuis la chute de Milosevic, tant de choses ont changé en Serbie, murmure Veran Matic. Et pourtant, on se sent toujours aussi mal. »

Rémy Ourdan

► www.lemonde.fr/balkans

Un consistoire extraordinaire réunit tous les cardinaux à Rome pour préparer l'après-Jean Paul II

ROME

de notre envoyé spécial

Préconclave ou mini-concile ? Chacun y va de son interprétation avant la réunion au Vatican, du lundi 21 au jeudi 24 mai, d'un consistoire extraordinaire de cardinaux, le sixième depuis le début du pontificat de Jean Paul II (1978), mais le plus important par la date de sa convocation et son ordre du jour.

Les deux interprétations sont également fantaisistes. Préconclave ? Les futurs électeurs du successeur de Jean Paul II – cent trente-quatre cardinaux âgés de moins de quatre-vingts ans sur les cent quatre-vingt-trois membres du Sacré Collège – vont pouvoir faire connaissance et échanger leurs vues sur l'avenir de l'Eglise. Ils seront logés à la maison Sainte-Marthe, cet ancien hospice à l'intérieur du Vatican qui a été aménagé pour recevoir les cardinaux le jour de l'élection d'un prochain pape (les scrutins se faisant toujours à la chapelle Sixtine). Mais si les rumeurs d'une démission

spectaculaire de Jean Paul II, devant le collège de ses cardinaux, vont bon train à Rome, personne ne croit sérieusement à un tel scénario. Les signes d'épuisement s'accroissent, mais Jean Paul II – quatre-vingt-un ans depuis ce vendredi 18 mai – a souvent indiqué que le terme de sa « mission divine » ne lui appartenait pas. Quant à son entourage, il continue de faire croire à un exercice normal, quoique ralenti, de sa charge. Outre le voyage que le pape doit faire du 23 au 27 juin en Ukraine, d'autres déplacements sont à l'étude, en Arménie en septembre et au Canada durant l'été 2002.

FORMULE DE TRANSITION

La surprise pourrait toutefois venir de l'examen d'une formule de transition, associant au pape un « conseil » de cardinaux proches de lui et en très petit nombre, capables de le suppléer en cas d'impossibilité physique de poursuivre sa mission. L'idée d'« un conseil de régence » fait son chemin, comme

le dit *La Croix* du 18 mai, ou d'un « conseil de la Couronne » qu'un cardinal comme Godfried Danneels, archevêque de Bruxelles, appelle depuis longtemps de ses vœux.

Le consistoire de cardinaux du 21 au 24 mai ne sera pas davantage un mini-concile. Le concile est la réunion, avec pouvoirs de décision, des évêques du monde entier (trois au cours des quatre derniers siècles). Des voix autorisées (comme celle du cardinal Carlo-Maria Martini) s'élèvent régulièrement pour

souhaiter la convocation d'une assemblée délibérative qui prendrait à bras-le-corps toutes les difficultés doctrinales et disciplinaires dont souffre l'Eglise. La prochaine réunion de cardinaux n'a pas une telle ambition, mais son ordre du jour permettra théoriquement à chaque participant d'exprimer des critiques et des propositions de réforme sur tout ce qui touche au centralisme de l'Eglise, aux abus de pouvoir de la Curie, aux blocages du dialogue œcuménique (avec les

orthodoxes), à la « dissociation » des fidèles par rapport à certains points de la morale sexuelle et conjugale de l'Eglise.

Sept thèmes sont à l'ordre du jour, en lien avec la lettre apostolique de Jean Paul II, *Novo millennio ineunte* (*Le Monde* daté 7-8 janvier), qui, au lendemain du Jubilé, fixait quelques grands caps à l'Eglise du troisième millénaire. D'abord, la confrontation avec les autres religions : comment concilier le dialogue interconfessionnel voulu par le pape avec l'affirmation que Jésus-Christ est la « seule voie de salut » ? Les critiques exprimées au lendemain de la publication du document très fermé du cardinal Ratzinger (*Dominus Jesus*, 5 septembre 2000) se feront-elles à nouveau entendre ?

QUESTION TABOUE

D'autres points sensibles seront examinés, comme la montée du « nouvel âge », des sectes et de toute cette religiosité « diffuse et magique » dont les documents préparatoires à cette assemblée de cardinaux soulignent qu'ils sont autant de défis pour l'évangélisation.

Mais ce sont les questions de fonctionnement qui retiendront le plus l'attention, tant elles sont brûlantes à l'intérieur de l'Eglise et jamais collectivement débattues. Il en va ainsi de la « collégialité » que le concile Vatican II (1962-1965) avait voulu

restaurer au profit d'Eglises locales muselées par la Curie ; des conférences épiscopales nationales, limitées dans leur pays à un rôle de coordination et de représentation ; des synodes qui devaient être une expression de la « collégialité », mais sont des chambres d'enregistrement de propositions jamais publiées, sauf celles que le pape croit bon de retenir. La question taboue de la « primauté » du pape pourrait être abordée : dans son encyclique œcuménique *Ut unum sint* de 1995, Jean Paul II avait créé la surprise en souhaitant lui-même le débat sur un tel sujet, associant les autres confessions chrétiennes.

On doute que ces trois jours de débats à huis clos autour du pape – avec des exposés introductifs de cardinaux français, comme Jean-Marie Lustiger et Roger Etchegaray – épuisent un ordre du jour aussi ample. L'intérêt d'une telle réunion dépendra de la capacité du corps cardinalice à sortir du style consensuel propre aux assemblées romaines et de l'audace de cardinaux « progressistes » en exercice (Martini, Lehmann, Danneels) ou à la retraite (Franz König, quatre-vingt-quinze ans), qui, depuis des années, s'élèvent contre le centralisme et réclament de nouvelles formes de collégialité dans l'Eglise.

Henri Tincq



Espace Suffren

40 ter, av. de Suffren - Paris 15
Tél. : 01 53 58 10 00

CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN

Golf V6 4MOTION.
Ce sera certainement
la plus attachante des voitures.



Transmission intégrale permanente 4MOTION
également disponible sur Golf V5, TDI 115 et GTI TDI 115.

Technologie 4MOTION
4 roues motrices permanentes



SOCIÉTÉ FINANCIÈRE
IMMOBANQUE

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IMMOBANQUE, réunie le 17 mai 2001 sous la présidence de Patrice DUMAS, a approuvé les comptes de l'exercice 2000.

Les recettes locatives de crédit-bail et de location simple ont progressé de 9,4 %, atteignant 596 MF (90,9 M€) en 2000 contre 545 MF (83,1 M€) au titre de l'exercice précédent, tandis que le résultat financier brut s'élève à 85,7 MF (13,1 M€) contre 80,8 MF (12,3 M€).

Compte tenu d'éléments exceptionnels, d'une reprise de sur-amortissements de crédit-bail pour 28,8 MF (4,4 M€) ainsi que d'une reprise de provisions sur le patrimoine locatif à hauteur de 55,2 MF (8,4 M€), le résultat net comptable ressort à 180,4 MF (27,5 M€) à comparer à 138,8 MF (21,2 M€) au titre de 1999.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé la mise en paiement, le 12 juin 2001, d'un dividende global de 126,6 MF (19,3 M€) correspondant à 70 F (10,67 €) par action - n'ouvrant pas droit à avoir fiscal -, montant identique à celui servi au titre de l'exercice 1999.

Les Etats-Unis refuseraient de signer le protocole sur les armes biologiques

WASHINGTON. Selon le *New York Times*, un rapport confidentiel de l'administration Bush recommande au gouvernement américain de refuser de signer, dans sa version actuelle, le projet de protocole, négocié depuis six ans à Genève, du traité de 1972 interdisant la production d'armes biologiques. Ce texte fait obligation aux pays qui produisent des vaccins et des OGM utilisables comme armes de donner la liste de leurs usines.

A ce jour, 143 pays, dont les Etats-Unis sous la présidence de Richard Nixon, ont signé ce traité d'interdiction. Mais, le Pentagone et le département d'Etat estiment aujourd'hui que le projet de protocole, tel qu'il est rédigé, ne permet pas de détecter les violations commises par une douzaine de pays dans le monde soupçonnés de ne pas respecter les règles. Les Américains sont conscients, selon le *New York Times*, qu'un refus de signer mécontenterait la plupart de leurs alliés. La signature du protocole, prévue pour novembre 2001, pourrait donc être reportée.

Les journalistes tunisiens déçus par une réforme du code de la presse

TUNIS. Les journalistes tunisiens se déclarent déçus par une réforme récente du code de la presse et souhaitent qu'il soit « *mis fin au paradoxe existant entre un discours officiel libéral et la pratique continue de la censure* ». Dans une motion publiée, samedi 19 mai, par l'hebdomadaire *Ach-Chaab*, organe de la centrale syndicale UGTT, les journalistes, réunis en assemblée générale, ont critiqué la révision du code de la presse jugée « *en deçà des attentes* » et affirmé que leur point de vue et leurs « *suggestions n'ont pas été pris en compte* ». Dans un entretien à deux quotidiens nationaux, le 11 mai, le président Ben Ali avait incité la presse tunisienne à traiter de tous les sujets, affirmant qu'il n'y avait pas de « *tabous* » en Tunisie. - (AFP.)

Libre, l'opposant guinéen Alpha Condé est « interdit d'activités politiques »

CONAKRY. Le chef de l'opposition guinéenne Alpha Condé, libéré vendredi 18 mai de prison sur ordre du président Lansana Conté, ne pourra reprendre ses activités politiques en raison des délits pour lesquels il a été condamné, selon le procureur général. Condamné pour sédition, l'opposant guinéen était emprisonné depuis son arrestation en décembre 1998. « *Il n'a pas un casier judiciaire vierge, et cela l'empêche de pouvoir reprendre certaines activités (...)* A moins que le chef de l'Etat ne décrète une amnistie en plus de la remise de peine, il est pour l'heure interdit d'activités politiques », a affirmé, samedi, le procureur général Mohamed Zahir Cherif Haidara. Deux hommes arrêtés en compagnie d'Alpha Condé en décembre 1998 ont également été remis en liberté vendredi.

Alpha Condé avait perdu l'élection présidentielle de 1993 au profit de Lansana Conté à la suite de l'annulation de nombreux résultats issus de sa région d'origine où l'ethnie mandingue est majoritaire, à l'est du pays. - (AFP.)

DÉPÊCHES

■ **AFGHANISTAN : la police religieuse des talibans** a fermé ces derniers jours plusieurs boulangeries du Programme alimentaire mondial (PAM) tenues par des femmes à Kaboul, ont rapporté des témoins, samedi 19 mai. Ces boulangeries fournissaient du pain à un cinquième environ de la population de Kaboul et à un prix inférieur à celui du marché. - (Reuters.)

■ **CROATIE : les partis de la coalition modérée au pouvoir** à Zagreb s'acheminent vers une victoire attendue aux élections municipales en Croatie, mais le HDZ nationaliste reste bien implanté localement, selon les premiers résultats du scrutin de dimanche 20 mai. Après dépouillement de 30 % des suffrages, les sociaux-démocrates (SDP) du premier ministre, Ivica Racan, et ses cinq alliés de la coalition de centre-gauche étaient en tête dans au moins 15 des 21 comtés où le scrutin s'est déroulé, dont la capitale Zagreb. Mais le HDZ, la formation du défunt président Franjo Tudjman, devrait rester le deuxième parti du pays derrière le SPD. Les nationalistes restent cependant loin de leurs scores des élections locales de 1997, lorsqu'ils s'étaient imposés dans 16 comtés. - (Reuters.)

■ **INDONÉSIE : au moins six chrétiens ont été tués** à Ambon, principale ville des Moluques, et dix-sept autres blessés, dimanche 20 mai, lors d'une attaque marquant un regain de tension dans cet archipel où les violences interreligieuses ont fait plus de 5 000 morts depuis janvier 1999. Un groupe d'hommes en treillis, armés de machettes, de baïonnettes, d'armes à feu et de bombes artisanales, a attaqué deux quartiers chrétiens en profitant d'une panne de courant, selon l'agence officielle, Antara. - (AFP.)

■ **IRAK : le fils cadet de Saddam Hussein**, Qoussaï, a fait son entrée pour la première fois dans la direction du parti Baas irakien, à l'occasion de son 12^e congrès. Qoussaï, trente-quatre ans, qui dirigeait la Garde républicaine, une unité d'élite du régime irakien, s'est vu confier par la même occasion l'un des deux postes d'adjoints au chef du bureau militaire du parti Baas, que dirige son père. - (AFP.)

■ **RUSSIE : les eaux du fleuve sibérien Lena** ont continué leur montée, lundi 21 mai, pour atteindre 8,27 mètres, alors que la cote d'alerte est de 7,80 mètres, menaçant ainsi d'inonder le centre de Iakoutsk, ont annoncé les autorités locales. Près d'un millier d'habitants de la banlieue de Iakoutsk ont déjà été évacués, la rive ayant été envahie par les eaux glaciales du fleuve en crue. L'agence Itar-Tass avait, plus tôt, fait état de 3 500 personnes évacuées. Des avions militaires ont bombardé lundi en début d'après-midi un embâcle de glace située à 40 kilomètres en aval de la ville. - (AFP.)

Le Parlement turc se penche sur la réforme des prisons

ISTANBUL. Le Parlement turc a adopté trois articles de loi instaurant de nouveaux organes de contrôle des prisons, partie d'une réforme de l'administration pénitentiaire controversée. Ces « *comités de contrôle des prisons et maisons de détention* » comprendront cinq membres nommés pour quatre ans par les autorités judiciaires provinciales. Les barreaux de Turquie et les associations de défense des droits de l'homme dénoncent la composition de ces comités, réservés aux employés de l'Etat et fermée aux organisations non gouvernementales. Parallèlement, le Parlement avait institué des tribunaux spéciaux pour instruire les plaintes des détenus.

Ces nouvelles dispositions font partie d'une réforme controversée destinée à mettre l'administration pénitentiaire turque aux standards internationaux. En décembre, un premier mouvement de grèves de la faim avait été réprimé dans le sang, se soldant par la mort de 30 prisonniers (dont seize se sont immolés par le feu) et deux gendarmes. Depuis, la mise en service de cellules pour trois personnes au lieu des dortoirs collectifs a provoqué une deuxième vague de grèves de la faim qui a fait 22 morts. - (AFP.)

Washington et Moscou sont décidés à élargir leur dialogue sur la « stabilité stratégique »

La Russie déploie un nouveau régiment de missiles nucléaires intercontinentaux

Les Etats-Unis et la Russie sont convenus, au travers de la constitution de deux groupes de travail de haut niveau, d'élargir leur dialogue à

« tous les aspects liés à la stabilité stratégique » dans le monde. Moscou continue de s'opposer à la perspective d'un déploiement, par les Améri-

cains, d'un bouclier antimissile et s'apprête à installer un nouveau régiment de missiles intercontinentaux de nouvelle génération.

VENU préparer la rencontre, prévue pour la mi-juin à Ljubljana (Slovénie), entre George W. Bush et Vladimir Poutine, le ministre russe des affaires étrangères, Igor Ivanov, a affirmé, samedi 19 mai, à Washington, qu'il n'était pas « *convaincu* » par les arguments américains en faveur du déploiement d'un bouclier antimissile. A l'issue de ses entretiens avec son homologue américain, Colin Powell, M. Ivanov a répété que le traité ABM de 1972 limitant les sites antimissiles, que les Etats-Unis voudraient abandonner pour édifier leur système d'interception dans l'espace, demeurait un outil « *fondamental* » et « *efficace* ». Il a dénoncé « *une éventuelle remise en cause* » unilatérale des régimes qui permettent de contrôler, dans le monde, les risques de prolifération et qui instaurent le désarmement progressif et la stabilité stratégique.

Moscou et Washington ont cependant décidé de créer deux groupes de travail de haut niveau pour évaluer les nouvelles menaces stratégiques, au cœur du programme américain de bouclier antimissi-

le, et pour étudier les réponses à y apporter « *au regard de la stabilité nucléaire* ».

Dans le même temps, à Moscou, le général Vladimir Yakovlev, qui commande les forces stratégiques russes, a annoncé que la Russie aura déployé, en décembre 2001, un quatrième régiment de missiles nucléaires Topol-M2 à portée intercontinentale. Trois régiments ont déjà été mis en service entre 1998 et 2000. Chaque régiment aligne dix missiles. Le Topol-M2, baptisé SS-27 par les services de l'OTAN, est une version modernisée du SS-25, missile intercontinental à trois étages monté sur un véhicule mobile. Il emporte une charge dont la puissance est évaluée à 550 kilotonnes, soit trente fois l'énergie de la bombe d'Hiroshima. S'il est le missile sol-sol le plus répandu dans l'arsenal russe, le SS-25 est entré en service à la fin des années 1980. Sa version perfectionnée, le Topol-M2, a été déclarée opérationnelle en décembre 1997. D'une masse de 45 tonnes, ce missile continue, malgré les difficultés budgétaires de la Russie, à être produit en

série par les usines Nadiradze, près de Moscou.

A la fin mars, un mois avant le discours de M. Bush sur la volonté des Etats-Unis de progresser dans la mise au point d'un bouclier antimissile, la Russie avait annoncé qu'elle disposait de « *contre-mesures actives et passives* », dans l'ordre militaire, pour contrecarrer ce programme.

PARADE TECHNICO-MILITAIRE

Parmi les mesures envisagées, des experts russes avaient mentionné le renforcement des capacités du missile intercontinental Topol-M2, la création de forces stratégiques essentiellement mobiles, l'installation d'un plus grand nombre de charges nucléaires à bord d'un même missile ou l'extension de la durée de vie opérationnelle des engins existants.

En annonçant le déploiement d'un nouveau régiment de missiles de la dernière génération, la Russie apporte, en quelque sorte, la réponse de la bergère à la bergère face à la perspective d'un projet antimissile qui deviendrait réalité aux Etats-

Unis. Déjà, avant les entretiens entre M. Ivanov et M. Powell, Moscou avait rappelé - lors d'une rencontre avec une délégation américaine venue expliquer le programme de défense de M. Bush - son hostilité à une dénonciation, par Washington, du traité ABM de limitation des armes antibalistiques qui serait un préalable au programme américain de bouclier antimissile. M. Powell, interrogé à l'issue de ses entretiens avec M. Ivanov, n'a pas exclu cette option, se contentant d'indiquer que « *les consultations avec Moscou allaient continuer* ».

La création d'un quatrième régiment de Topol-M2 n'est apparemment pas une décision dépourvue de signification. La mobilité de ce missile complique, en effet, sa détection par un adversaire éventuel et elle accroît la capacité du pays détenteur à échapper à une frappe préventive. Elle remet en question l'efficacité d'un réseau antibalistique et elle constitue l'une des parades technico-militaires annoncées par Moscou.

Jacques Isnard



Euronext, c'est votre marché

» Née de la fusion des bourses de Paris, Bruxelles et Amsterdam, Euronext est l'une des places financières les plus actives et compétitives d'Europe. » En tant que première bourse pan-européenne, Euronext jouera naturellement un rôle de leader dans le mouvement de concentration du secteur boursier en Europe. D'ici la fin de l'année, Euronext aura mis en place une plate-forme de négociation unifiée pour l'ensemble des valeurs cotées dans les trois pays. » Ceci permettra d'attirer de plus en plus de sociétés cotées et de plus en plus d'investisseurs. En tant qu'investisseur, vous bénéficierez de règles de négociation plus simples et plus pratiques, qui apporteront plus de transparence et augmenteront encore la liquidité de votre bourse.

Rendez-vous sur Internet : www.euronext.com

*Cap sur la croissance

C'est votre bourse



JUSTICE Trente députés avaient confirmé, lundi 21 mai, avoir signé – ou se disposer à le faire – la proposition de résolution d'Arnaud Montebourg « tendant au renvoi de M. Jac-

ques Chirac devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice ». ● LE TEXTE de cette proposition souligne le « risque de prescription » des deux procédures dans les-

quelles le chef de l'Etat est mis en cause. ● DEUX JUGES se sont déclarés « incompetents » pour enquêter sur des infractions impliquant le président : Patrick Desmure, chargé de

l'enquête sur la rémunération de cadres du RPR par la Ville de Paris ; Eric Halphen, dont l'enquête porte sur les marchés des HLM de Paris. ● DIX-NEUF socialistes comptent par-

mi les premiers signataires, bravant les consignes publiques du premier secrétaire du PS, François Hollande. Le texte doit recueillir 58 signatures pour être soumis au vote.

Trente députés ont déjà signé la proposition Montebourg accusant M. Chirac

L'élu de Saône-et-Loire a adressé, lundi 21 mai à tous ses collègues de l'Assemblée nationale, le texte de sa résolution de mise en accusation du chef de l'Etat devant la Haute Cour de justice. Ignorant les directives de François Hollande, dix-neuf socialistes lui apportent leur signature

LIONEL JOSPIN avait jugé sa démarche « un peu solitaire ». Arnaud Montebourg ne l'est pas tant que ça. Le député (PS) de Saône-et-Loire, qui a adressé à tous ses collègues de l'Assemblée nationale, lundi matin 21 mai, le texte de sa proposition de mise en accusation du président de la République devant la Haute Cour de justice, a d'ores et déjà reçu le soutien de vingt-neuf députés. En dépit des consignes publiques de refus lancées par le premier secrétaire du PS, François Hollande, son initiative a recueilli, à ce jour, les signatures effectives de dix-neuf socialistes – dont la sienne –, quatre Verts, quatre radicaux, deux communistes et un membre du Mouvement des citoyens (MDC).

« Ce n'est qu'un début », annonce M. Montebourg, convaincu qu'une « deuxième vague » de signataires suivra la première. Avec 30 signatures, le député a conquis plus de la moitié des paraphe nécessaires à l'examen de sa proposition par l'Assemblée. Pour entraîner la saisine de la commission d'instruction de la Haute Cour, le texte doit recueillir 58 signatures, puis être adopté dans les mêmes termes par l'Assemblée et le Sénat.

Pour franchir la première étape, M. Montebourg s'est lancé, depuis le 9 mai, dans une campagne discrète, qu'avaient précédée plusieurs annonces publiques, depuis la sortie de son

livre *La Machine à trahir* (Denoël). Texte en main, il s'est entretenu en tête à tête avec une quinzaine de ses collègues pour les convaincre, sans chercher à éviter une forme de solennité. « C'est une occasion grave, où chacun doit se déterminer en conscience, dit-il. Il est normal de réfléchir, de prendre son temps. » M. Montebourg a lui-même été interrompu dans son élan par des ennuis de santé, qui ont provoqué son hospitalisation, en milieu de semaine dernière. Immobilisé depuis à son domicile parisien, il a continué sa campagne au téléphone. « Au total, précise-t-il, je n'ai pu consacrer que trois jours à voir des députés. »

DES PROFILS PROCHES

Prudemment intitulé « Proposition de résolution tendant au renvoi de M. Jacques Chirac, occupant les fonctions de président de la République, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice », le document a été tenu secret le plus longtemps possible. Il sera publié mercredi sous la forme d'un petit livre, dont les droits seront versés aux Restaurants du cœur et à la Convention pour la VI^e République, mouvement récemment lancé par M. Montebourg (*Le Monde* du 28 avril). Le texte comprend un long « exposé des motifs » (dont nous publions page 7 des extraits), qui souligne notamment le « risque de prescription » des deux procédures

judiciaires dans lesquelles M. Chirac est mis en cause : celle du juge de Nanterre (Hauts-de-Seine) Patrick Desmure, sur la rémunération de permanents du RPR par la Ville de Paris ; celle du juge de Créteil (Val-de-Marne) Eric Halphen, relative aux marchés de l'office HLM de Paris.

M. Montebourg. La plupart ont été élus à l'Assemblée pour la première fois en juin 1997. Trois seulement ont siégé dans une précédente législature : Paul Dhaille – qui a annoncé, vendredi 18 mai, qu'il rejoignait le PRG –, Gilbert Le Bris et Yvette Roudy. Seule cette dernière, députée du Calvados, a détenu un porte-

aussi leur premier mandat, à l'exception du chevènementiste Jean-Pierre Michel.

Ils apparaissent en outre moins « cumulards » que la moyenne. Seuls quatre des signataires socialistes sont à la fois député et maire. Non qu'ils soient tous aussi hostiles au cumul que l'est M. Montebourg : certains ont conduit une liste aux élections municipales – et ont été battus. La liste provisoire des signataires compte par ailleurs près d'un tiers de femmes – neuf sur trente –, soit bien plus que la proportion au sein de l'Assemblée

Gauche socialiste, s'est refusé à suivre M. Montebourg, pour se « concentrer », dit-il, à la lutte contre les licenciements boursiers.

La motion ne fait d'ailleurs guère recette au sein de la Gauche socialiste : pour l'heure, seule Catherine Picard (Eure) a renvoyé son « coupon ». Mercredi 16 mai, dans l'Hémicycle, un député a surpris Jean Codognès (Pyrénées-Orientales), chaud partisan de la résolution, en train de plaider la cause auprès de Julien Dray. En vain. Le député de l'Essonne a fini par se réfugier sur un autre banc... Quant à Yvette Benayoun-Nakache, élue en Haute-Garonne, le « département du premier ministre », elle ne signera pas davantage : « Si on fait de Chirac un martyr, avance-t-elle, ne va-t-on pas gêner Lionel Jospin ? » Elu du même département, le fubiusien Gérard Bapt décrie : « On risque de déclencher des actions dirigées contre le PS. Ça a déjà commencé. » Allusion à la plainte récemment déposée à Toulouse par une association de défense des contribuables contre M. Jospin, en sa qualité d'ancien président du comité départemental de développement économique, fondée sur la dénonciation d'« emplois fictifs » (*Le Monde* du 25 avril). Au-delà de l'« effet génération », la géographie compte aussi.

Clarisse Fabre et Hervé Gattegno

François Hollande ne veut pas « polémiquer »

Sollicité par *Le Monde*, François Hollande n'a pas souhaité commenter la « proposition de résolution » du député Arnaud Montebourg. Le premier secrétaire du PS ne veut pas nourrir « une polémique entre socialistes », dit-il, et souhaite s'en tenir à ses précédentes déclarations dans nos colonnes (*Le Monde* du 28 avril). M. Hollande avait jugé l'initiative de M. Montebourg « vouée à l'échec », dès lors que la mise en accusation devant la Haute Cour « suppose le vote d'une résolution en termes identiques de l'Assemblée nationale et du Sénat ». Le premier secrétaire du PS avait toutefois estimé que, dans l'affaire des HLM de la Ville de Paris, « il y a déni de justice et la principale victime s'appelle Jacques Chirac, puisqu'il supporte la suspicion et qu'il ne trouve pas son juge ». « Pour ce qui concerne le Parti socialiste, avait-il ajouté, nous n'entendons pas faire des « affaires » le vecteur de nos arguments électoraux. »

Cet argument, ainsi que l'appel réitéré aux « valeurs de la République », avait donc convaincu, lundi matin, vingt-neuf parlementaires de renvoyer à l'expéditeur le « coupon » qu'il leur avait adressé, revêtu de la précieuse signature. Généralement peu connus, les dix-neuf députés issus des rangs socialistes ont un profil assez comparable à celui de

feuille ministériel. Aucun n'appartient au secrétariat national du PS. Les partisans de la résolution se définissent, selon les cas, comme des députés « non carriéristes » ou « non ministriables » d'ici à 2002. Quant aux neuf élus du groupe RCV qui se sont publiquement engagés à signer – certains ont déjà renvoyé leur « coupon » –, ils effectuent eux

CRAINTE DE REPRÉSENTATIONS

Ce n'est pas un hasard s'ils se ressemblent. On signe par affinité autant que par conviction. Les mardis et mercredis, au Palais-Bourbon, on a demandé « aux copains » s'ils avaient – ou allaient – signer. Certains racontent avoir reçu « un coup de fil » du groupe socialiste pour les enjoindre de ne pas s'engager. L'adversité a créé des liens. Beaucoup soulignent l'importance du bouche-à-oreille et des « petits cercles de discussion ».

Ainsi, la moitié des signataires sont membres du collectif Attac de l'Assemblée – douze socialistes et trois élus du groupe RCV. Mais cette adhésion n'est pas un gage suffisant : un des principaux animateurs d'Attac au Palais-Bourbon, Yann Galut (Cher), jeune élu de la

« Ne pas signer la motion, c'est accepter une dérive monarchique »

UN MATIN, Monique Collange (PS) prenait son « petit déjeuner » en regardant « Les quatre vérités », sur France 2. Ce jour-là, l'invité, Arnaud Montebourg (PS), venait présenter son ouvrage *La Machine à trahir* (éditions Denoël). « Il a bien expliqué que, si les parlementaires ne faisaient rien, il y aurait prescription en avril 2002 pour l'une des accusations. Je lui ai aussitôt envoyé un fax de soutien », se souvient la députée du Tarn. C'était il y a quelques mois. Après avoir « remis le coupon en main propre » au député de Saône-et-Loire, mardi 15 mai, M^{me} Collange a rendu publique sa « décision de signer la motion » dans un communiqué envoyé depuis « Lalbarède, jeudi 17 mai ».

M^{me} Collange y tient : elle est « une députée de base, pas très médiatique ». Mais, depuis son annonce, elle « n'arrête pas ». Un « plateau » sur France 3 Sud, une interview sur France-Inter, des « félicitations » et, déjà, quelques remontrances... Certes, le seul député RPR du Tarn, Jacques Limouzy, n'a pu réagir. Juge titulaire à la Haute Cour de justice, l'ancien secrétaire d'Etat est tenu au devoir de réserve ! En revanche,

dans *La Dépêche du Midi*, samedi 19 mai, la fédération départementale du RPR a critiqué « Monique Collange [qui] se situe encore dans l'excès partisan ». Son engagement fait aussi grincer des dents au PS. Mais peu importe. « Même si, à gauche, notre initiative fait des dégâts, tant pis ! Comme je l'ai dit à la télé, il faut faire le ménage », confie-t-elle. Faute de quoi, « les Français continueront à ne plus voter. Les gens arrivent à saturation des affaires. J'entends dire : "Vous, les politiques, la gauche comme la droite, vous ne pensez qu'à votre carrière et à vous en mettre plein les poches." On est éclaboussé par une poignée d'hommes qui ont dérogé aux règles ! », s'indigne-t-elle.

Ancienne employée « chez Havas et Michelin », devenue « commerçante », elle a fait aussi « beaucoup d'intérim » avant d'être élue à l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, elle se félicite de n'avoir « pas fait que de la politique ». Après avoir été maire de la petite commune de Lalbarède, pendant dix-huit ans, M^{me} Collange a « passé le relais » en mars : « Il faut limiter le cumul dans le temps. S'il y avait davantage de renouvellement, il y aurait moins d'affaires. Quand

on est nouveau, on est tout feu, tout flamme. » C'est ce qu'elle apprécie « chez Arnaud, cette fraîcheur d'âme que les politiques devraient avoir ».

Chacun a eu son « dé clic ». Et ses symboles. En signant... « le 10 mai », vingt ans après la victoire de François Mitterrand à l'élection présidentielle, Catherine Picard (Eure) a eu le sentiment d'accomplir un geste marquant, rompant avec la routine parlementaire. « Au cours de notre mandat, on est amené à survoler les dossiers. Avec Montebourg, on a pris rendez-vous, j'ai lu le mémoire, j'ai pris le temps de réfléchir. Signer la motion, c'est une chose grave comme voter la déclaration d'une guerre », explique l'élue de la Gauche socialiste. « Ce qui m'a décidée, poursuit-elle, c'est lorsque le président de la République a refusé de témoigner. Avec des arguments faux puisque Valéry Giscard d'Estaing a bien accepté de le faire, dans le passé », souligne l'ancienne attachée de presse de la FEN, qui rappelle également que « Laurent Fabius a présenté sa propre mise en accusation dans l'affaire du sang contaminé ». Elue dans le département de Jean-Louis Debré, président du groupe RPR

de l'Assemblée nationale, elle va « à gauche toutes ». « Nous, jeunes élus, notre responsabilité est de saisir la Haute Cour », résume M^{me} Picard.

« Nous, jeunes élus », « nous les quadras »... L'expression revient souvent dans les témoignages des signataires. « Il faut solder les années Mitterrand et Chirac. On ne

« Il faut solder les années Mitterrand et Chirac. On ne se sent pas responsable de ce passé »

Jean-Pierre Blazy

se sent pas responsable de ce passé », résume Jean-Pierre Blazy (PS, Val-d'Oise), ancien membre du Ceres de Jean-Pierre Chevènement. Le maire de Gonesse avoue qu'il n'a « pas été convaincu » par les « arguments » du premier secrétaire du PS, François Hollande (*Le Monde* du 28 avril) : « La procédure n'ira pas jusqu'au bout ? Ce n'est pas une raison. A un an de la présidentielle, ce n'est pas opportun ? Pour moi, l'affaire est suffisamment grave. On connaît tous les "attendus", si j'ose dire. »

Qu'on ne les culpabilise pas avec le refrain selon lequel « l'emploi-intéresse-autrement-les-gens ». « Le problème du chômage, nous y travaillons, et c'est très important. Mais les institutions aussi ! », répond Jean Codognès (PS, Pyrénées-Orientales), qui a renvoyé son coupon « ce week-end ». Par courrier, car « le fax ne marchait pas ». « Ne pas signer la motion, c'est accepter une dérive monarchique », tranche l'élu de Perpignan, qui va jusqu'à « comparer la situation avec l'époque où les députés ont voté les pleins pouvoirs à Pétain. Certains élus ont alors abdicqué », juge-t-il. Tant pis si son ralliement à « Montebourg » lui coûte son investiture aux élections législatives de juin 2002. « J'ai un métier, celui d'avocat, qui me plaît beaucoup », ironise M. Codognès. Marie-Line Reynaud, qui avait annoncé son soutien à l'« initiative

Montebourg » dans *La Charente libre* du 27 avril (*Le Monde* du 28 avril), est assez sereine : « J'ai la chance d'être une femme... », glisse-t-elle, évoquant l'objectif du Parti socialiste de présenter 40 % de candidates à la députation. Depuis son engagement, elle a reçu « une seule lettre d'injures, anonyme. La personne écrivait : "Vous faites à Jacques Chirac ce que vos prédécesseurs ont fait à Louis XVI." »

Sans être des révolutionnaires, ces députés leur empruntent volontiers des expressions, comme « trancher les têtes ». Ils ne vont pas jusqu'à parler du « peuple » et se contentent d'être « à l'écoute des gens ». La « référence » de René Mangin (PS), supporteur de M. Montebourg, c'est « le marché de Vandœuvre », au cœur de sa circonscription, en Meurthe-et-Moselle. Mais aussi l'école : l'ancien « prof d'histoire-géo » raconte que, « lors d'une visite dans une classe de collège, vendredi [18 mai], un élève a lancé : "On a un président qui n'est pas au clair..." », rapporte M. Mangin. Quelques jours auparavant, lundi 14, il est allé rendre visite à des détenus de la maison d'arrêt de Charles III, à Nancy, pour leur « raconter le métier de député ». « Sur les huit, trois m'ont parlé de Chirac. L'un d'eux m'a interpellé : "Expliquez-nous, monsieur le député, comment le président peut passer à travers les gouttes." »

Cl. F.

Les trente premiers signataires


Voici la liste des trente députés qui, lundi 21 mai, s'étaient engagés à signer.

● **Dix-neuf socialistes.** Stéphane Alaïche (Ardèche) ; Jean-Pierre Blazy (Val-d'Oise) ; Marcel Cabbidu (Pas-de-Calais) ; Jean Codognès (Pyrénées-Orientales) ; Monique Collange (Tarn) ; Dominique Dupilet (Pas-de-Calais) ; Roland Garrigues (Tarn-et-Garonne) ; Jérôme Lambert (Charente) ; Jean Launay (Lot) ; Gilbert Le Bris (Finistère) ; Claudine Ledoux (Ardennes) ; René Mangin (Meurthe-et-Moselle) ; Arnaud Montebourg (Saône-et-Loire) ; Philippe Nauche (Corrèze) ; Geneviève Perrin-Gaillard (Deux-Sèvres) ; Catherine Picard (Eure) ; Marie-Line Reynaud (Charente) ; Michèle Rivasi (app. PS, Drôme) ; Yvette Roudy (Calvados).

● **Onze élus de la majorité plurielle.** Quatre Verts sur cinq : Marie-Hélène Aubert (Eure-et-Loir) ; Yves Cochet (Val-d'Oise) ; Noël Mamère (Gironde) ; Jean-Michel Marchand (Maine-et-Loire). Quatre radicaux de gauche : Paul Dhaille (Seine-Maritime) ; Jean Pontier (Ardèche) ; Jean Rigal (Aveyron) et Chantal Robin-Rodrigo (Hautes-Pyrénées). Un Mouvement des citoyens : Jean-Pierre Michel (Haute-Saône). Deux PCF : Patrice Carvalho (Oise) et André Gerin (Rhône).

NEUBAUER

206 XT Premium HDI
DISPONIBLE RAPIDEMENT CHEZ NEUBAUER




- Air conditionné avec régulation automatique
- Autoradio avec commande au volant
- ABS
- Existe en version 3 et 5 portes

206

PEUGEOT

NEUBAUER

NEUBAUER à Paris Porte de Champeret
9, bd Gouvion-St-Cyr - 75017 Paris • 01 46 22 88 88



MEDECINE - PHARMACIE
Prépa. annuelle aux concours de 1ère année
PARAMÉDICAL
CARRIERES SOCIALES
Prépa. annuelle aux concours
DROIT - SCIENCES PO.
Prépa. annuelle et d'été aux concours
BTS OPTICIEN LUNETIER
Prépa. à l'examen national
PROFESSEUR DES ECOLES
Prépa. au concours du CRPE

Direction : Docteur JF PONCET

Etablissement d'enseignement supérieur privé déclaré auprès des Recorats régi par la loi du 12 juillet 1875.

COURS GALIEN - Site internet : www.cours-galien.fr

Paris : 92 rue de Rennes 75006 Tél. 01 53 63 00 22
Lyon : 10 rue Antoine Lumière 69008 Tél. 04 78 00 06 20
Dijon : 32 rue Chabot Charny 21000 Tél. 03 80 66 26 00
St Etienne : 31 rue du 11 novembre 42100 Tél. 04 77 43 95 00
Montpellier : Pitot Bât. E - Place Mirouze 34000 Tél. 04 67 61 95 42
Grenoble : 18 rue Aimon de Chissé 38000 Tél. 04 76 03 15 99
Cl F errand : 4 avenue Marx Dormoy 63000 Tél. 04 73 29 32 32



Deux enquêtes judiciaires sur le RPR mettent en cause M. Chirac

LE PROJET d'Arnaud Montebourg remonte à plusieurs mois. Un chapitre de son livre, *La Machine à trahir* (Denoël), était intitulé « Un président en enfer » et décrivait par avance les conditions de la mise en accusation de Jacques Chirac devant la Haute cour de justice (*Le Monde* du 31 octobre 2000). Le député ne se fondait, alors, que sur les découvertes issues de l'enquête du juge Patrick Desmure consacrée au financement du RPR. Ce magistrat de Nanterre (Hauts-de-Seine) avait mis en évidence, il y a deux ans, des faits « susceptibles d'être imputés à M. Chirac à titre personnel » dans cette affaire, qu'il avait recensés dans une ordonnance datée du 15 avril 1999 et qui l'avaient conduit à se déclarer « incompetent » au profit de la Haute cour.

Depuis lors, les ultimes rebondissements de l'instruction du juge de Créteil (Val-de-Marne) Eric Halphen, consacrée, elle, aux marchés de l'office HLM de Paris, se sont ajoutés, au mois d'avril dernier, à ces précédents éléments. Dans une ordonnance rendue le 25 avril, le magistrat de Créteil s'est, à son tour, estimé incapable, pour des raisons tenant à la Constitution, de poursuivre ses investigations, estimant qu'« il existe maintenant [dans son dossier] des indices rendant vraisemblable que Jacques Chirac ait pu participer, comme auteur ou complice, à la commission des infractions dont [il est] saisi » (*Le Monde* du 27 avril).

Si elles ont toutes deux abouti à une mise en cause directe du chef de l'Etat – pour des faits antérieurs à son élection, en 1995 –, les deux instructions sur lesquelles se fonde la « proposition de résolution » de M. Montebourg ont mis en lumière des faits distincts. Ouverte en 1996, l'enquête du juge Desmure vise la prise en charge de permanents et de cadres du RPR par la Ville de Paris ainsi que par des entreprises privées. La découverte de ce « système », dont l'ampleur financière a été estimée par les policiers à 26,2 millions de francs a suscité les mises en examen de l'ancien premier ministre Alain Juppé, de deux anciens directeurs du cabinet de M. Chirac à la

mairie de Paris et de trois anciens trésoriers du RPR, poursuivis pour « prise illégale d'intérêts » et « recel d'abus de biens sociaux ».

L'instruction confiée au juge Halphen, elle, avait débuté en 1994 et s'était d'emblée orientée vers les activités du promoteur-homme d'affaires Jean-Claude Méry, ancien membre du comité central du RPR, dont les relations avec Georges Pérol, alors directeur général de l'office HLM, ont été qualifiées par le juge de « trafic d'influence ». Les enquêteurs ont établi qu'en contrepartie d'informations sur les attributions de marchés, M. Méry obtenait des entreprises, d'importants versements – dont certains effectués en Suisse par la Lyonnaise des eaux, en 1992, en marge du contrat de rénovation et d'entretien des ascenseurs des HLM parisiens.

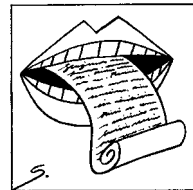
Nombre de témoins et de protagonistes ont évoqué, devant le juge, l'existence d'une filière de financement occulte du parti gaulliste animée par Jean-Claude Méry, mais celui-ci s'en est défendu avec constance jusqu'à son décès, en juin 1999. Aussi le juge Halphen avait-il officiellement refermé son dossier, au mois d'octobre suivant, sans avoir été au-delà d'un soupçon insistant.

Un an plus tard, la publication, dans *Le Monde* des 22 et 23 septembre 2000, du témoignage enregistré avant sa mort par M. Méry, devait relancer la procédure. Dans ce long monologue filmé, l'ex-promoteur se posait en concepteur d'un « système » voué à la collecte de fonds occultes pour le RPR. « C'est uniquement aux ordres de M. Chirac que nous travaillons », y déclare notamment M. Méry, relatant au passage la remise d'une valise d'argent liquide, en 1986, à l'Hôtel Matignon. La confirmation de l'essentiel de ces accusations par l'ancien directeur-adjoint de l'office HLM, François Ciolina, le 3 avril, a rendu inéluctable, depuis, le dessaisissement du juge d'instruction. Seule la commission d'instruction de la Haute cour pourrait désormais prendre le relais.

H. G.

« Comment expliquer à nos concitoyens qu'on ne trouvera aucun juge pour juger le président ? »

La « proposition de résolution tendant au renvoi de M. Jacques Chirac devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice » du député (PS) Arnaud Montebourg est précédée d'un « exposé des motifs » long de 33 pages. En voici les principaux extraits :



VERBATIM
Mesdames,
Messieurs,

Il n'a pu échapper à la représentation nationale, non plus d'ailleurs qu'à l'ensemble des citoyens de la République, que plusieurs enquêtes répressives instruites par l'autorité judiciaire indépendante avaient récemment conduit à la mise en cause directe et personnelle de M. Jacques Chirac, en qualité de maire de Paris, avant son accession à la présidence de la République. L'apparition de soupçons judiciairement constatés sur la personne de l'actuel président de la République a amené l'autorité judiciaire à cesser ses enquêtes, conduisant les procédures répressives en cours à un inévitable blocage. Telles sont les raisons d'exposer les faits actuellement retenus par l'autorité judiciaire à l'encontre de M. Jacques Chirac comme constituant des indices graves d'avoir commis plusieurs infractions pénales avant son accession à la présidence de la République. (...)

en résulte conduisent, par l'effet de l'écoulement du temps, à l'inévitable prescription des infractions éventuellement commises par le président de la République. En effet, l'inaction des autorités judiciaires chargées par la loi de conduire les poursuites pénales, c'est-à-dire le ministère public et les juges d'instruction, fait courir le délai de prescription à compter du dernier acte de poursuite.

Tel est le cas de l'ordonnance rendue par le juge Desmure (...) le 15 avril 1999. Aucun acte de poursuite n'ayant été accompli depuis, le délai de prescription a commencé à courir depuis cette date. Les délits reprochés par le juge d'instruction au président de la République se prescrivent en trois ans. Dès lors, il paraît inévitable que les délits de recel d'abus de biens sociaux et de prise illégale d'intérêt seront prescrits le 15 avril 2002 à minuit, trois années entières s'étant écoulées depuis le dernier acte de poursuite accompli par l'autorité judiciaire.

Nul ne pourrait soutenir que le retour à la condition de citoyen ordinaire de l'actuel président de la République pourrait constituer un moyen de la reprise des poursuites. A moins d'une interruption volontaire de son mandat par l'effet d'une démission, les infractions reprochées par le juge d'instruction de Nanterre à M. Jacques Chirac ne pourront en aucun cas faire l'objet, à l'expiration constitutionnelle de son mandat, le 8 mai 2002, du moindre acte de poursuite par les voies ordinaires.

En 1992, M. Chirac en appelait à la Haute Cour

A l'appui de son argumentaire, M. Montebourg cite Jacques Chirac. Dans une tribune publiée par *Le Monde*, le 25 novembre 1992, sous le titre « Laisser passer la justice », le futur président de la République évoquait l'affaire du sang contaminé et déplorait « une pratique de la politique » qui fasse « passer des solidarités de parti avant l'exigence de justice ». « Le pays demande des comptes et ce n'est que justice », écrivait M. Chirac, ajoutant : « Que faire maintenant ? Rien d'autre que laisser passer la justice, afin que les citoyens ne ressentent plus l'injustice. La justice, aujourd'hui, suppose que la Haute Cour désormais formée aille jusqu'au bout de sa mission. Non pour poursuivre je ne sais quelle vindicte : chacun doit pouvoir bénéficier de la présomption d'innocence. Non pour couvrir d'opprobre, mais pour cerner les responsabilités et établir la vérité. » Dans son texte, le député de Saône-et-Loire relève que « certaines des infractions pénales reprochées par l'autorité judiciaire à M. Chirac paraissent avoir été commises à une date contemporaine de la rédaction de cet article ».

1. LES SOUPÇONS CONSTATÉS PAR L'AUTORITÉ JUDICIAIRE À L'ENCONTRE DE M. JACQUES CHIRAC

[Dans cette partie, M. Montebourg résume les découvertes effectuées par deux juges d'instruction, Patrick Desmure (Nanterre) et Eric Halphen (Créteil), dans leurs enquêtes, respectivement consacrées au financement du RPR par la prise en charge induite de permanents du RPR et aux marchés de l'office HLM de Paris (lire ci-contre). Les deux juges ont relevé que plusieurs éléments visaient directement M. Chirac.]

2. LE DÉNI DE JUSTICE QUE REPRÉSENTE LA PARALYSIE DES PROCÉDURES RÉPRESSIVES EN COURS

Les deux procédures répressives distinctes instruites par ces deux magistrats indépendants ont conduit ceux-ci à constater leur incompetence. (...)

Les décisions d'incompétence des deux juges et l'inertie judiciaire qui

l'égard de la personne de l'ancien président du RPR et maire de Paris pose dès lors la lourde question du respect du principe constitutionnel d'égalité des citoyens devant la justice.

(...) En outre, la situation grave discriminatoire créée par l'incompétence des deux juges est de nature à bloquer définitivement la répression des infractions pénales commises par les 28 personnes mises en examen (...) dans le dossier instruit à Nanterre, et des 49 personnes mises en examen dans le dossier instruit à Créteil. En effet, dès lors que l'autorité judiciaire subit l'amputation de ses enquêtes cherchant à établir la totalité des responsabilités, s'agissant notamment de celui placé à la tête de la hiérarchie des fonctions municipales et du mouvement politique dont il était le président et au profit duquel les infractions ont été commises, il paraît impossible au regard des principes fondamentaux de la République d'exiger des 77 personnes mises en examen dans ces deux dossiers d'accepter d'être jugées sans que le principal responsable, coauteur ou complice, M. Chirac, le soit également.

(...) Le déni de justice est le fait de refuser à tout citoyen la possibilité de demander des comptes devant un juge à celui qu'il estime responsable. (...) La Constitution confie aux seuls parlementaires le devoir de mettre en accusation le président de la République. (...) Il ne s'agit pas d'un pouvoir juridictionnel puisque seule la commission d'instruction composée de magistrats professionnels indépendants décidera souverainement du non-lieu accordé à M. Chirac ou de son renvoi devant la Haute Cour de justice. Il s'agit d'un simple pouvoir constitutionnel qui ne peut s'exercer que solitairement et en conscience.

Les parlementaires qui refuseraient d'assurer la continuité des poursuites entre la justice ordinaire dont les enquêtes sont interrompues et la commission d'instruction qui ne serait dès lors pas saisie, pourraient à juste titre se voir opposer la responsabilité d'un grave déni de justice. (...)

3. LA COMPÉTENCE DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE N'EST PLUS DISCUTÉE

(...) Dans son ordonnance du 15 avril 1999 (...), la Haute Cour de justice [a été] explicitement désignée par le juge d'instruction chargé d'instruire les faits de recel d'abus de biens sociaux et de prise illégale d'intérêt reprochés au président de la République [M. Desmure]. De son côté, le juge d'instruction enquêtant sur les trafics d'influence commis dans les marchés publics de l'office HLM de la Ville de Paris [M. Halphen] a rendu une ordonnance le 25 avril 2001 reconnaissant également sans ambages la compétence de la Haute Cour de justice.

[M. Montebourg signale que le procureur général près la Cour de cassation, M. Jean-François Burgelin, qui est aussi le représentant de l'accusation devant la Haute Cour, et le Conseil constitutionnel, dans une décision du 22 janvier 1999, ont clairement invoqué la compétence de cette juridiction d'exception. Que le sénateur (PS) Robert Badinter, ancien président du Conseil constitutionnel, a estimé publiquement que la « controverse doctrinale » était « close » sur ce

point. Et que M. Chirac lui-même avait « réclamé lui-même la compétence de la Haute Cour afin de se défendre », le 14 décembre 2000, sur TF1.]

En se présentant comme dans l'impossibilité de défendre son honneur par la voie des procédures ordinaires, tout en rappelant que « si le chef de l'Etat a fauté, il y a une procédure particulière qui est la Haute Cour de justice », le chef de l'Etat s'est placé par l'esprit et par la lettre de ses propres déclarations en position de réclamer justice pour son compte devant la juridiction compétente, la Haute Cour de justice. Il ne reste en effet qu'une seule voie, à la fois pour

« Les parlementaires (...) pourraient se voir opposer la responsabilité d'un grave déni de justice »

combattre le déni de justice que représente l'interruption des procédures en cours, et pour combattre le déshonneur que représenterait pour le chef de l'Etat lui-même l'impossibilité de faire justice des soupçons ou de l'accusation d'avoir commis des infractions pénales graves : la saisine de la commission d'instruction de la Haute Cour de justice. (...)

4. CONCLUSIONS

Il n'est plus dans le monde, à ce jour, de chef d'Etat qui échapperait à la loi commune. Un mouvement universel s'est engagé afin de soumettre au respect de la loi ordinaire les chefs d'Etats démocratiques. Ce mouvement a commencé il y a vingt-six ans lorsque la chambre des députés américaine vota la mise en accusation du président Richard Nixon. (...)

Comment pourrait-on expliquer à nos concitoyens que les délits commis par les présidents Joseph Estrada [Philippines], Alberto Fujimori [Pérou], Richard Nixon, ce dernier ayant été pourtant à la tête de la première puissance mondiale, sont justiciables d'une juridiction, mais qu'on ne trouvera en France aucun juge pour juger le président Jacques Chirac et les délits graves dont celui-ci est lourdement soupçonné par la justice ?

Il est par ailleurs dangereux et anticonstitutionnel de vouloir prétendre que ce seront les électeurs qui se chargeraient de juger la teneur des accusations portées contre un président à l'occasion de son éventuelle candidature. (...) Car la confusion entre l'élection et le jugement judiciaire, que certains semblent appeler de leurs vœux, réali-serait une grave atteinte à la séparation des pouvoirs. (...) Seule une autorité judiciaire constitutionnellement légitime est en mesure d'analyser les charges, de peser les indices, et d'établir dans le respect scrupuleux du principe de présomption d'innocence si l'actuel président de la République est coupable ou innocent des délits que la justice lui reproche. Et seulement elle.



Des vues superbes de votre chambre d'hôtel.

La Compagnie Aérienne Internationale Irlandaise www.aerlingus.com 01 55 38 38 42

Dublin €123 a/r (806-83F)* Aer Lingus

François Bayrou, président de l'UDF

« Jacques Chirac et Lionel Jospin se livrent à un concours de déguisement »

François Bayrou, dans un entretien au « Monde », plaide pour « une grande loi constitutionnelle d'organisation des nouveaux pouvoirs en France »

A la veille du vote, en première lecture, du projet de loi sur la Corse, à l'Assemblée nationale, mardi 22 mai, François Bayrou indique qu'il aurait approuvé le projet s'il était aujourd'hui député. Le président de

l'UDF déplore cependant « l'ambiguïté » de la démarche du gouvernement dans l'île, notamment à l'égard de la violence. Il propose que soit organisée « une consultation des Corses » afin qu'ils puissent se pronon-

cer sur « le statut qu'on leur propose ». Au-delà du dossier corse, le président de l'UDF plaide pour l'organisation, en France, d'une « République girondine ». Une « loi constitutionnelle d'organisation des nou-

veaux pouvoirs » devrait, selon lui, permettre une « clarification et une simplification drastiques » dans l'organisation des pouvoirs publics. Le député européen juge que Jacques Chirac et Lionel Jospin se livrent à

un simple « concours de déguisement » en matière de décentralisation. Il « récuse l'approche droite-gauche » sur ce sujet pour lequel devrait pouvoir se dessiner, selon lui, une « majorité d'idées ».

« Depuis votre proposition, formulée en septembre 2000, d'un moratoire de six mois, vous n'êtes guère intervenu publiquement sur le dossier corse. Pourquoi ?

– Parce que l'ambiguïté règne sur ce dossier, du fait de la démarche choisie par le gouvernement. Première ambiguïté : s'agit-il d'un statut spécifique pour la Corse, ou du premier pas vers l'organisation administrative future de la France ? Deuxième ambiguïté : s'il s'agit de la Corse, ce statut est-il le résultat d'un débat serein ou une concession face aux menaces et aux actes violents des organisations les plus radicales ? Et si c'est le cas, où est la renonciation à la violence et sa condamnation pour l'avenir ? Troisième ambiguïté : quelle est, face à ce statut nouveau, l'attitude de la société corse ? Ces ambiguïtés contaminent les idées les plus justes. C'est en effet une idée juste de penser que l'essentiel des décisions d'aménagement d'un territoire, de l'organisation de la vie d'une communauté, ne doit plus se prendre à Paris mais sur le terrain. Et c'est une

idée juste de défendre par l'enseignement une langue régionale en danger de disparition.

« J'aurais voulu que l'on dise clairement, pour la France toute entière, ce qu'est une loi. Car le principe même d'une loi, c'est qu'elle s'applique partout. Même dans un Etat fédéral. En France, on fait des lois sur tout et n'importe quoi. Il aurait été infiniment plus sain de donner une définition nouvelle, plus exigeante, du périmètre de la loi, pour tous les Français et pas seulement pour les Corses.

– Quel aurait été le sens de votre vote si vous étiez député ?

– Quand un processus est dominé par l'ambiguïté, il n'y a le choix qu'entre des inconvénients. La plupart de mes amis sont hostiles au texte et davantage encore au contexte. Malgré tout, j'aurais voté « pour ». Et je l'aurais fait au nom d'une question essentielle pour l'avenir, celle de savoir si l'on veut maintenir en France une République jacobine, ou construire une nouvelle République girondine. Pour moi la réponse est claire : pour une « France humaine », il

faut construire une République girondine. « République », parce que la culture française est irrévérablement attachée à un sentiment d'égalité, de refus de l'explosion du peuple français en communautés ethniques ou religieuses étrangères les unes aux autres ; mais

« Il faut organiser une consultation des Corses. Il faut un référendum local, ou une consultation d'initiative locale »

« girondine », parce qu'on a besoin désormais que les décisions soient réfléchies et prises sur le terrain, près des citoyens, et non pas en leur nom, à Paris. La France souffre de l'absence de centres de décision locaux dignes de ce nom, capables de dialoguer d'égal à

égal avec le gouvernement central.

– Quel effet ce texte aura-t-il, selon vous, sur la situation en Corse ?

– Un certain nombre de décisions, en matière d'aménagement, d'organisation des transports, d'environnement, pourront être prises localement. C'est un progrès. Il faut espérer que cela permettra un nouvel équilibre, favorable à ceux qui veulent agir en cessant de poser des bombes. Mais je crains beaucoup que cela ne suffise pas. La création du parti clairement nommé Indépendanza et sa justification explicite de la violence « révolutionnaire » montrent ce que peut être le scénario du pire : l'utilisation des ambiguïtés cultivées autour du nouveau statut pour relancer la tension et accroître la violence. Tous les ingrédients sont là : le désintérêt de la société corse, le sentiment que c'est l'affaire des seuls élus, et que ces élus ne disposaient pas d'un mandat clair sur cette question, l'ambiguïté du débat à l'Assemblée nationale, avec des sous-entendus très péjoratifs, et l'incompréhension de la société continentale.

– Comment conjurer ce risque ?

– Il est crucial de créer un événement qui permette à nos concitoyens corses de se prononcer et de montrer leur adhésion, ou non, au statut qu'on leur propose. Il faut organiser une consultation des Corses. Il faut un référendum local, ou une consultation d'initiative locale, quelle que soit la nature juridique de l'événement, qui permette aux habitants de la Corse de se prononcer sur un statut spécial qu'on décide en leur nom et pour eux. Tant que la question de leur adhésion au statut de leur île dans la République ne sera pas tranchée, on sera dans une ambiguïté terriblement risquée.

– La droite devra-t-elle revoir ces dispositions si elle revient au pouvoir ?

– Je récuse l'approche droite-gauche sur ce sujet, comme sur bien d'autres. Le seul clivage pertinent dans cette affaire se situe entre jacobins et girondins. Or, jacobins et girondins, on en trouve autant à droite qu'à gauche. La seule approche qui permettra d'aller au bout du chantier d'un nouvel ordre politique pour la France est transpartisane, ou, si l'on veut, relèvera de la majorité d'idées.

– Que vous inspire la course de vitesse engagée entre le premier ministre et le président de la République sur le terrain de la décentralisation ?

– Jacques Chirac et Lionel Jospin se livrent à un concours de déguisement. On se découvre tour à tour écologistes, décentralisateurs, européens, alors qu'au pouvoir, on a fait pour l'un les essais nucléaires, pour l'autre, la recentralisation depuis quatre ans, et pour tous les deux, le traité de Nice – qui est le plus mauvais de l'histoire européenne !

– Quelles sont vos propositions en la matière ?

– On a besoin d'une clarification et d'une simplification drastiques. En réalité, on a besoin de trois niveaux de compétence et de trois seulement : les compétences de proximité régissant la vie de tous les jours, qui doivent être assumées par les communes fédérées en intercommunalités ; les compétences d'aménagement du territoire, qui appartiendront aux départements fédérés à l'intérieur des régions ; et les com-

pétences régaliennes, exercés ensemble par les Etats fédérés dans l'Union européenne. A la tête de chacun des niveaux fédérés, il faudra des dirigeants élus par les citoyens et responsables devant eux.

« Il ne suffit pas de déshabiller l'Etat, il faut aussi le garantir dans ses missions. L'Etat est le défenseur de l'intérêt général, de l'unité, de la sécurité, de la solidarité, de l'identité. Je pense que l'éducation nationale

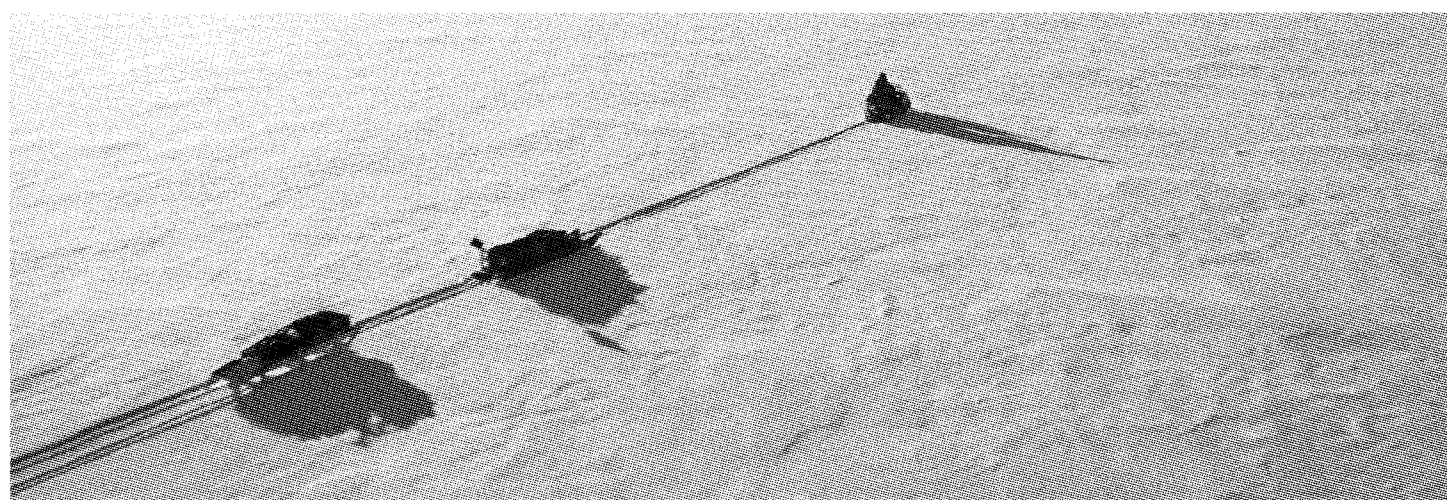
M. Hollande : M. Chirac a « lâché tous les freins »

Le premier secrétaire du PS, François Hollande, a ironisé sur les déclarations du président de la République à la Réunion, dimanche 20 mai sur Radio J. « Faire des promesses n'a jamais fait peur à Jacques Chirac, ne pas les respecter non plus », a dit M. Hollande, qui a ajouté : « Jacques Chirac dit tout à qui veut l'entendre : le salaire maternel dans une région où la démographie est particulièrement forte, la suppression des cotisations sociales, la défiscalisation, et même une loi de programmation non plus sur cinq ans, mais sur plus de dix ans. Pourquoi pas le siècle ? » « S'il avait rencontré François Bayrou sur sa route, il lui aurait même promis d'être le futur président de la République ! », a lancé M. Hollande. « En entrant dans la dernière période de sa vie politique, déjà longue, trente-cinq ans, il semble avoir lâché tous les freins », a-t-il observé à propos de M. Chirac qui, après avoir été « le premier européen d'Europe, le premier écologiste de France, est devenu le premier autonomiste de l'outre-mer ».

le doit demeurer nationale pour ses programmes aussi bien que pour ses diplômes d'enseignement général et universitaires. On a besoin d'une grande loi constitutionnelle d'organisation des nouveaux pouvoirs en France, comme on aura besoin d'une Constitution pour l'Europe. »

Propos recueillis par Jean-Baptiste de Montvalon

► www.lemonde.fr/v-republique



Complètement givré!

Le portable TOSHIBA Satellite 1700-200 ne coûte que 6990 FHT**

TOSHIBA Satellite 1700-200

- Processeur Intel® Celeron™ 650 MHz
- 64 Mo SDRAM ext. à 192 Mo
- Disque dur 6 Go
- Écran 12"1 DSTN SVGA – Vidéo ATI
- CD-ROM 24X et lecteur de disquettes en simultané
- Modem 56K
- Microsoft Windows® Millennium & Works 6.0
- Corel WordPerfect Office 2000
- Garantie internationale 1 an



Celeron™ est une marque ou une marque déposée d'Intel Corporation ou de ses filiales aux États-Unis et dans d'autres pays.

agency

* En toute liberté

Pour plus d'informations contactez Toshiba Infos au : 0892 69 29 49 (2,43 F/mn) ou sur www.pc.toshiba.fr

** Soit 8360 FTTC, prix conseillés chez les revendeurs agréés Toshiba participant à cette opération en France Métropolitaine. Offre valable, du 2 mai au 30 juin 2001, dans la limite des stocks disponibles et non cumulables avec d'autres promotions Toshiba ou conditions particulières.

Les PC de Toshiba utilisent la version légale de Microsoft® Windows® www.microsoft.com/piracy/howtotell

Choose freedom*

TOSHIBA

Le président, acteur impuissant de la cohabitation à Mayotte

MAYOTTE

de notre envoyée spéciale

L'hélicoptère présidentiel s'est posé dans un nuage de poussière, mais la foule n'a pas bougé. Des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants attendent depuis près d'une heure, en plein soleil, la première visite d'un chef de l'Etat français qui a promis d'établir l'égalité sociale entre Mayotte et la métropole. Et maintenant qu'il arrive à Acoua, au nord-ouest de l'île, ils paraissent ne plus vouloir le lâcher. La foule s'achemine donc à pied derrière lui, sous des banderoles assurant combien le village « s'honore de la visite de bouana Chirac ». L'équipe présidentielle a organisé, sur la petite terrasse du dispensaire d'Acoua, une séance de travail avec le médecin-chef, Roland Davy, ses infirmiers mahorais, les responsables sanitaires du secteur, et, dans la chaleur étouffante, Jacques Chirac a proposé qu'on tienne la réunion en chemise. Habituellement, ces rencontres sont d'abord l'occasion pour M. Chirac de prendre des notes et de parfaire son image de président « à l'écoute des Français ». Seulement, les membres de l'équipe médicale, qui s'épuisent chaque jour à soigner gratuitement les habitants de ces secteurs très pauvres, ont préparé une liste de demandes et ils attendent des réponses écrites. Ils luttent contre le choléra, la lèpre, le paludisme, ils éduquent les femmes à la contraception, les familles à l'hygiène. Ils s'inquiètent de ces bateaux qui, chaque jour, déposent sur la plage une vingtaine d'immigrants venus

de l'île comorienne voisine, Anjouan, pour se faire soigner. Ils désespèrent devant ces fillettes de moins de quinze ans, enceintes. Dans ce petit coin de France, entre Madagascar et l'Afrique, il faudrait des médecins supplémentaires, il manque des infirmiers qualifiés. Et voilà le maire qui voudrait une maternité. Le président s'attendait-il à un tel afflux de demandes ? Acteur impuissant de la cohabitation, il se tourne aussitôt vers le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, qui peut enfin prendre sa revanche. Car la loi sur Mayotte débattue actuellement au Parlement est bien celle du gouvernement. Christian Paul évoque donc les campagnes de vaccination, les moyens donnés par le nouveau contrat de plan pour la rénovation des dispensaires, la généralisation des allocations. Plus tard, lors d'une réunion informelle avec la presse, à laquelle il a convié « M. Paul », le président de la République se garde bien de critiquer le gouvernement, comme il avait semblé le faire à la Réunion, deux jours plus tôt. Mais, implacablement, il donne la répartition des rôles : « Le gouvernement assume la responsabilité quotidienne. Moi, je donne ma vision pour le coup d'après. » Le coup d'après ? Le ministre de M. Jospin, qui a fort bien saisi l'allusion au combat présidentiel, remarque dans un sourire : « Mais cette vision s'exprime dans le droit fil de ce qui se fait depuis 1997. Je le prends donc comme un hommage qui nous est rendu. »

Raphaëlle Bacqué

A « L'Humanité », sociétés des amis et des lecteurs approuvent l'ouverture du capital

Les participations d'entreprises, notamment TF1 et Lagardère, représenteront 20 % des actions

La Société des lecteurs (20 % des parts) et celle des Amis de L'Humanité (10 %) ont approuvé, samedi 19 mai, au cours d'une réunion organisée

au Cirque d'Hiver, à Paris, l'entrée d'investisseurs privés dans le capital du quotidien communiste. La société qui regroupe ces participations

– notamment celles de TF1 et du groupe Lagardère – détiendra 20 % du capital, le PCF restant l'actionnaire de référence avec 40 % des parts.

JUSTE des interrogations, mais pas de critiques frontales, ni d'états d'âme. Au Cirque d'Hiver à Paris, samedi 19 mai, les quelque trois cents amis et lecteurs de L'Humanité ont entériné la « révolution culturelle » opérée sur le quotidien du Parti communiste, sauvé de la déroutée financière, pour partie, grâce aux capitaux d'entreprises privées (Le Monde du 17 mai).

Les militants l'admettent à mots couverts : dans la reconstitution du capital, le soutien d'Hachette (groupe Lagardère) pour 8 millions de francs, de TF1 (Bouygues) pour

5 millions de francs et des Caisses d'épargne (5 millions de francs) « pose question ». « On connaît les capitalistes. Ils ne font rien sans rien. Même si, là, ce n'est pas une affaire idéologique, mais une nécessité financière », affirme un secrétaire de cellule communiste de la région parisienne. « Ce n'est pas dans nos habitudes, mais c'est le réalisme », ajoute le trésorier de la même cellule, lecteur de « L'Huma » depuis 1944. « Bien sûr, je suis pour qu'il y ait plus d'amis et de lecteurs et moins de Lagardère, mais qui peut impulser des capitaux pour que le

journal ne meure pas ? », relève un lecteur de vingt-trois ans, membre du PCF depuis 1997. Avec 45 millions de francs de déficit annuel et 50 millions de francs de dettes, d'autres solutions étaient-elles possibles pour éviter la fin d'un quotidien qui « a toujours été l'immense porte-voix des forces progressistes de ce pays », proclame Henri Malberg, président de la Société des lecteurs, laquelle, grâce aux 8,5 millions de francs de la souscription versés par seize mille donateurs, détient 20 % du capital.

« La disparition de L'Huma ? Ce

serait celle d'un monument historique. Laisser faire serait une formidable lâcheté », a martelé Edmonde Charles-Roux, présidente de la Société des amis. Elle dispose de 10 % du nouveau capital, aux côtés du personnel (10 %) et des représentants du PCF, l'actionnaire de référence, qui garde 40 % des parts et occupe huit des quatorze postes du conseil de surveillance.

PAS D'INGÉRENCE

« L'Humanité ne vend pas son âme (...). Les entreprises extérieures n'interviennent que sur la seule base du soutien au pluralisme de la presse », a expliqué sans relâche Patrick Le Hyaric, nommé à la direction du journal par Robert Hue en novembre 2001. Avec Michel Laurent, président du conseil de surveillance, il s'est acharné à démontrer que les verrous sont en place pour éviter toute ingérence sur la ligne du journal. Pour preuve, la société Humanité Investissement Pluralisme, qui accueille les participations des entreprises, ne détiendra pas plus de 20 % pour une trentaine de millions de francs. Et le soutien attendu des sociétés publiques ou privées, comme des éditeurs de presse, devrait prendre des détours moins voyants sous la forme d'une souscription à un emprunt obligataire ou de l'adhésion à une association pour le pluralisme de la presse. Pour vaincre le fatalisme des réalités économiques qui l'a obligé à engager un plan social de cinquante-huit licenciements, le directeur de L'Humanité croit encore au sursaut militant. Ce sera le seul vrai signe de redressement.

Béatrice Gurrey

Michel Delberghe

Pour Martine Aubry, « l'école publique n'a pas rempli toutes ses missions »

La maire de Lille s'exprimait devant les militants PS du Nord

LILLE

de notre envoyé spécial

Pour ouvrir le débat sur la préparation du « projet 2002 » du Parti socialiste, lancé simultanément samedi 19 mai dans plus de quatre-vingts départements, les militants de la fédération du Nord avaient choisi les thèmes du plein emploi et de l'éducation. « La baisse du chômage ne fait pas forcément gagner des voix aux élections », a expliqué Gérard Caudron, député européen. C'est parfois même le contraire car ceux qui sont encore au chômage le vivent encore plus mal. Plans sociaux et licenciements ont servi de toile de fond à de nombreuses interventions, Jean Le Garrec, président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, soulignant qu'il faut imposer aux entreprises qui se comportent comme « des grands prédateurs », « une obligation forte sur les conséquences sociales de leurs choix stratégiques ».

APPROCHE RÉALISTE

Chargée de coordonner le projet 2002 au secrétariat national du PS, Martine Aubry a plaidé pour une approche réaliste. Si l'ancien ministre de l'emploi laisse à l'extrême gauche l'idée d'interdire les licenciements – qui « n'a aucun sens » –, elle estime qu'« on ne doit plus laisser les entreprises licencier sans que les salariés soient reclassés et qu'elles mettent de l'argent pour réindustrialiser les zones laissées en friches ». Devant trois cents militants, auxquels s'étaient joints des représentants des Verts et du Parti radical de gauche, M^{me} Aubry a aussi souhaité un renforcement des pouvoirs des comités de groupe

européens. « L'Europe n'aurait aucun sens si elle ne devait être qu'un sous-produit du libéralisme anglo-saxon », a-t-elle martelé.

La maire de Lille n'a pas hésité à prendre à rebrousse-poil son auditoire en abordant « l'inégalité première, l'inégalité devant l'éducation ». « Quels objectifs ? Quels contenus ? Quelles méthodes pédagogiques nouvelles ? », a-t-elle interrogé. « Ce sont des questions à se poser avant celle des moyens financiers à mettre en œuvre. Il est inacceptable qu'un enfant sorte de l'école primaire sans savoir lire, écrire et compter. » « Je n'attaquerai pas l'école privée car, si on en est là, c'est que l'école publique n'a pas rempli toutes ses missions », a-t-elle enchaîné, sous les murmures de l'assistance, en faisant état d'une enquête sur le classement de quarante meilleures écoles de l'académie de Lille dans laquelle ne figure aucune école publique.

« Je sais bien que ça ne fait pas plaisir à tout le monde », a-t-elle observé, en prenant soin de se démarquer de l'ancien ministre de l'éducation nationale : « Je ne le dis pas comme Claude Allègre, je le dis parce que je crois à l'école et aux enseignants. » « Si on doit se collecter, il faut se collecter maintenant pour avoir un projet sur l'école », a-t-elle affirmé. Pour M^{me} Aubry, qui s'est posée en avocate du service public, « si nous n'avons pas, ne nous leurrions pas, nous aurons un nouveau creusement des inégalités et nous ne gagnerons pas les élections ».

Les militants ne lui ont pas tenu rigueur de ses audaces et l'ont chaleureusement applaudie.

Michel Noblecourt

Robert Hue dînera à Matignon, sans engagement

FINALEMENT, il ira. Robert Hue se rendra, mercredi 23 mai, au dîner de la majorité proposé par Lionel Jospin, puisque « ce n'est pas comme un sommet, qui engage ». Le secrétaire national du PCF y sera le seul candidat à l'élection présidentielle formellement déclaré. Il a en effet confirmé, samedi, qu'il sera « disponible » pour être le candidat de son parti « si les communistes estiment dans leur majorité [qu'il est] le plus à même de les représenter » (Le Monde daté 20-21 mai). Les autres postulants communistes peuvent se déclarer jusqu'au 14 juin, le candidat étant désigné lors du congrès d'octobre.

LE « MEILLEUR CANDIDAT »

Appuyé par Marie-George Buffet, M. Hue a précisé qu'il s'agit d'« une candidature de large rassemblement », destinée à aller au-delà de « ceux qui se tournent naturellement vers l'électorat communiste ». Jean-Claude Gaysot a également affirmé à l'AFP que M. Hue est le « meilleur candidat ». Celui-ci, qui s'est entretenu avec M. Jospin en fin de semaine, a donc poursuivi sa stratégie de harcèlement du gouvernement, engagée depuis la défaite des municipales.

Alors que les députés examinent en seconde lecture, mardi, le projet de loi de modernisation sociale, le chef de file des communistes a menacé : « Si le gouvernement souhaite faire passer son projet avec

une partie de la droite, c'est sa responsabilité, mais je crois qu'il vaudrait mieux qu'il prenne en compte les amendements des partis de la majorité. »

Dimanche, sur Radio J, François Hollande a admis que « si Robert Hue veut être candidat, il a raison d'affirmer l'identité communiste et d'affirmer des positions qui le caractérisent dans le débat public ». Le premier secrétaire du PS reconnaît une « utilité à la candidature communiste à l'élection présidentielle, pour traduire un courant radical qui doit trouver sa place ». Cependant, la pluralité des candidatures ne doit « pas peser sur le travail du gouvernement, le fonctionnement de la gauche et la cohésion de la majorité », a précisé M. Hollande.

Le PCF s'est trouvé au centre des discussions d'une cinquantaine de personnalités et de militants de gauche – communistes, alternatifs, minoritaires de la LCR –, réunis samedi à l'université Paris-VIII de Saint-Denis, autour de l'appel « Pour une perspective de gauche ». Clémentine Autain « jeune militante de gauche politiquement déprimée, navrée de l'éparpillement des forces », a résumé leur état d'esprit en disant qu'elle « ne se retrouve pas dans l'entre-soi LO-LCR, ni dans les partis qui cautionnent le social-libéralisme ». L'ambition de certains, reconstruire une force à gauche, semble cependant encore lointaine.

Béatrice Gurrey

Michel Delberghe

www.landrover.fr

ON DEVRAIT POUVOIR TOUT ESSAYER.

PARTEZ EN DISCOVERY PENDANT 24H

On pourrait vanter ses performances, sa motorisation, sa sécurité, sa fiabilité, son confort, son espace intérieur... Certes. Mais franchement, on aurait un doute sur le Discovery, vous croyez qu'on vous le prêterait ?

Pour plus de renseignements et être mis en rapport avec le concessionnaire Land Rover le plus proche participant à l'opération, appelez vite le

N° Indigo 0 825 01 4444
1,98 F (0,11 €)

Modèle présenté : nouveau Discovery Seven Td5 SX (7 places) avec option peinture métallisée, 218 400 F TTC au 01/03/01

Offre d'essai de 24 heures ou 200 km (le 1er jour) sur un Land Rover Discovery, sauf le week-end et jours fériés, réservé à toute personne possédant le numéro Indigo (31-départ) titulaire du permis de conduire. Un essai par foyer.

Inclure n°, adresse, date de disponibilité. Offre valable jusqu'au 31/07/01 chez tous les concessionnaires Land Rover participants.

LAND ROVER
THE BEST 4x4x4

Les sages-femmes, satisfaites des avancées obtenues après leur long conflit, entendent rester « vigilantes »

Leurs salaires vont être revalorisés et leur cursus comprendra un an d'études de médecine

Avant leur nouveau rassemblement, lundi 21 mai, à Paris, à l'appel de leur coordination, les sages-femmes se montraient majoritairement

satisfaites des avancées obtenues : une revalorisation, dans le secteur public, de 1 185 francs du salaire d'embauche et de 2 850 francs du salaire

de fin de carrière. Mini-révolution, les « blouses roses » arrachent aussi le droit d'intégrer à leur cursus la première année d'études médicales.

LES SAGES-FEMMES devaient se rassembler une nouvelle fois, lundi 21 mai, à Paris à l'appel de leur coordination nationale. Trois semaines après la fin de leur long mouvement de protestation, qui restera dans les annales de leur profession, elles entendent rester « vigilantes » sur l'avancement des négociations entamées le 27 avril avec Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé (*Le Monde* daté 29-30 avril). Même si la grève est terminée, « les sages-femmes ne baissent pas la garde car elles savent que, si elles loupent la marche, le train ne repassera pas », assure Sylvie Labéribé, membre de la coordination.

Les 300 francs d'augmentation pour une sage-femme débutante inscrits dans le protocole d'accord du 14 mars sur la fonction publique avaient réveillé la colère de la profession. Les cinq semaines de conflit ne se sont pas révélées vaines pour les « blouses roses » du secteur public. A l'issue du comité de suivi du 14 mai, il a finalement été décidé qu'une débutante commen-

cera avec un salaire net mensuel de 11 400 francs, soit une augmentation de 1 185 francs, et terminera sa carrière à 17 850 francs net, soit 2 850 francs de plus qu'aujourd'hui. « On ne peut plus nier les avancées », concède Sylvie Labéribé. En revanche, les négociations entre employeurs et salariés sont beaucoup plus rudes dans le secteur privé. Le ministère a attribué une enveloppe de 100 millions de francs à l'obstétrique, en soulignant que cette somme devait contribuer à une revalorisation des salaires des sages-femmes. « Mais on ne peut pas intervenir directement », souligne-t-on dans l'entourage de Bernard Kouchner. L'Union de l'hospitalisation privée (UPH) discute actuellement d'une augmentation de 1 050 francs.

Si les avancées salariales dans le public sont désormais acquises, la revendication d'une « indemnité mensuelle de responsabilité médicale de 2 000 francs pour l'ensemble des sages-femmes » ne semble pas être retenue par le ministère. La prime

paramédicale de 500 francs, dite prime « Veil », pourrait être rebaptisée symboliquement en « prime de fonction médicale » mais a peu de chances d'être renégociée.

UNE MINI-RÉVOLUTION

En revanche, le passage par la première année d'études médicales (PCEM1) pour le recrutement des élèves sages-femmes a obtenu l'accord, à une large majorité, des doyens de faculté. A l'heure actuelle, 7 écoles (Grenoble, Bordeaux, Besançon, Rouen, Marseille, Poitiers, Tours) sur 34 ont obtenu l'agrément. « Nous espérons que plus de la moitié des écoles seront concernées dès 2002 », indique-t-on au ministère. « Il faut entériner cette avancée par un cadre réglementaire afin qu'il n'y ait plus de "machine arrière" possible », réclame la coordination.

Cette intégration du PCEM1 dans le cursus des sages-femmes représente une mini-révolution. Etape symbolique forte dans la reconnaissance du statut médical, elle ouvre

aussi la porte à l'obtention d'un cursus universitaire. « Le PCEM1 va bouleverser l'histoire de la profession dans son identité médicale », estime Sylvie Labéribé. Enfin, le problème des effectifs de sages-femmes sera discuté à l'occasion du comité de suivi des décrets sur la périnatalité. « Nous devons avoir une vision d'ensemble et aborder la démographie des gynécologues, des pédiatres, des sages-femmes et des réanimateurs », explique-t-on Avenue de Ségur. Lundi 21 mai, les délégations provinciales de sages-femmes seront reçues au ministère.

« Nous sommes devenues un immense chantier de discussions », résume avec le sourire une sage-femme de la maternité parisienne de Port-Royal. Toutes se félicitent que cette grève ait permis de faire connaître leur métier au grand public. « On ne nous dira plus : "Sage-femme ? Ça existe encore ?", ou encore : "C'est vous qui allez m'accoucher" ? »

Sandrine Blanchard

A Prague, trente-deux pays entérinent définitivement l'Europe des universités

PRAGUE

de notre envoyée spéciale

L'hommage est venu de la bouche de Tessa Blackstone, ministre de l'enseignement supérieur du Royaume-Uni : « C'est le moment de saluer Claude Allègre. Il aurait été très heureux de voir comment le processus avance. » Réunis à Prague les 18 et 19 mai pour tenter de faire progresser l'Europe des universités, les ministres de trente-deux pays ont placé leur ancien homologue français au rang des pères fondateurs.

Avec ses collègues allemand, britannique et italien, l'ancien ministre de l'éducation avait, en 1998, à Paris, adopté un texte posant les principes de l'harmonisation européenne en la matière : des cursus organisés en trois niveaux (licence ou « bachelors », mastère et doctorat), des études découpées en semestres et en modules sanctionnés par des « crédits » transférables d'un pays à l'autre.

Confirmée à Bologne en juin 1999, et définitivement entérinée

lors de la réunion de Prague, cette architecture devrait, espèrent les ministres, être généralisée d'ici à 2010. Tous les étudiants (et non pas seulement 5% comme aujourd'hui) devraient alors pouvoir étudier dans un autre pays que le leur. Mais aussi se voir valider des modules d'une université étrangère dans un diplôme national, et conserver le bénéfice de leurs bourses dans leur pays d'étude.

Les étudiants, représentés dans l'ESIB (European student informa-

tion bureau), et leurs établissements d'enseignement rassemblés dans l'European universities association (EUA) approuvent ce processus, présenté comme une alternative aux schémas trop libéraux de la Commission européenne : la déclaration de Prague fait de l'enseignement supérieur un « bien public », destiné non seulement à favoriser « l'employabilité » des diplômés, mais aussi à valoriser « compétences académiques et professionnalisation durable ».

CRITÈRES DE QUALITÉ

Mais du rêve à la réalité, le parcours sera long. La réorganisation des parcours universitaires autour de la licence est loin d'être généralisée. Ensuite, les cursus longs conçus d'un seul bloc, comme les études médicales ou d'ingénieurs, sont à des années-lumière de l'organisation commune souhaitée. La généralisation du système européen de transfert de crédits (ECTS), promise en France pour 2004 par Jack Lang (*Le Monde* du 24 avril), soulève d'autres questions : pour que les étudiants monnaient un morceau d'année universitaire de la même façon à Brest ou à Salonique, il faut qu'ils soient assurés de la qualité de ces établissements. Il faut donc que les pays acceptent d'évaluer de façon transparente leurs universités et écoles supérieures, ce que seuls huit d'entre eux font systématiquement.

Certains, comme les Néerlandais, prônent la création d'une agence européenne d'assurance qualité. D'autres, comme la France, où la collation des diplômes relève d'un monopole d'Etat, y sont franchement hostiles. Le ministère de l'éducation nationale va, pour commencer, créer un organisme unique chargé d'habiller les diplômes, composé d'universitaires et de professionnels des entreprises, en lieu et place des diverses commissions d'experts existantes pour les licences, les DEA, les DESS, les DUT, etc. Au plan européen, des discussions, conduites par Jean-Luc Mélenchon, ont par ailleurs été engagées pour définir les critères de qualité des formations. Enfin, a insisté Jack Lang, « la mobilité ne doit pas être réservée à quelques-uns choisis en fonction de leurs ressources ». Le ministre propose cinq mille bourses de mobilité supplémentaires à la rentrée.

Nathalie Guibert

Les spéléologues bloqués dans la grotte de Goumois sont sortis indemnes

LES SEPT ÉTUDIANTS suisses et leur accompagnatrice, bloqués sous terre pendant trois jours, sont sortis sains et saufs, samedi 19 mai, dans la soirée, de la grotte de Goumois (Doubs). Les cinq hommes et trois femmes, âgés de vingt à trente ans, étaient entrés dans la grotte mercredi 16 mai et avaient été bloqués par la brusque montée des eaux. Plus de vingt-quatre heures plus tard, les secours n'avaient pas réussi à localiser les jeunes gens, dont les chances de survie dans l'eau glacée étaient minimes.

Le groupe s'était en fait réfugié au sec dans une cavité où un plongeur les a retrouvés, vendredi matin. Il a cependant encore fallu dynamiter des parois et pomper l'eau pour que les spéléologues puissent sortir. Les jeunes spéléologues étant débutants, l'association Spéléo-Secours-France a accusé la société Altamira, organisatrice suisse de l'expédition, d'avoir mis les participants « en danger d'une façon inconsidérée ».

45 % des lycéens franciliens ont déjà été victimes de violences

QUELQUE 45 % DES LYCÉENS franciliens disent avoir déjà été « victimes de violences », selon une étude réalisée, en avril et mai, par le Conseil régional d'Ile-de-France auprès de 3 120 lycéens, et rendue publique samedi 19 mai. Les violences les plus courantes sont les insultes (60 %), suivies des coups puis du racket. Le silence est de mise : seules 17 % des ces agressions ont débouché sur une démarche (dépôt de plainte...)

Les lycéens sont par ailleurs 77% à avoir été « témoins d'actes de violence », et 21 % d'entre eux ont avoué avoir eu « un comportement violent » dans leur lycée, le plus souvent au cours d'une « bagarre » entre élèves. Dans la moitié des cas, cette violence n'a pas été sanctionnée par l'établissement scolaire.

Soupçons d'anomalies génétiques sur un nouveau mode de procréation

DEUX FŒTUS conçus au moyen d'une technique de fécondation in vitro particulière, consistant en la transfusion du cytoplasme d'un ovocyte provenant d'une femme fertile (*Le Monde* du 8 mai), sont porteurs d'une anomalie chromosomique, selon des informations publiées vendredi 18 mai par le Washington Post. L'équipe de biologistes du centre médical de Saint-Barnabas, dans le New Jersey (États-Unis), qui avait procédé à cette assistance médicale à la procréation d'un nouveau genre, avait été accusée d'avoir conçu des enfants au patrimoine génétiquement modifié. Des enfants nés selon cette technique portaient, en plus du patrimoine génétique des parents, de l'ADN « mitochondrial » issu de la donneuse. L'équipe s'était défendue en affirmant que son objectif était uniquement de « doper » la fertilité déficiente de la future mère.

Selon le quotidien américain, les chercheurs n'ont pas mentionné le fait que deux des dix-sept fœtus créés avec cette technique étaient porteurs d'une anomalie génétique rare - le syndrome de Turner, où l'un des deux chromosomes sexuels (X ou Y) manque - soit « une incidence sept à huit fois supérieure à la normale selon les experts ».

DÉPÊCHES

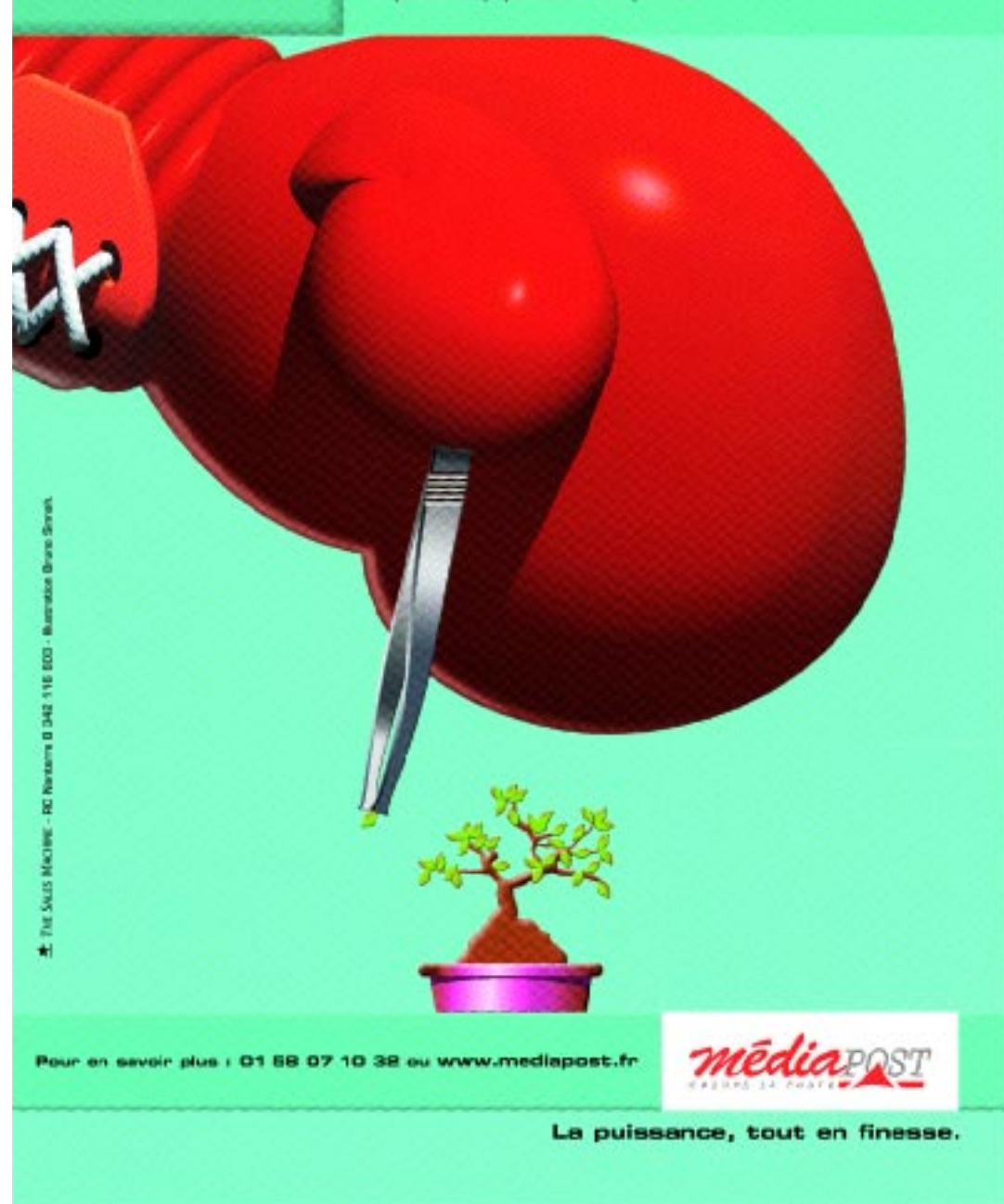
■ **ATTENTAT** : deux cocktails Molotov ont été lancés dans la nuit du samedi 19 au dimanche 20 mai contre la gendarmerie d'Hasparren (Pyrénées-Atlantiques), près de Bayonne. L'attentat n'a pas fait de victimes, la gendarmerie étant alors fermée, mais trois voitures de particuliers garées devant le bâtiment ont été totalement calcinées.

■ **LOGEMENT** : le tribunal de grande instance de Marseille a condamné, vendredi 18 mai, les quelque 200 squatteurs d'un immeuble de l'Assistance publique à verser une indemnité mensuelle d'occupation : les célibataires devront payer 350 francs par mois, les familles 600 francs. Le 16 mars, la justice avait expulsé les occupants, tout en les autorisant à se maintenir dans les lieux pendant un an renouvelable (*Le Monde* du 20 mars).

Avec Mediapost, vous combinez adroitement puissance de couverture et finesse du ciblage.

FACILE !


Sur les 25 millions de foyers français référencés dans leur base de données, les experts géomarketing de Mediapost dénichent chaque jour pour vous les cibles les plus réactives à vos offres. Profitant d'un savoir-faire qui allie puissance et finesse, vous menez ainsi des campagnes de publicité en boîte à lettres efficaces, auprès de profils de populations très pointus.



Pour en savoir plus : 01 88 07 10 38 ou www.mediapost.fr



La puissance, tout en finesse.



Location Longue Durée

01 55 20 66 68

Samedi 9 juin 2001 - 9h30 / 18h

cité

des sciences & de l'industrie

"LA VACHE FOLLE EN QUESTIONS"

Entrée Libre

Journée d'information et de dialogue entre le public, des hommes politiques, des chercheurs et des experts pour confronter leurs interrogations sur le cas de la "vache folle" :

- Comment informer et rendre les citoyens acteurs du débat ?
- Que savent les scientifiques sur la question de la vache folle ?
- Pourquoi les incertitudes liées au prion créent-elles une situation exceptionnelle ?
- Comment l'information est-elle gérée en France et en Europe ?

9 h 30 :
Ouverture du colloque

9 h 45 / 12 h 30 :
Mise à jour d'une controverse sociotechnique "le cas de la vache folle".
Annick Alperovitch, Christian Babusiaux, Jean-Philippe Brandel, Jeanne Brugère-Picoux, Muriel Elaszewicz, Sir John Krebs, Sylvain Lehmann, Pierre-Marie Lledo, Valérie Mestre, Jean-Benoît Rault.

14 h 00 / 16 h 40 :
Gestion de l'ESB et bilan en France et en Europe.
Paul Benkimoun, Claude Fischler,

Antoine Flahault, Catherine Geslain-Lanéelle, Georges Galbérine, Marie-Jeanne Husset, Pierre-Benoît Joly, Ulrich Kihm, Annie Leroy, Erik Millstone, Jacquié Reilly, Brian Wynne.

16 h 45 / 18 h 00 :
Médiation scientifique et information citoyenne.
Michel Collon, Hervé Chneiweiss, Michel Demazure, Graham Farmelo, Guy Pailleton, Joël de Rosnay.
Animateur-moderateur des débats : Eric Jouan, journaliste.

18 h 00 : Clôture

Inscriptions

Tél : 01 40 05 83 08 - e-mail : veille@cite-sciences.fr
Fax : 01 40 05 82 37 - (à l'attention de M.P. Hermann)

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES :
The British Council, Inra, Inserm, CNRS

Pour les visiteurs de la Cité, une exposition magazine de 400 m² (panneaux, audiovisuels, portraits des acteurs de la crise) sera installée pendant trois mois.

Cité des sciences et de l'industrie
Espace Condorcet - 30, avenue Corentin-Cariou Paris 19^e
Métro Porte de la Villette - www.cite-sciences.fr

Dans la vallée de la Somme, la décrue révèle l'ampleur des dégâts

Alors que l'eau continue de baisser, les habitants font un premier bilan des inondations. A Abbeville mais aussi à Mareuil-Caubert et à Fontaine-sur-Somme, où des bâtiments sont menacés, des associations se sont créées. Certains inondés prennent conscience qu'ils ne pourront pas rentrer chez eux avant des mois

ABBEVILLE

de notre correspondant régional
Le début de la décrue, dans la Somme, marque le temps des bilans et aussi, souvent, celui de la déprime. « Les gens commencent seulement à prendre conscience qu'il ne suffit pas que l'eau baisse, pour qu'ils puissent rentrer chez eux, et que de gros travaux seront souvent nécessaires », constate Jean-Claude Moncomble, adjoint au maire de Mareuil-Caubert, un village proche d'Abbeville. « Je viens de faire le tour de ma maison où il n'y a plus que vingt centimètres d'eau. J'ai eu l'impression d'être devant une épave échouée. J'y avais investi 1 million de francs. C'était le rêve de ma vie. Elle est totalement foutue », se désolait, samedi 19 mai, Jean-Philippe Damien, un habitant du quartier Saint-Gilles d'Abbeville.

La crue n'est, de surcroît, pas totalement terminée. A Abbeville, sur les 750 maisons touchées, 200 sont encore plus ou moins inondées dans les quartiers du Faubourg des planches et de Saint-Gilles, précisait dimanche le maire, Joël Hart. A Mareuil-Caubert, où 172 habitations sur les 350 ont été touchées, « 73 maisons évacuées

sont encore sous les eaux », souligne M. Moncomble. Enfin, les travaux qui ont permis d'accélérer la décrue de manière spectaculaire (Le Monde daté 20 au 21 mai) ne touchaient que la zone en aval de Pont-Rémy, à 9 kilomètres d'Abbeville. En amont de ce point, la situation n'a guère évolué. « Chez nous, l'eau a baissé de trente centimètres seulement depuis trois semaines », affirme Patrick Poliautre, maire de Fontaine-sur-Somme, à 13 kilomètres en amont d'Abbeville. Les deux tiers du village, soit 150 maisons sont toujours sous un bon mètre d'eau. Dans certaines d'entre elles, le niveau a atteint 1,70 mètre au plus fort de la crue. »

Sous le soleil tant attendu, les sinistrés les plus chanceux s'activaient néanmoins, ce week-end, à évacuer la dernière pellicule d'eau, à tenter d'effacer les outrages de la boue. Non sans quelques heurts quand, parfois, l'eau pompée par un habitant pour terminer d'assécher sa maison fait monter légèrement le niveau chez son voisin. Il ne sert à rien de pomper trop vite, explique un responsable. Tant que le niveau autour de la poche n'aura pas baissé, l'eau reviendra. Et,

même ensuite, il faudra prendre d'infinies précautions, inspecter soigneusement les murs et les fondations avant de vider les caves, afin d'éviter qu'un pompage trop rapide ne fasse céder les murs fragilisés par sept semaines de « marinade ».

Certains dégâts sont déjà bien visibles. A Mareuil-Combert, bâti sur un sol tourbeux très meuble, l'eau a creusé des trous sous les murs de la salle polyvalente, dont la dalle s'affaisse. A l'école toute proche, le bâtiment principal, en

briques, montre des fissures inquiétantes, un autre, préfabriqué, est bon à abattre.

A Fontaine-sur-Somme, des maisons n'ont pas attendu la décrue pour se lézarder, ou même s'incliner. Dix à quinze d'entre elles « poseront problème » et devront probablement être rasées, estime M. Poliautre. Ce sera aussi le cas à Mareuil-Caubert et à Abbeville. Il est peu probable qu'elles puissent être reconstruites au même endroit. Leurs propriétaires

devront trouver un nouveau terrain, obtenir un permis de construire. « Les sinistrés peuvent venir en mairie s'informer sur les constats d'huissier et sur leurs droits vis-à-vis des assureurs », précise M. Hart.

« LE VRAI TRAVAIL COMMENCE »

Plusieurs associations ont aussi été créées par les inondés. « Pour nous, c'est aujourd'hui que le vrai travail commence », estime Jean-Philippe Damien, président fondateur de celle d'Abbeville. « Quand puis-je commencer les travaux ? Comment faire ? A qui s'adresser ? Personne n'est, pour l'instant, capable de répondre à ces questions. Nous avons l'impression d'être délaissés », s'insurge-t-il. Les relations avec les assurances ne lui semblent pas devoir poser de difficultés particulières, à condition d'apporter assistance aux plus défavorisés et aux personnes âgées. Mais, dit-il, « il nous faudra aussi connaître les véritables causes de cette catastrophe – ce qui ne signifie pas forcément les coupables – et des mesures doivent être prises pour que nous puissions revenir chez nous en toute sérénité. Je suis prêt à mener ce combat jusqu'au bout ».

De nombreux sinistrés ne pour-

ront sans doute pas rentrer chez eux avant de nombreux mois. « Les demandes de mobile homes suivent une double évolution, explique-t-on à la préfecture. Certaines ont été annulées, mais devant l'état de leur maison, d'autres sinistrés posent aujourd'hui leur candidature. » Pour l'instant, 42 mobile homes sont à la disposition des sinistrés, 19 autres en voie d'installation et 20 en cours d'acheminement. Il en faudrait 185 pour satisfaire les demandes.

La réfection et la remise en route des services publics seront longues, elles aussi. Autour de la gare d'Abbeville, l'inondation a endommagé les postes électriques, les aiguillages ne fonctionnent plus. Il faut aussi « vérifier la stabilité et la géométrie » des 13 kilomètres de voies qui ont été inondées, indique Jean-Luc Journel, le chef de gare. Si les dégâts ne sont pas trop importants, « quelques trains TER » pourraient, selon lui, recommencer à circuler, à vitesse très réduite, à partir de mercredi. Mais un trafic à fréquence et vitesse normales ne sera probablement envisageable « qu'après l'été ».

Jean-Paul Dufour

250 militaires et 30 000 sacs de sable pour « libérer » Fontaine-sur-Somme

ABBEVILLE

de notre correspondant régional
Après quelques kilomètres en 4x4 dans une cinquantaine de centimètres d'eau, les deux officiers du 3^e régiment du génie, en cuissards, s'enfoncent à pied dans le marais. Une énorme carpe s'est échouée sur le chemin asséché, exhibant son squelette au soleil, mais les traces laissées ici sur la végétation, à une quinzaine de kilomètres en amont d'Abbeville, montrent que l'eau n'a baissé que d'une quarantaine de centimètres. Un peu plus loin, les flots de la Somme roulent, deux mètres au-dessus du niveau de l'étang. Quelques torrents s'en échappent en dépit des empièlements de sacs de sable.

« Par endroits, la Somme dégueule dans les étangs qui dégueulent à leur tour dans le canal d'assèchement, explique le capitaine Christophe Combi. Ce dernier est très encombré. Il nous faudra le nettoyer. Nous réparerons ensuite les brèches dans les berges de la Somme pour qu'il puisse assurer son office, c'est-à-dire évacuer les seules eaux des étangs. Nous nous efforçons ensuite de morceler ces derniers en utilisant au maximum les

levées de terre existantes, que nous rehausserons, afin de pouvoir évacuer l'eau progressivement, poche par poche, en commençant par les plus basses et en privilégiant celles qui comportent des habitations. » Deux cent cinquante militaires devront, pour ce faire, manipuler quelque 30 000 sacs de sable.

Ces missions pédestres, précédées d'une reconnaissance en hélicoptère, sont destinées à vérifier la faisabilité d'un plan d'action qui devait être proposé et discuté lundi 21 mai avec les experts de la DDE pour être mis en œuvre à partir de mardi, dans le but de faciliter la décrue dans la zone de Fontaine-sur-Somme où 150 maisons se trouvent encore sous plus de 1 mètre d'eau. « Ce sera nettement plus difficile que pour la zone d'Abbeville où il avait suffi de fermer un ruisseau et d'ouvrir un autre "pissailou" pour obtenir un résultat spectaculaire, estime le lieutenant-colonel Gagnet, qui supervise l'ensemble. Il y a, ici, beaucoup de résurgences de la nappe, par des puits creusés par les pêcheurs et les chasseurs. Il est impossible d'en calculer l'ampleur. »

J.-P. D.

10 000 Franciliens manifestent contre les nuisances sonores des avions

LE FRACAS des réacteurs a brisé le silence des beaux quartiers de Paris : des haut-parleurs ont diffusé l'énorme bruit des avions tout au long de la manifestation organisée, dimanche 20 mai, dans le 7^e arrondissement. Ils étaient environ 10 000 à être venus – le plus souvent en famille – de toute l'Île-de-France, et particulièrement du département de l'Essonne, pour protester contre les nuisances aériennes et dénoncer le projet de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) de créer de nouveaux couloirs aériens au-dessus de leurs têtes (Le Monde du 3 mai).

« GARE AU CRASH EN 2002 »

« Nous avions choisi Etioilles, un petit village calme de l'Essonne, en bordure de la forêt de Sénart, pour acheter une maison, raconte Jean-Yves Bénézet, gérant de société, qui manifeste avec femme et enfants. En rentrant de vacances, nous avons reçu un tract des associations qui nous annonçaient les projets de la DGAC. C'est la troisième fois que nous manifestons depuis octobre. »

Philippe Brun, le maire (RPR) d'Etioilles, n'a pas eu de difficultés pour mobiliser dans sa commune

de 3 000 habitants : « Cela fait plusieurs mois que le bruit des avions devient insupportable. Pendant la minute de silence de la cérémonie du 8-Mai, il y en a un qui est passé très bas. Tous les contrôleurs et les pilotes, qui se sont installés chez nous pour trouver le calme, nous ont confirmé qu'on autorise déjà les avions à nous survoler. »

Manuel Valls, le nouveau maire (PS) d'Evry, ancien conseiller à la communication de Lionel Jospin, est en tête de la manifestation organisée par un collectif de près de 500 associations : « Le bruit est devenu une nuisance majeure. Et on ne peut pas découvrir de tels projets avant toute concertation. Dès qu'une administration travaille dans son coin, cela ne passe pas. Je ne peux pas croire que le gouvernement ne saura pas nous entendre. »

Au milieu des panneaux qui menacent « Chirac, Jospin, gare au crash en 2002 », Michel Beron, président (PS) du conseil général de l'Essonne, explique « le ras-le-bol des habitants de la région devant l'augmentation des nuisances sonores » : « Et ils n'acceptent plus de projets imposés d'en haut. »

Christophe de Chenay

MICHELIN

C'EST PAR LA

Itinéraires Hôtels Météo Infos-Trafic
Cartes Restaurants Tourisme Informations

ViaMichelin est le nouveau service de référence pour tous les automobilistes. Vous pouvez préparer en un clin d'œil un itinéraire urbain ou routier ultra-détaillé. Dans votre ville, en France et dans plus de 40 pays d'Europe, ViaMichelin vous emmène jusqu'à votre destination en vous donnant toutes les bonnes directions à prendre. Maintenant, pour tous vos trajets, ViaMichelin sera là pour vous conseiller !

Sur 3615 ViaMichelin* et sur Internet www.ViaMichelin.fr

ViaMichelin .fr

C'est une bonne idée de passer ViaMichelin

A Seattle se construit l'après-Net

MATT WESTERVELT habite un petit immeuble perché sur une colline abrupte qui domine le centre-ville et le port de Seattle. L'appartement est agréable, mais il a décidé de déménager, car, de ses fenêtres, on ne voit que le nord-ouest de la ville, ce qui ne cadre pas avec ses projets : « Je suis sur la liste d'attente pour l'appartement qui fait l'angle du bâtiment. Il est exposé à la fois au nord, à l'ouest et au sud : de là, mon signal pourra couvrir plus de la moitié de Seattle. Cela dit, en restant ici, je peux quand même toucher plusieurs quartiers assez peuplés, ce n'est pas si mal. » Sans attendre sa vue panoramique, il est en train d'installer dans son salon les antennes du premier relais de son réseau sans fil communautaire.

Depuis des années, Matt et son ami Steve Briggs, tous deux passionnés d'Internet, rêvent de créer de toutes pièces le réseau local idéal : il serait libre, gratuit et ouvert à tous les habitants possédant un ordinateur ; il serait géré sur la base du bénévolat, de l'entraide et du partage ; il serait à très haut débit, pour transporter des textes, des sons et des images de qualité parfaite ; surtout, il serait sans fil, à la fois immatériel et omniprésent... Or, les années passant, les deux amis s'aperçoivent que, grâce au rythme effréné de l'innovation, leur projet utopique et démesuré devient réali-

ces. Matt et Steve passent leurs soirées et leurs week-ends à tester les matériels disponibles dans le commerce, puis à les démonter pour les adapter à leurs besoins : « Désormais, toutes nos machines fonctionnent avec des logiciels libres et des standards ouverts. C'est un aspect important du projet. La génération précédente a créé le mouvement du logiciel libre, qui est en train de s'imposer après des années de vie souterraine. A présent, nous lançons le mouvement du réseau libre. » Autre découverte importante : Seattle Wireless pourra être sauvage sans être illégal, car l'une des fréquences adaptées à cet usage - 2,4 GHz - n'est pas réglementée par les autorités fédérales : « On y fait ce qu'on veut, à condition de ne pas dépasser une puissance d'émission de 1 watt. Or nos équipements utilisent à peine 20 % de la puissance autorisée, tout en assurant un débit deux cents fois plus élevé que celui d'un modem classique. » Cela dit, même si la loi changeait, Steve ne renoncerait pas : « Une fois que Seattle Wireless sera en place, ce sera difficile de le détruire, la police serait obligée de nous repérer un par un. Et puis, un node se déménage facilement. »

Dans le système imaginé par Matt, un node communique d'abord avec les ordinateurs présents dans le voisinage, créant ainsi un mini-réseau couvrant un pâté de maisons. Pour se raccorder, les habitants doivent simplement s'équiper d'une carte-modem sans fil : « Ils pourront se connecter à volonté, chez eux, avec leur PC, dans le restaurant du coin avec leur ordinateur porta-

A Seattle, au nord-ouest des Etats-Unis, un groupe de copains construisent patiemment leur rêve : un réseau à haut débit, sans fil, gratuit et accessible de partout à toute personne dotée d'un ordinateur ou d'un simple organisateur de poche. Bref, totalement libre et passablement rebelle

ce qu'ils voient de leurs fenêtres ou de leur toit, puis se repérer les uns les autres à la jumelle pour constituer des « couples » dont les antennes se feront face. Pour résoudre ce puzzle compliqué, l'équipe reçoit l'aide d'un volontaire atypique, Ethan, vingt-six ans, coursier à vélo depuis sept ans : « Je connais Seattle à fond, j'ai une carte de la ville gravée dans la tête. J'aide Matt à trouver les meilleurs emplacements. J'ai aussi repéré des recoins discrets dans des immeubles de bureau pour y installer des antennes et des serveurs, avec la complicité de copains qui y travaillent. » Ethan ouvre le projet vers d'autres groupes de la jeunesse locale, qui fréquentent surtout les réseaux pour les jeux vidéo : « Quand ils découvriront le très haut débit et surtout quand ils comprendront qu'ils peuvent jouer n'importe où, même dans la rue, ils ne voudront plus rien d'autre. »

S'ils le souhaitent, les possesseurs de nodes proposeront des services supplémentaires. Matt met en place un système local de courrier électronique et Steve va offrir à ses voisins une passerelle entre Seattle Wireless et Internet. Ils espèrent que d'autres les imiteront, chacun à sa façon : « En théorie, on pourrait même raccorder Seattle Wireless à des services payants, à condition que leurs propriétaires construisent leur propre node et gèrent gratuitement tout le trafic local. A voir. »

Parmi les volontaires, quelques-uns habitent des lieux stratégiques, à équiper en priorité. Panos Krokos, marin et homme d'affaires d'origine grecque, possède un pavillon dans

le restaurant ne convient pas. Il faut refaire de l'escalade, pour grimper sur le toit du nouveau centre de conférences construit au bord de l'eau. Le vent s'est levé, le réglage de l'antenne prend du temps, mais, soudain, Steve pousse un cri de victoire : le signal passe, le port est conquis. Déjà, Matt pense à la prochaine étape : « Au sommet de Queen Ann, la plus haute colline de Seattle, il y a une ancienne école transformée en appartements. On la voit de partout, c'est le relais idéal. Parmi les locataires, il y a un type que je connais vaguement. Dès lundi, je vais le voir. »

Désormais, les volontaires ont envie de se rencontrer en chair et en os : « Tout ça est aussi un prétexte pour se faire de nouveaux copains et faire la fête », rappelle Matt. Il en profitera pour faire un premier bilan et initier les nouveaux aux techniques du montage de node. Rendez-vous est fixé un dimanche après-midi chez George, musicien et artiste de scène résolument marginal. George vit seul dans un hangar désaffecté qu'il a transformé à la fois en salle de spectacle et en appartement. Il ne connaît pas l'informatique, mais aime tout ce qui est hors normes.

Pour l'occasion, Matt a amassé assez de matériel pour remplir la vieille camionnette de Steve. Devant une trentaine de personnes, il explique le projet en termes simples, répond aux questions les plus pointues, réfute les objections, puis monte un node temporaire dans le hangar. Les simples curieux s'en vont, dérouter par la complexité de



sable. Entre-temps, ils sont devenus ingénieurs : Matt s'occupe du réseau interne d'une société de logiciels, Steve travaille pour un prestataire Internet. Aujourd'hui, à vingt-neuf ans, ils sont parfaitement à l'aise dans l'univers des serveurs, des émetteurs et des antennes.

En septembre 2000, ils décident de se lancer et créent un site Internet pour recruter des volontaires. Le discours de bienvenue est austère : chacun devra dépenser près de 500 dollars pour s'équiper, puis travailler bénévolement pendant des semaines. Pourtant, les propositions affluent : « Seattle n'est pas un endroit comme les autres. Il y a ici une concentration exceptionnelle de passionnés des réseaux. Par ailleurs, ce port a une forte tradition rebelle. Depuis le XIX^e siècle, il a toujours abrité des mouvements alternatifs et syndicaux assez radicaux. » D'emblée, Matt fixe les règles du jeu. Le réseau s'appellera simplement Seattle Wireless (sans fil). Pour le construire, on

ble, dans la rue avec leur organisateur de poche... On ne leur demandera rien, ni abonnement ni contribution d'aucune sorte. » D'autre part, pour donner vie au réseau à l'échelle de la ville, les différents nodes doivent être interconnectés, grâce à une antenne spéciale, réglée et orientée avec précision : « Le moindre obstacle perturbe notre signal. Pour que la liaison soit efficace, les antennes doivent être placées face à face, en ligne directe. Un vrai casse-tête. » Ainsi, Steve habite un immeuble au-

dessus du port, mais son appartement donne sur l'arrière-cour : « Mon node me permet d'aller travailler en réseau dans le bar au coin de la rue, mais, pour communiquer avec le reste de la ville, il va falloir ruser. Je vais poser une antenne sur le toit et distribuer des tracts à mes voisins pour leur annoncer qu'ils disposent d'un réseau sans fil gratuit. La plupart sont jeunes, ça va leur plaire. Ensuite, si le propriétaire voit cette antenne sauvage et veut la retirer, la moitié de ses locataires sera contre lui. »

Début 2001, Matt et Steve peuvent compter sur plus de 80 volontaires prêts à héberger un node, et sur une quinzaine de vrais spécialistes. Stuart, expert en cryptographie, va doter Seattle Wireless d'un système de cryptage, qui permettra aux usagers de protéger la confidentialité des messages : « Cela déplaira sans doute à la police locale et au FBI, qui ont toujours envie de surveiller ce genre d'initiatives. Advienne que pourra... » Ken, un costaud aux gestes brusques, est le plus politisé de la bande : « J'ai toujours été attiré par le militantisme de gauche ou, plus exactement, j'ai toujours eu un fort sentiment anti-establishment. Seattle Wireless est l'occasion rêvée de passer à l'action, car cela touche à la technologie, ce que je connais le mieux. » Une fois équipés, les volontaires doivent expliquer sur un site Web



un quartier résidentiel, sur l'autre rive de la baie Elliott. De ses fenêtres, on voit d'un seul coup d'œil le port, les immeubles du centre et, au loin, les banlieues sur les collines... Matt et Steve décident d'y installer un super-relais capable d'assurer une connexion directe entre plusieurs quartiers. Profitant d'un samedi après-midi ensoleillé, ils arrivent chez Panos avec une voiture remplie d'outils et de matériel. Comme promis, Panos a acheté une antenne d'un mètre de haut, qu'il faut fixer sur le toit. Le démarrage des opérations est un peu confus : le toit est trop lisse, l'arbre du voisin trop haut... Changement de tactique, l'antenne sera fixée à une tige de bois de cinq mètres de long, que l'on attachera au balcon avec du fil de fer. Il faut ensuite percer le mur pour faire passer le câble, puis installer le serveur dans un coin du salon où il ne gênera pas trop.

Le voisin, attiré par l'agitation, vient aux nouvelles. En apprenant qu'il va disposer gratuitement d'un réseau sans fil à haut débit, il est d'abord incrédule, mais Matt se charge de le convaincre par une petite démonstration. On lui annonce aussi que son téléphone sans fil subira peut-être des interférences, mais il se fait une raison. Malgré la nuit tombante, Matt et Steve veulent tester leur nouveau relais sans attendre. Le seul moyen consiste à monter un node provisoire quelque part sur l'autre rive, dans le centre-ville. Ils longent les quais à la recherche de l'endroit propice et décident de s'installer dans un restaurant de poisson sur la jetée. Le patron, intrigué par la taille de l'antenne, se fait expliquer la manœuvre. Il ne comprend pas tout, mais il approuve : à Seattle, le high-tech fait partie du paysage... Finalement,

l'entreprise. Les connaisseurs jouent avec le matériel, échangent leurs adresses. Dans le coin-salon du hangar, Kathleen, l'amie de Stuart, explique aux indécis les raisons de son engagement : « Les gens ne se rendent pas compte que, dans la société en réseau qui se prépare, les grands groupes de télécom seront les maîtres du monde, si on les laisse faire. J'ai travaillé chez l'un d'eux pendant trois ans, j'ai vu leur soif de pouvoir, leur capacité à étouffer tout ce qui contrecarre leurs plans ou réduit leurs profits. Avec Seattle Wireless, nous allons leur reprendre un peu du pouvoir qu'ils ont confisqué. » Ken est encore plus catégorique : « Nous sommes les premiers à comprendre que la technologie des réseaux sans fil peut rendre obsolètes les systèmes centralisés des compagnies de téléphone. »

Certains visiteurs se demandent malgré tout à quoi tout cela va servir. Matt les interrompt : « Les applications ne doivent pas être notre affaire. Ceux qui ont inventé Internet n'avaient absolument pas prévu ce que la génération suivante allait en faire. Nous fabriquons un réseau ouvert, souple, extensible, qui servira à tout. Ce serait une erreur d'agencer Seattle Wireless en fonction d'usages programmés à l'avance. Faisons confiance à tous les habitants, aux artistes, aux hommes d'affaires, aux enfants, pour inventer de nouveaux usages, impensables sur un réseau classique. Nous serons les premiers surpris. » A présent que les volontaires deviennent plus autonomes, Matt et Steve ont déjà un nouveau rêve : « Nous sommes en contact avec une dizaine de projets similaires, en Amérique, en Australie, en Angleterre. Près d'ici, à Vancouver, au Canada, une équipe va bientôt se lancer. Même chose au sud, à Portland, et aussi à San Francisco. » Matt a commencé à réfléchir aux moyens d'interconnecter ce chapelet de réseaux libres le long de la côte pacifique : « Les problèmes à résoudre sont nombreux, mais aucun ne semble hors de notre portée... »

Yves Eudes

Dessin Christophe Brunck/Agnès

« La génération précédente a créé le mouvement du logiciel libre. A présent, nous lançons le mouvement du réseau libre »

Matt Westervelt

ne s'appuiera sur aucune infrastructure existante, on ne recherchera pas de sponsor ni d'investisseur, on ne se fera aider par aucune fondation ou université, on ne créera pas de start-up ni d'association, et on ne préviendra pas les autorités locales : « Nous serons une bande de copains, c'est déjà beaucoup. »

Un réseau sans fil à haut débit doit s'appuyer sur un ensemble de relais assez complexes, les nodes, qu'il faudra construire de toutes piè-

Algérie : l'Europe doit agir !

CITOYENS européens, nous jugeons inacceptable le silence ou les atermoiements de nos gouvernements et de l'Union européenne face aux événements en Algérie. Depuis 1992, aucun effort significatif n'a été entrepris par nos représentants pour contribuer au retour à la paix civile dans ce pays et mettre fin aux violences qui ont causé la mort de dizaines de milliers de personnes. Aujourd'hui, il n'est plus possible de blanchir le régime d'Alger, ni de justifier cette indifférence criminelle par la prétendue opacité du conflit.

Depuis plusieurs années, de nombreux témoignages, dont celui, récemment, d'un ex-officier des forces spéciales, ne laissent plus de place au doute : ce sont bien les quelques généraux à la tête de l'armée qui constituent le pouvoir réel en Algérie et qui sont les principaux responsables de la « sale guerre ».

Ce sont eux qui ont décidé, froidement, de mettre en œuvre une guerre d'éradication de toute opposition, ne reculant devant aucune des exactions constitutives de la qualification de crime contre l'humanité, selon les statuts de la future Cour pénale internationale : torture généralisée, exécutions judiciaires, enlèvements, etc.

Ce sont eux qui ont délibérément choisi de laisser impunis les crimes des membres des groupes armés islamistes (de nombreux indices semblent même indiquer que, depuis plus d'un an, ils auraient utilisé la loi sur la « concorde civile » pour reconverter leurs agents infiltrés dans les maquis tout en liquidant certains « repentis » qui avaient refusé de devenir auxiliaires des forces de sécurité).

Ce sont eux qui paraissent avoir opté à nouveau, comme ce fut le cas lors des émeutes d'octobre 1988 et en d'autres occasions, pour la politique du pire, dans l'espoir de surmonter la crise en leur sein provoquée par ces révélations : ils n'ont pas hésité, ces dernières semaines, à multiplier les provocations de la gendarmerie en Kabylie. Et à réprimer ensuite sauvagement, au prix de dizaines de morts, les émeutes d'une jeunesse révoltée par ces exactions. En tant que jeunes désarmés, ils confirment leur mépris absolu pour la vie de leurs concitoyens et ils montrent qu'ils sont prêts à tout pour conserver leurs scandaleux privilèges et leurs rentes de corruption.

Ce sont eux, enfin, qui ont façonné un système politique leur permettant de compter sur la connivence des présidents de la République, lesquels n'ont jamais condamné ni sanctionné l'emploi criminel et irresponsable des forces de l'ordre.

Nous ne pouvons plus nous contenter d'affirmer notre nécessaire solidarité avec les familles des victimes et les démocrates algériens qui veulent mettre à bas cette dictature sanglante pour revenir enfin à la paix civile. C'est pourquoi nous interpellons nos gouvernements et les instances compétentes de l'Union européenne : ils doivent mettre en œuvre tous les moyens de droit à leur disposition afin de faire respecter les pactes internationaux sur le respect des

droits de l'homme, qu'ils ont signés en notre nom et dont l'Algérie est également signataire.

Nous leur demandons d'agir en conformité avec la « déclaration de Barcelone » qui a institué en novembre 1995 un « partenariat euroméditerranéen ». Déclaration aux termes de laquelle tous les États signataires se sont engagés à « respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que garantir l'exercice effectif et légitime de ces droits et libertés, y compris la liberté d'expression, la liberté d'association à des fins pacifiques et la liberté de pensée, de conscience et de religion ».

Il faut obtenir un tribunal pénal international « ad hoc » afin de juger les responsables, quels qu'ils soient, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité dans ce pays

Sans préjuger d'autres initiatives, nous leur demandons :

- de conditionner l'approbation de l'accord d'association entre l'UE et l'Algérie, laquelle serait imminente, au respect des droits de l'homme et à l'établissement de l'Etat de droit par l'Algérie et ses forces de sécurité, à la sanction, selon les normes du droit international, des violations dont celles-ci et les groupes armés islamistes se sont rendus responsables : cela implique, notamment, que l'Algérie accepte enfin les enquêtes des rapporteurs spéciaux des Nations unies sur la torture et les disparitions ;

- de mettre en œuvre sans délais les mécanismes de compétence universelle qui permettent aux Etats membres de l'Union d'interpeller et de juger devant leurs propres juridictions les militaires algériens présents sur leur territoire, soupçonnés d'être responsables ou complices de graves violations des droits de l'homme. Dans cette perspective, nous dénonçons l'attitude du gouvernement français qui a permis que le général-major en retraite Khaled Nezzar soit « exfiltré » le 25 avril dernier pour échapper aux plaintes déposées contre lui à Paris le même jour par des victimes de tortures. Et nous

condamnons fermement le fait que les identités des plaignants (dont l'anonymat avait été publiquement préservé, pour d'évidentes raisons de sécurité) aient été aussitôt communiquées – très probablement par la police française – aux autorités algériennes qui ont exercé des pressions et des intimidations sur leurs familles en Algérie ;

- d'intervenir auprès des Nations unies pour obtenir la mise en place d'un tribunal pénal international *ad hoc* afin de juger les responsables, quels qu'ils soient, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité en Algérie.

Premiers signataires :

- **Allemagne :** Daniel Cohn-Bendit (député européen), Werner Ruf (professeur de science politique à l'université de Kassel).

- **Belgique :** Luc Carton (philosophe), Herman de Ley (historien de la philosophie, université de Gand), François Houtart (sociologue, directeur du Centre Tricontinental), Jeanne Kervyn (sociologue).

- **Espagne :** Juan Goytisolo (écrivain), Gema Martín-Muñoz (professeur à l'université autonome de Madrid), José María Ridaao (écrivain et diplomate).

- **France :** Etienne Balibar (philosophe, université de Paris-X), Pierre Bourdieu (sociologue, professeur au Collège de France), François Burgat (politologue, CNRS), Hélène Flautre (députée européenne), Pierre Vidal-Naquet (historien).

- **Italie :** Anna Bozzo (historienne, université Rome-III), Louis Godart (Accademia dei Lincei), Ferdinando Imposimato (président honoraire adjoint de la Cour suprême de cassation), Igor Man (éditorialiste de « La Stampa »), Predrag Matvejevic (écrivain, président du conseil scientifique de la Fondation Laboratoire Méditerranée).

- **Royaume-Uni :** William Byrd (économiste), George Joffé (professeur à l'université de Londres), Claire Spencer (politologue, université de Londres).

- **Suède :** Åke Sander (professeur d'études religieuses, université de Göteborg).

- **Suisse :** Marie-Claire Caloz-Tschopp (philosophe, université de Genève).

► www.lemonde.fr/algérie

De quoi Elizabeth Teissier est-elle coupable ?

par Alain Touraine

ABSENT de France au moment de la soutenance de thèse d'Elizabeth Teissier et de la polémique qui l'a suivie, je n'ai voulu rester ni ignorant ni silencieux. Cette thèse vient d'être mise à la disposition des enseignants et des chercheurs. Je me suis présenté le premier et j'ai consacré la journée du 15 mai à sa lecture. La question qui a soulevé les passions est : M^{me} Teissier a-t-elle affirmé que l'astrologie est une science ?

En 1975, une vingtaine de Prix Nobel et une centaine de scientifiques avaient déclaré que les affirmations et prévisions de l'astrologie ne remplaçaient pas les conditions de la connaissance scientifique. J'ai moi-même, comme la plupart des sociologues, une réaction de vif rejet à l'égard de l'irrationnalisme et des efforts faits pour relativiser la science et la mettre sur le même plan que n'importe quel type de connaissance.

Je ne me pose donc pas la question de savoir si j'approuve ou si je condamne l'affirmation que l'astrologie est une science. Je voulais savoir ce que M^{me} Teissier avait dit, si elle avait écrit cette affirmation et pris l'astrologie pour une science, pourquoi pas pour une cousine de l'astronomie.

Après la lecture de ces plus de 800 pages, la réponse à la question posée s'impose à moi : M^{me} Teissier n'a pas défendu cette position scandaleuse, et que j'aurais été le premier à condamner. Les reproches que j'ai à lui faire sont d'une nature presque opposée et montrent plutôt le malentendu qui s'est créé, ou la rouerie de l'astrologue. Mais je n'ai lu nulle part dans sa thèse que l'astrologie était scientifique et, quand elle commente elle-même une enquête qui l'affirme, elle critique, à juste titre, des résultats fragiles.

Il est vrai qu'elle définit l'astrologie comme science humaine. Ce qui m'attriste, car cette formule, qui résume de longs développements et même l'idée centrale de la thèse, veut dire que les sciences humaines sont d'une tout autre nature que les sciences de la nature. Idée assortie de beaucoup de citations de Georg Simmel et de Max Weber et qui est doublement incongrue. D'abord, parce que l'affirmation que la position des astres influe sur les conditions humaines relève des sciences naturelles – qui la rejettent – et non des sciences humaines. Ensuite, parce qu'une réflexion générale sur la nature de la connaissance en sciences humaines n'a jamais rendu positive une corrélation qui est nulle.

La conception très générale des sciences humaines définie par M^{me} Teissier ne devrait dispenser personne de démontrer une affirmation précise. Quant à la tirade oratoire qui dénonce la pauvreté de la science qui n'a saisi qu'une petite partie de la réalité depuis le triomphe du rationalisme, elle

m'est indifférente, puisque la démarche scientifique a justement consisté le plus souvent à établir des faits, des observations et des relations bien limités.

Etant moi-même au plus loin de considérer la connaissance des faits sociaux comme identique aux sciences de la nature, je m'irrite quand on déverse sur les sciences humaines tout ce qui est rejeté par les sciences de la nature. Mais il faut se calmer, car les faits rapportés par Elizabeth Teissier et qui proviennent « de son expérience et de sa sensibilité » (p. 533) relèvent plutôt de la chronique journalistique. Elle accumule ses souvenirs et, en particulier, ceux de ses rencontres avec François Mitterrand, dont l'image se brouille ainsi encore davantage.

Alors qu'on reproche à M^{me} Teissier de défendre une science astrologique, je regrette qu'elle soit si limitée dans ses analyses, qui sont seulement des souvenirs.

On a lui a reproché sans raison de consacrer sa thèse à une fausse science ; en fait, elle ne l'a consacrée qu'à elle-même

Je dois terminer en m'interrogeant à mon tour sur les raisons de cette thèse qui représente un effort considérable et de larges connaissances. Elles sont clairement exprimées. Nous ne savons plus découvrir l'unité de l'univers et nous devons de toute urgence revenir à des modes de connaissance capables de nous découvrir, à travers notre expérience vécue, sensible et émotive autant qu'intellectuelle, les mondes que nous cachés de la science. Il faut aller au-delà de la raison et de ses calculs ; il faut comprendre – mais en ne donnant pas à ce mot le sens que lui a donné Weber –, en participant, en appartenant. Et nous allons heureusement sortir de ce scientisme et rencontrer ce qu'est l'être tout entier qui doit produire la connaissance, et pas seulement l'esprit.

On a reproché sans raison à M^{me} Teissier de consacrer sa thèse à une fausse science ; en fait, elle ne l'a consacrée qu'à elle-même. Aux docteurs en Sorbonne de décider dans quelles conditions on peut écrire une thèse sur soi-même.

Alain Touraine est sociologue.

Le roi des fleurs

par Jérôme Cahuzac et Jean-Jacques Denis

JACQUES CHIRAC, recevant le muguet du 1^{er} mai et les traditionnelles reines des fleurs, a dédié cette journée à tous ceux qui souffrent en raison des conditions climatiques, en raison de problèmes personnels, à tous ceux qui sont inquiets pour leur emploi, aux éleveurs, etc. S'il y avait des électeurs sur Mars, parions que le président aurait exprimé sa solidarité pour le manque d'eau et aurait incité le gouvernement à mettre en œuvre un système de vases communicants sidéraux entre la Somme et la planète voisine !

Ainsi va, à Paris, la démagogie de la vive droite qui pallie l'absence de pouvoir et de vision en faisant la leçon à la rive gauche. Un jour, en vitupérant l'Agence française de sécurité alimentaire pour la saluer ensuite, un autre, en présence de l'abbé Pierre, en exhortant le gouvernement à lutter contre l'exclusion. Il ne manquait plus que la promesse bien tardive d'une nouvelle révision constitutionnelle peinte en vert. C'est fait !

Est-il permis de poser simplement la question ? Qu'est-on en droit d'attendre d'un homme poli-

tique ? « Le devoir d'un responsable ne consiste pas à louvoyer, à ménager sans cesse les uns et les autres, en sacrifiant ainsi l'intérêt de la collectivité tout entière. Il exige des choix, des déterminations claires, avec la volonté de s'y tenir, dans l'opposition comme au pouvoir. » Ces mots de Pierre Mendès France traduisent une éthique politique qui est celle que nous voudrions voir prévaloir.

Les Français attendent de leurs dirigeants politiques sérieux et rigoureux, sincérité et honnêteté, simplicité et vérité. Ils n'attendent ni la terre promise, ni le bonheur éternel, ni l'avènement du prolétariat ! On ne raserait pas gratis demain ni après-demain. Il faut avoir le courage de le dire, non pour désespérer de la politique mais pour retrouver une utopie du possible.

Les licenciements, l'exclusion et la précarité, mais aussi les catastrophes naturelles comme les inondations méritent mieux que la démagogie électorale. Le premier ministre agit avec sérieux. On peut contester les solutions, puisque « gouverner, c'est choisir ». Mais personne ne peut dire que les pro-

blèmes ne sont pas traités. Les résultats sont là. Le taux de chômage s'établit à 8,7 % de la population active. Un taux que la France n'avait pas connu depuis le début des années 1980, alors qu'il culminait à 12,6 % en juin 1997. Il faut ajouter les 35 heures, la prime pour l'emploi, la baisse de TVA, la prestation autonomie pour les personnes âgées... Il reste beaucoup à faire, le chômage et la précarité n'ont pas disparu et nous devons convaincre sur la sécurité.

Pas d'autosatisfaction en somme, mais pas non plus de masochisme ou d'états d'âme. Les Français sauront faire la différence entre celui qui agit à la tête de la majorité et celui qui commente à la tête de l'Etat. Entre la volonté d'un côté et la démagogie de l'autre, entre la responsabilité assumée et l'immunité recherchée, entre le chef du gouvernement et le roi des fleurs.

Jérôme Cahuzac est député (PS) du Lot-et-Garonne.

Jean-Jacques Denis est député (PS) de Meurthe-et-Moselle.

Supprimer...

Formater

références

Qu'allez-vous faire de votre banque quand vous découvrirez que nous proposons une épargne rémunérée au taux d'intérêt brut de 6,15 %* ?

6,15%*

Épargne rémunérée Bipop Bank Up.

Plus de performance, plus de souplesse, une grande disponibilité, une relation différente avec votre banquier, des Financial PlannersSM qui se déplacent où vous voulez, quand vous voulez.

LE MONDE D'AUJOURD'HUI AVAIT BESOIN DE LA BANQUE DE DEMAIN

*Le taux d'intérêt nominal annuel brut de référence au 1.05.2001 est porté de 5,30% à 6,15% dans la limite de 1 million de francs de dépôts soit un taux net de 4,61%. Au-delà de ce montant, le taux d'intérêt de référence est diminué de 0,85 point soit un taux brut de 5,30% et un taux net de 3,975%. Ces taux sont susceptibles de varier. Offre réservée à un compte par personne physique.

www.banquebipop.fr

N°Vert 0 800 643 643

BANQUE BIPOP

A BIPOP GROUP COMPANY

RETRAITE Pour la sixième fois en moins de trois mois, les transports publics devraient être très perturbés en province, mardi 22 mai. ● LES SYNDICATS revendiquent la

retraite à cinquante-cinq ans pour les conducteurs des transports urbains. Les transporteurs routiers et ceux de l'interurbain bénéficient déjà d'une mesure semblable.

● LE GOUVERNEMENT veut éviter d'intervenir dans ce conflit. Certains de ses conseillers reconnaissent que les revendications ne sont pas illégitimes mais que ni le gouvernement

ni le patronat ne peuvent accepter l'effet d'affichage que provoquerait une telle mesure. ● LES TRANSPORTS URBAINS sont de plus en plus gérés par des entreprises privées

mais les subventions publiques restent importantes. ● LA SNCF, LA CAISSE DES DÉPÔTS ET VIVENDI, leaders en France, sont aussi en compétition à l'étranger.

Trois grandes entreprises sont au cœur du conflit des transports urbains

Mardi 22 mai, les transports publics seront à nouveau perturbés dans une cinquantaine de villes. Au cœur du différend : la retraite à cinquante-cinq ans. Le gouvernement ne veut pas intervenir dans des grèves qui concernent des filiales de la SNCF, de Vivendi et de la Caisse des dépôts

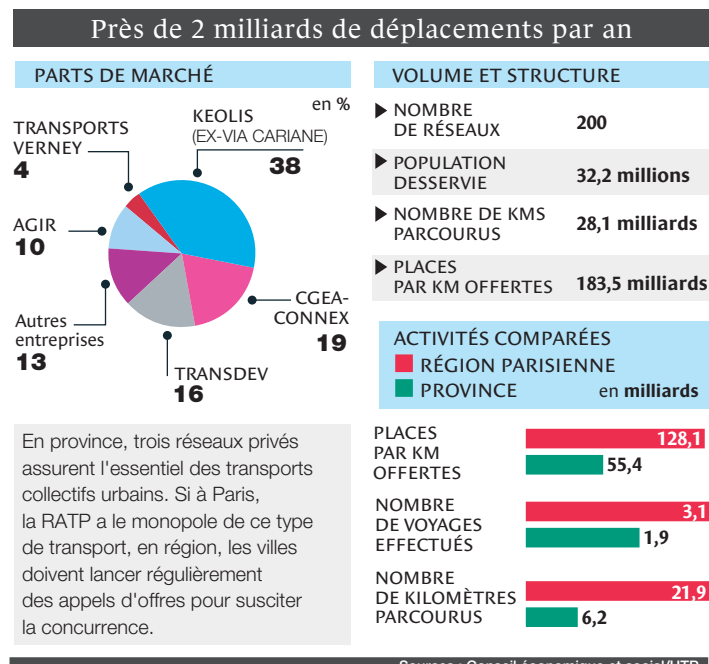
POUR LA SIXIÈME FOIS depuis la fin du mois de mars, les transports publics urbains de province vont connaître une journée de grève, mardi 22 mai. Les syndicats revendiquent le droit à la retraite à partir de cinquante-cinq ans, comme c'est le cas notamment à la RATP. Une cinquantaine de villes devraient être touchées. Si les précédentes journées de grève avaient été déclenchées à l'occasion de négociations entre le patronat de l'Union des transports publics (UTP) et les syndicats, ce n'est pas le cas cette fois-ci. Aucune négociation n'est prévue.

Face à ce conflit qui concerne des entreprises privées (Vivendi) et des filiales de groupes publics (SNCF, Caisse des dépôts), le gouvernement tente de jouer les conciliateurs.

En privé, certains conseillers ministériels comprennent les revendications des salariés. « Comment expliquer qu'un chauffeur qui assure la liaison Marseille-Marignane bénéficie d'une retraite à cinquante-cinq ans parce qu'il fait de l'interurbain alors que dans la même entreprise, son collègue qui conduit dans les quartiers Nord de Marseille doit travailler jusqu'à soixante ans ? », commente une source proche du dossier. Mais, politiquement, le gouvernement refuse tout effet d'annonce sur ce sujet sensible avant les élections.

De son côté, le patronat ne veut pas généraliser la retraite à cinquante-cinq ans qui coûterait, selon le ministère des transports, environ 120 millions de francs par an. Le patronat, lui, la chiffre entre 150 millions et 400 millions de francs. Seule concession : le patronat accepterait des préretraites avant soixante ans pour les salariés ayant travaillé quarante ans.

Dans de nombreuses villes, les



usagers se tournent vers la mairie en cas de conflit dans les transports urbains. A Rouen, la longue grève du début de l'année avait pesé sur la campagne des élections municipales. Pourtant, à la différence des transports parisiens, rares sont les transports urbains collectifs de province qui restent gérés par une régie. Depuis les lois de décentralisation de 1982-1983, la responsabilité des transports urbains revient pour l'essentiel aux collectivités locales. Dès 1982, la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) entre en vigueur, avec pour but de clarifier les relations entre les collectivités responsables de l'organisation des transports, en imposant la signature d'un contrat entre les deux parties. Cette relation contractuelle va, en fait, préparer le terrain de la future loi Sapin :

la recherche d'un meilleur coût pour ces contrats passés entre les communes et les opérateurs ne peut passer que par un appel d'offres. Le contexte concurrentiel ainsi identifié, la loi Sapin est adoptée en 1993 sans remettre en cause la possibilité, pour les collectivités, de préférer la régie municipale à la

concurrence. C'est le cas à Marseille.

Les transports publics urbains collectifs sont donc organisés suivant deux schémas : la régie ou la délégation de service public à des entreprises privées. La régie, c'est-à-dire l'administration directe des transports par les communes ou les groupements de communes ne représentent que 8 % des réseaux. La plus grande partie des réseaux (90 %) sont exploités par de sociétés d'économie mixte ou, plus fréquemment, des sociétés privées sous la houlette des communes ou des groupements de communes appelées également autorités organisatrices, « AO » dans le langage des professionnels. Leur rôle est primordial : elles fixent les tarifs de transport dans la limite du plafond fixé par l'Etat, les grandes orientations des politiques de transport, les investissements (lignes, matériels roulants).

L'Union des transports publics (UTP), syndicat professionnel qui regroupe pratiquement l'ensemble des entreprises de transport urbain de voyageurs, précise qu'en matière de délégation de service public, différents types de contrats existent mais ce sont les contrats dans lesquels l'opérateur assume l'essentiel des risques - industriels et commerciaux - qui sont en

constante progression. Trois groupes en France représentent plus de 75 % du marché (lire ci-dessous). Le plus important est Keolis, nouveau nom de Via Cariane, né à la fin 2000 de la fusion de Via GTI et de Cariane.

Cette filiale de la SNCF exploite environ 38 % des réseaux membres de l'UTP. Le mode d'intervention

Le patronat ne veut pas généraliser la retraite à 55 ans, qui coûterait, selon le ministère des transports, environ 120 millions de francs par an

du groupe est conforme à la tendance actuelle : Keolis assume le plus souvent tous les risques industriels et commerciaux. Le deuxième intervenant du secteur est Connex, filiale du groupe Vivendi. Connex exploite environ 20 % des réseaux adhérents de l'UTP. Le troi-

sième groupe est Transdev, filiale de la Caisse des dépôts. Le groupe est présent dans environ 16 % des réseaux membres de l'UTP.

Parmi les autres acteurs, également membres de l'UTP, figure notamment Agir. Cette association pour la gestion indépendante des réseaux de transport public regroupe des entreprises exploitant des réseaux sans l'assistance des trois groupes précités. Elle réunit environ 11 % des réseaux membres de l'UTP, dont ceux de Marseille, Poitiers, La Rochelle ou Troyes. D'autres groupes privés de taille plus modeste interviennent, à l'image des Transports Verney - 4 % des membres de l'UTP.

Si ces groupes sont des entreprises privées, leur marge de manœuvre est étroite. Non seulement les concessions sont remises en question tous les quatre ou cinq ans mais les recettes (environ 25 milliards de francs) couvrent à peine la moitié des produits d'exploitation (environ 45 millions de francs). Les subventions publiques continuent donc de jouer un rôle majeur dans l'économie du transport urbain. Dans le conflit en cours, les responsables politiques auront donc, *in fine*, leur mot à dire.

François Bostnavarou

Une bataille acharnée en Europe

6,5 milliards et 6 milliards de francs, soit un gros tiers du marché français. Il est vital d'aller à l'étranger. » Tous tentent d'aller chercher la croissance en s'attaquant au marché européen qui représente environ 80 milliards de francs (12,20 milliards d'euros) accessible à des opérateurs privés de transport public en concession. Ce marché devrait atteindre 180 milliards de francs d'ici six ans, estime Olivier Marembaud, président-directeur général de Keolis.

Connex, filiale de Vivendi, multiplie les accords hors des frontières nationales depuis le milieu des années 1990 : la société vient de signer un contrat de 500 millions de francs au Danemark pour des autobus et des cars et a également remporté, aux Pays-Bas, la gestion des transports de la province du

Brabant pour un chiffre d'affaires de 750 millions de francs. D'autres contrats ont été signés en Basse-Saxe ainsi qu'au Schleswig-Holstein en Allemagne. Connex réalise aujourd'hui 13,8 milliards de francs de son chiffre d'affaires hors de France, soit 70 % de son activité.

STRATÉGIE D'EXPANSION

Son concurrent Keolis poursuit une stratégie d'expansion similaire en Europe, où « une bonne partie du développement du chiffre d'affaires se fera », pronostique M. Marembaud. L'entreprise est notamment présente en Grande-Bretagne où elle exploite en partenariat avec GO Ahead le réseau de Thameslink (1,2 milliard de francs, soit 180 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2000) et en Suède par le réseau des trains de banlieue de

Stockholm. Elle a également signé des contrats en Grèce (construction du métro de Thessalonique), aux Pays-Bas (réseau de Synthus), au Danemark et en Allemagne (réseaux urbains de bus et réseaux ferroviaires).

Transdev a également démarré en 1996 une politique d'expansion internationale par le rachat, à Londres, de l'entreprise London United (630 bus, 1 550 salariés). Elle a récemment obtenu la concession de 70 kilomètres de métro à Porto (Portugal) et celle du tramway de Nottingham, au Royaume-Uni, en cours de réalisation. L'entreprise réalise un volume d'affaires qui a atteint, en 2000, 5,7 milliards de francs, dont désormais 20 % hors de France.

F. Bn

Les principales implantations

Trois réseaux de transport se partagent les principales villes de province :

- **Keolis**. Cette filiale de la SNCF exploite les réseaux de 85 agglomérations, dont Lyon, Lille, Tours, Rennes.
- **Connex**. Filiale de Vivendi, la société exploite 20 % des réseaux gérés par un adhérent de l'Union

des transports publics (UTP), dont Bordeaux, Nancy, Rouen et Toulouse.

- **Transdev**. Appartenant à la Caisse des dépôts, la société est présente dans environ 16 % des réseaux membres de l'UTP, dans des villes comme Grenoble, Nantes, Strasbourg et Toulouse.

Interépargne

Tous les services

Vos salariés veulent plus d'attentions

INTERÉPARGNE

épargne salariale, les attentions en plus

Au-delà de l'excellence de la gestion financière et administrative de l'épargne salariale, la satisfaction des salariés passe par une écoute permanente, une information personnalisée, **l'assurance d'être connu et reconnu.**

Pour Interépargne, c'est une évidence et une priorité.

Réunions d'information, envoi de documents clairs et précis, numéro d'appel prioritaire, accès personnalisé et sécurisé à toute leur épargne par Internet sur www.interepargne.fr et par serveur vocal, minitel et plate-forme téléphonique multilingue dédiée ou non à votre entreprise, envoi de relevé complet après chaque opération...

Pour Interépargne, chaque salarié de votre entreprise est un client privilégié.

Contact : Catherine Sayag au 01 58 19 44 10
E-mail : catherine.sayag@interepargne.fr
ou adressez votre carte de visite à :
Interépargne - 16-18, rue Jules César - 75012 Paris
www.interepargne.fr

NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Crédit photo : P. X.

M6 engage un combat de longue haleine contre TF1

A partir du 21 mai, la chaîne programme « Loft Story » sur un nouveau créneau horaire, face au « Bigdil » de sa grande concurrente. Un choix qui traduit son ambition de devenir une télévision réellement généraliste et de drainer un public de plus en plus large

LA BATAILLE a commencé entre TF1 et M6. « Loft Story » numéro un de l'audimat depuis un mois, s'attaque depuis lundi 21 mai à 19 heures au « Bigdil » de TF1, après avoir été lancé à 18 h 15. Le conflit entre les deux chaînes privées ne sera pas une Blitzkrieg mais une guerre de positions. Avec cette compétition frontale, M6 a choisi de s'en prendre « au socle de l'audience de la soirée de TF1 », comme le définit Patrick Le Lay, PDG de la Une. Pourtant, M6 n'espère pas égaler l'audience de TF1. Son premier objectif est de devancer la Une sur cette seule tranche horaire. L'autre ambition assignée à « Loft Story » est de servir de produit d'appel pour tous les programmes de M6. A en croire un animateur-producteur, cette double mis-

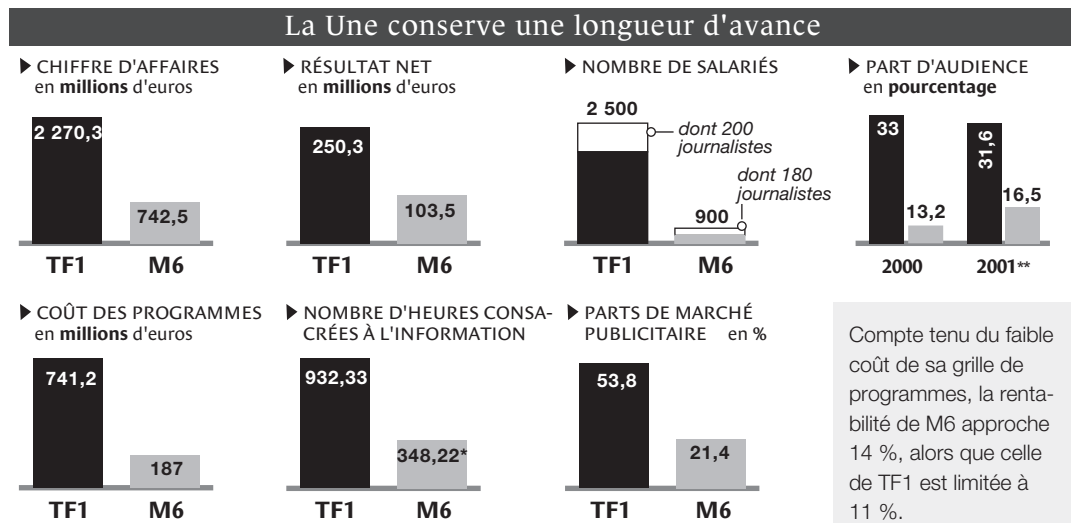
sion est déjà un succès : « Maintenant que le public a pris l'habitude d'aller sur M6 et de découvrir ses programmes, il reviendra sur la chaîne après "Loft Story" ».

Pour Nicolas de Tavernost, président du directoire de M6, « "Loft Story" a donné un effet de chaîne ». Grâce à ce jeu, l'audience de M6 est passée de 13,2 % de parts d'audience (PDA) à 16,5 %. Un gain dû, selon lui, « pour les deux tiers à "Loft Story" et pour un tiers aux autres programmes ». Cette ambition de M6 paraît avoir été préparée de longue date, sans attendre la montée en puissance de RTL Group (groupe Bertelsmann) dans son capital, en février. Fausse modestie ou véritable prudence ? Les dirigeants de M6 continuent à affirmer que le succès de « Loft Story »

ne les conduira pas à modifier radicalement le format de M6. A l'instar de Jean Drucker, président du conseil de surveillance de la chaîne, ils ne veulent pas déroger « à la construction patiente » démarrée au lancement de M6 en 1987. Thomas Valentin, directeur des programmes, rappelle que la chaîne a commencé à enrichir les programmes depuis plusieurs années, notamment avec la série « Combat de femme », diffusé depuis 1995. Toutefois, il admet que « l'antenne de M6 a beaucoup évolué depuis deux ans » avec la promotion de Nicolas de Tavernost, en avril 2000, ancien directeur général, qui a écorné sa solide réputation d'économiste pour investir davantage : + 12 % en 2000 et + 10 % en 2001. En revanche, TF1 reste leader sur l'information même si en ce domaine, « M6 est la deuxième chaîne la plus regardée par les moins de cinquante ans », selon M. Valentin.

UNE AUDIENCE TRÈS FAMILIALE

Toutefois, l'arrivée de « Loft Story » en face du « Bigdil » va marquer un tournant dans la lutte entre TF1 et M6. La tranche horaire 19 heures-20 heures est en effet cruciale pour l'audience de la soirée. Jusqu'à présent, l'émission présentée par Lagaf sur TF1 dominait largement, avec une part de marché moyenne de 36 % auprès des plus de 15 ans, contre 20 % à la série américaine « Buffy contre les vampires » programmée par M6.



Réactions gouvernementales

Le ministre de l'économie, Laurent Fabius, interrogé au Grand Jury RTL-Le Monde dimanche 20 mai (lire page 16), s'est déclaré « intéressé » par les personnages de « Loft Story », tout en invitant à « réfléchir » sur l'évolution de la « télévision-réalité ». « L'étape suivante, on la connaît, parce qu'elle existe dans d'autres pays, a affirmé M. Fabius. C'est des obèses qu'on met en scène et auxquels on interdit de manger quoi que soit, des gens qu'on traite avec un régime quasiment militaro-policier, une sexualité tout à fait différente. »

Le ministre de l'éducation nationale, Jack Lang, a regretté, sur France 3, que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) soit « aux abonnés absents ». Il faudrait que « le CSA, qui est nommé pour cela, se décide enfin à exercer une magistrature intellectuelle sur ce sujet ». Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, a jugé sur Europe 1 que « Loft Story » « est une marchandisation d'essence néo-libérale de l'individu » et qu'« à l'évidence il faut renforcer les groupes publics ».

La montée en puissance de la Six sur ce créneau stratégique serait « extrêmement dangereuse » pour TF1, estime un spécialiste qui note qu'une émission comme « Loft Story », qui atteint 80 % de parts d'audience sur les 15-24 ans, ne peut qu'être dévastatrice pour la concurrence.

Mais le carrefour de l'avant-soirée est une tranche particulière. « Il s'agit d'une audience très familiale qui rassemble toutes les générations », précise Denis Delmas, directeur général de Zenith Media. Mais, en cas de succès, la Une pourrait avoir du mal à réagir. « TF1 a un public trop conservateur pour répliquer à M6 sur le même registre que "Loft Story" », précise un spécialiste des programmes. Selon lui, « Survivor », prévu en juillet sur la Une, « est très différent du jeu de M6 car il ne sera pas en direct ».

« Quand on connaît la réticence des parents face à cette émission et compte tenu du fait qu'une majorité de foyers n'est encore équipée que d'un seul poste de télévision, il n'est pas du tout sûr que "Loft Story" élargisse son audience au-delà des jeunes », analyse Jean-François Olive, directeur général de Zenith Media. Mais, en cas de succès, la Une pourrait avoir du mal à réagir. « TF1 a un public trop conservateur pour répliquer à M6 sur le même registre que "Loft Story" », précise un spécialiste des programmes. Selon lui, « Survivor », prévu en juillet sur la Une, « est très différent du jeu de M6 car il ne sera pas en direct ».

Les investisseurs risquent de ne pas apprécier « une surenchère financière sur les programmes », prévient Edouard Tétréau, analyste au Crédit Lyonnais Securities Europe, notamment à cause du ralentissement des investissements publicitaires. La télévision allemande Pro Sieben, qui avait adopté le même type de démarche de M6 pour rattraper la chaîne leader, RTL, a été sanctionnée par la Bourse. Pour atteindre ses objectifs, Pro Sieben avait augmenté le coût de sa grille de 4 %.

Guy Dutheil et Frédéric Roy

Un syndicat de l'ANPE dénonce les conditions de recrutement des candidats

SIX MOIS avant la diffusion de « Loft Story », le concept de l'émission diffusée par M6 suscitait une première polémique parmi les employés de l'ANPE. Dans un tract fustigeant « les offres d'emploi scandaleuses en Ile-de-France », le syndicat SNU de l'ANPE dénonçait, dès le 30 novembre 2000, les conditions dans lesquelles une société de production cherchait des candidats « pour une nouvelle émission de télévision ».

Le tract reproduisait deux offres, diffusées la veille par l'antenne spectacle de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine). La première s'adressait à des « jeunes hommes, 25/35 ans, de type européen, physiquement très séduisants, charme, humour et sensibilité, aptes à vivre dix jours dans un appartement sans sortir avec sept personnes pour séduire une très jolie jeune fille ». La seconde offre, proposée simultanément par la même société, faisait appel à une « très jolie jeune femme de 25/35 ans, célibataire, de type européen, drôle », elle aussi « apte à vivre dix jours dans un appartement sans sortir avec sept personnes » pour des « jeux de la séduction ». Selon la directrice de l'agence, Annie Parlebas, l'entreprise, spécialisée dans la production de programmes télévisés, travaillait alors sur « un nouveau concept télé pour M6 ».

« RÔLE EUROPÉEN »

Dès le lendemain, le SNU-ANPE réclamait, dans un tract, le retrait immédiat de ces annonces « à caractère discriminatoire, sexiste et raciste ». Le code du travail interdit en effet toute référence à l'âge, au sexe, à l'apparence physique et a fortiori à la couleur de peau dans les offres d'emploi, autant de critères qui « ne sont pas discriminants lorsque les annonces s'adressent à des intermittents du spectacle, dans le cadre d'un casting », plaide la directrice de l'agence.

Les deux annonces ont été aussitôt retirées, avant d'être à nouveau diffusées quinze jours plus tard, légèrement modifiées. La mention « jeux de la séduction » avait ainsi disparu de la nouvelle formulation dans laquelle la jeune fille recherchée n'avait plus besoin d'être « célibataire ». Quant au critère du « type européen », il était remplacé, dans les nouvelles versions, par celui de « rôle européen ». Pour Claude de Monner, conseillère de l'ANPE dans une agence parisienne spécialisée dans le spectacle et la culture, « ces offres à caractère franchement discriminatoire dépassent le cadre de la figuration », pour lequel « il existe quand même des limites à ne pas dépasser ». « Le recrutement de figurants noirs ferait-il baisser l'audimat ? », s'interroge de son côté Christophe Moreau, responsable départemental du SNU dans les Hauts-de-Seine et auteur du premier tract, récemment réimprimé sous le titre « l'offre story ».

Le directeur de l'ANPE d'Ile-de-France, Charles Haas, ne voit quant à lui « rien de discriminatoire » dans ces deux annonces reçues par fax d'une entreprise « qui travaille pour M6 et a pignon sur rue ». Si les offres ont été réécrites, explique-t-il, c'est « pour informer au maximum les personnes qui s'y intéressaient » en y apportant des « précisions », comme le fait, notamment, qu'elles s'adressaient à des intermittents du spectacle, ce qui n'était pas mentionné dans les premières versions. Plusieurs personnes, assure enfin M. Haas, ont été présentées par l'agence à la société de production. Le directeur régional ignore en revanche combien d'entre elles ont été retenues pour expérimenter ce « nouveau concept », annonçant avec une grande précision les grandes lignes de « Loft Story ».

Alexandre Garcia

Le choc frontal entre les deux groupes pourrait peser sur leur rentabilité

DEPUIS un mois, l'action M6 a progressé de 23 % de plus que celle de sa concurrente TF1. Cette envolée s'explique par l'explosion de l'audience et des recettes publicitaires de « la petite chaîne qui monte », à la suite de la programmation de « Loft Story », estime Charles-Henry de Mortemart, analyste chargé des médias chez ODB Equities. Elle provient aussi de la publication de performances publicitaires meilleures, au premier trimestre, pour M6 (+ 5,8 %) que pour TF1 (+ 1,6 %).

L'effet « Loft Story » pourrait néanmoins s'essouffler cet été, jugent les spécialistes des médias des bureaux d'analyse financière. « "Loft Story" va avoir un très fort impact sur les résultats de M6 au deuxième trimestre, avec une croissance de la publicité située entre 10 et 20 %. Par contre, je suis sceptique pour le reste de l'année », prévient M. de Mortemart.

« L'effet "Loft Story" va être ponctuel, même si sa visibilité est positive pour M6. L'expérience des pays étrangers montre que les deuxième et troisième éditions de ces émissions s'essoufflent progressivement », renchérit Christophe Cherblanc, analyste financier spécialiste des médias chez SG Securities.

La tentative de transformation de M6 en une chaîne généraliste, même si elle a d'abord été saluée par les marchés, laisse planer des incertitudes à long terme sur sa rentabilité. « Si M6 veut passer à une audience significative, elle doit également programmer plus de fictions françaises, du football, etc., en plus d'émissions locomotives du type "Loft Story". Ce processus passe par une inflation du coût des programmes, qui devrait augmenter de 10 % cette année. La phase d'investissement dans la grille, qui peut durer deux ans, va stabiliser, voire réduire, la marge de M6 », conclut M. Cherblanc.

UNE CROISSANCE SUPÉRIEURE

Les analystes ne s'inquiètent guère pour TF1, à plus long terme. « Le mois de mai a été très difficile pour la Une, avec probablement une croissance négative des recettes publicitaires, compte tenu de l'effet "Loft Story". En juin, les chiffres de TF1 se compareraient avec ceux de l'année dernière, qui étaient exceptionnellement bons, compte tenu de la Coupe d'Europe. Néanmoins, sur l'ensemble de l'année, la croissance des résultats de TF1 devrait s'avérer supérieure à celle de M6, car TF1 va serrer les coûts de sa

grille de programmes, qui ne progresseront que de 2 à 3 %. Le coût de la grille de M6 va progresser, lui, de plus de 10 % », résume M. de Mortemart.

Les deux chaînes privées devraient, de toute façon, rester extrêmement rentables. Le résultat d'exploitation du groupe M6 - y compris ses diversifications dans le satellite avec TPS, ou des chaînes comme Teva - s'élevait à 29 % en 2000. La « marge brute de la grille des programmes » de M6, c'est-à-dire la différence entre les recettes publicitaires et le coût des programmes, atteignait 40 %. Pour la Une, le résultat d'exploitation global a atteint 18,6 %, en incluant des investissements de diversification plus importants (musique, LCI, téléshopping).

La marge brute de la grille des programmes s'établit néanmoins à 35 %. « M6 ne précise pas le coût de "Loft Story", aussi on ne saura jamais la rentabilité de l'émission elle-même. Malgré son audience, celle-ci est peut-être inférieure aux 29 % de rentabilité opérationnelle de M6 », estime Christophe Cherblanc. Le prix à payer pour avoir une meilleure notoriété.

Adrien de Tricornot

dernier jour!

L'offre se termine mardi 22 mai.

Actionnaires de **SIDEL**,
apportez vos actions.

Contactez votre intermédiaire financier.



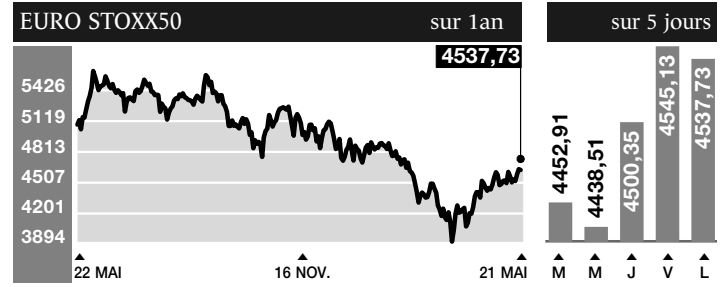
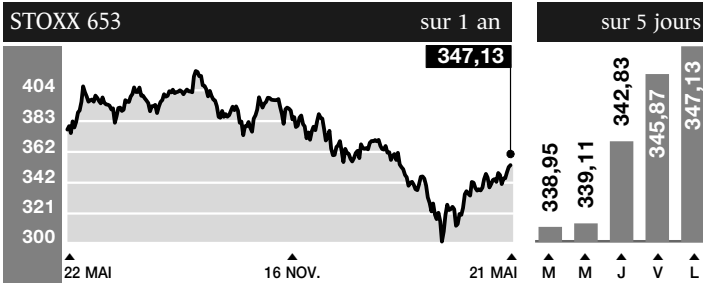
Tetra Laval

N° Vert 0 800 444 999

VALEURS EUROPÉENNES

Le titre du groupe de médias Reuters a perdu 11 pence, à 1 004 livres, vendredi 18 mai à Londres...

prochainement un gouvernement, s'est montrée défavorable à la reprise par Enel de la société de service d'eau italienne, Acquedotto pugliese.



21/05 10h13

Table of stock prices for the AUTOMOBILE sector, listing companies like AUTOLIV SDR and BASF AG.

BANQUES

Table of stock prices for the BANQUES sector, listing companies like ABBEY NATIONAL and ABN AMRO HOLDING.

PRODUITS DE BASE

Table of stock prices for the PRODUITS DE BASE sector, listing companies like ACERLACIA and ACERINOX R.

CHIMIE

Table of stock prices for the CHIMIE sector, listing companies like AIR LIQUIDE and AKZO NOBEL NV.

CONGLOMÉRATS

Table of stock prices for the CONGLOMÉRATS sector, listing companies like D'IETTEREN SA and AZEJO.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table of stock prices for the TÉLÉCOMMUNICATIONS sector, listing companies like ATLANTIC TELECOM and BRITISH TELECOM.

CONSTRUCTION

Table of stock prices for the CONSTRUCTION sector, listing companies like ACCIONA and ACS.

CONSUMMATION CYCLIQUE

Table of stock prices for the CONSUMMATION CYCLIQUE sector, listing companies like ACCOR and ADIDAS-SALOMON.

PHARMACIE

Table of stock prices for the PHARMACIE sector, listing companies like ACTELION N and ALTANA AG.

ÉNERGIE

Table of stock prices for the ÉNERGIE sector, listing companies like BG GROUP and CEPSA.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of stock prices for the BIENS D'ÉQUIPEMENT sector, listing companies like ABB N and ABBEY NATIONAL.

ASSURANCES

Table of stock prices for the ASSURANCES sector, listing companies like AEGIS GROUP and AEGON NV.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table of stock prices for the COMMERCE DISTRIBUTION sector, listing companies like AVA ALLG HANDG and BOOTS CO PLC.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table of stock prices for the HAUTE TECHNOLOGIE sector, listing companies like AIRTRON and ALCATEL-A.

Advertisement for HACKETT LONDON featuring a photograph of three men in suits sitting on a bench, with text 'ESSENTIAL BRITISH KIT'.

SERVICES FINANCIERS

Table of stock prices for the SERVICES FINANCIERS sector, listing companies like 3I GROUP and ALMANY.

MEDIAS

Table of stock prices for the MEDIAS sector, listing companies like B SKY B GROUP and CANAL PLUS.

SERVICES COLLECTIFS

Table of stock prices for the SERVICES COLLECTIFS sector, listing companies like ACEA and AEM.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table of stock prices for the ALIMENTATION ET BOISSON sector, listing companies like ALLIED DEMECO and ASSOCIAT BRIT F.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LI : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique - GR : Grèce.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - SE : Suède GB : Grande-Bretagne - DK : Danemark.

VALEURS FRANCE

Le titre Dexia enregistrait un léger repli, lundi 21 mai, à l'ouverture de la Bourse de Paris. Il baissait de 0,8 %, à 186,8 euros au cours des premiers échanges. Dexia devait, mardi, annoncer un bénéfice net part du groupe en hausse de 17 % à 312 millions d'euros au premier trimestre.

L'action Communication et Systèmes perdait 1,04 %, à 9,5 euros, à l'ouverture du marché parisien. Selon Les Echos du 21 mai, la firme, confrontée à des difficultés de trésorerie, négocie la vente de Rand, filiale britannique de sa branche de services informatiques.

L'action Vivendi Universal était en repli de 0,26 % à 77,25 euros, lundi, au cours des premiers échanges. Ce léger repli fait suite à l'annonce du rachat du site Internet MP3.com pour cinq dollars par action (lire aussi page 20).

L'action Publicis gagnait 0,38 % à 36,9 euros à l'ouverture. Ce repli fait suite au franchissement à la baisse du seuil des 5 % du capital du groupe publicitaire par Putnam Investment Management et Putnam Advisory Company LLC.

Le titre Sagem affichait un repli de 1,18 %, à 88,2 euros à l'ouverture. Cette baisse fait suite à l'annonce d'un partenariat avec l'italien Smartel dans le secteur des terminaux de paiement électronique en Italie.

Table of stock prices for various French companies including Alcatel, Alstom, Altran, Atos, Arbel, Avenir, BAIL Invest, Bazar, BIC, BIS, BNP Paribas, Bolloré, Bollore Inv, BONGRAIN, BOUYGUES, BOUYGUES OFF, BULL, BUSINESS OBJ, BTP (LA CI), BURELLE (LY), CANAL+, CAP GEMINI, CARBONE-LORR, CARREFOUR, CASINO GUICH, CASINO GUICH, CEIA INDUSTRI, CEGID (LY), CFFRECYCLIN, CGIP, CHARGEURS, CHRISTIAN DA, CHRISTIAN DI, CIC-ACTIONS, CEMENTS FRAN, CLARINS, CLUB MEDITER, CNP ASSURANC, COFACE, COFLEXIP, COLAS, CONTIN.ENTRE, CPR, CRED.FON.FRA, CREDIT LYONN, CS.COM.ET.SY, DAMART, DANONE, DASSAULT-AVI, DASSAULT SYS, DE DIETRICH, DEVEAUX (LY), DEV.R.N.-P.C.A, DMC (DOLLFUS), DYNACTON, EIFAGE, ELIOR, ELEC.MADAGAS, ENTENIAL(EX), ERAMET, ERIDANIA BEG, ESSILOR INTL, ESSO, EULER, EURAZEO.

Table of stock prices for various international companies including Remy Cointreau, Renault, Rexel, Rhodia, Rochette, Royal Canin, Roucier, Rue Imperial, Sade (N), Sagem SA, Sagem Adp, Saint-Gobain, Salverp (NY), Sanofi Synth, Schneider El, S.E.B., Seita, Selectibaill, Sidel Expo, Silco, Skis Rossign, Societe Gene, Sodexo All, Sogeparc (FI), Sommer-Alib, Sopha, Sopra, Spir Communi, Spt Teleperfo, Studio Canal, Sucr Pithivi, Suez Lyon De, Taittinger, Thales, Tfi, Technip, Thomson Mult, Total Fina E, Transiciel, Ubi Soft Ent, Unibail, Unilog, Usinor, Valour, Vincel, Vicat, Vinci, Vivendi Envi, Vivendi Univ, Wanadoo, Worms (Ex-So), Zodiac.

Table of stock prices for various international companies including ADECCO, American Exp, Amvics Exp, Angold LT, Barrick Gold, Colgate Pal, Crown Cork O, De Beers, Diago Plc, Dow Chemical, Du Pont Nemo, Echo Bay Min, Electrolux, Elf Gabon, Ericsson, Ford Motor, General Elec, General Moto, Gold Fields, Harmony Gold, Hbmc Holding, I.B.M., I.C.I., Ito Yokado, Lt. Indus, Kingfisher P, Matsushita, Merck And Co, Mitsubishi C, Nestle Sa, Norsk Hydro, Pfizer Inc, Philip Morris, Procter Gamb, Rio Tinto Pl, Schlumberger, Seca Enterpr, Shell Transp, Sony Corp, Toshiba, United Techno, Zambia Coppe.

PREMIER MARCHÉ

Table of market data for Monday 21st May, showing course changes for various indices and sectors.

NOUVEAU MARCHÉ

Table of market data for Friday 18th May, showing course changes for various indices and sectors.

Table of market data for Friday 18th May, showing course changes for various indices and sectors.

SECOND MARCHÉ

Table of market data for Monday 21st May, showing course changes for various indices and sectors.

ABRÉVIATIONS

Table of abbreviations and symbols used in the market data, including symbols for various companies and indices.

SICAV et FCP

Table of SICAV and FCP data, showing course changes for various investment vehicles.

Table of SICAV and FCP data, showing course changes for various investment vehicles.

Fonds communs de placements

Table of common funds data, showing course changes for various investment funds.

Fonds communs de placements

Table of common funds data, showing course changes for various investment funds.

Frédérique Jossinet a su attendre son heure pour devenir championne d'Europe de judo

« Eternelle remplaçante », la Française s'est imposée dans la catégorie des moins de 48 kg

Frédérique Jossinet, qui a longtemps fait figure de remplaçante, a apporté à l'équipe de France de judo une des deux médailles d'or des cham-

pionnats d'Europe, qui se sont achevés, dimanche 20 mai, au Palais omnisports de Paris-Bercy. Si la Belgique termine première au classement

par nations, la France a pris la deuxième place. Avec dix médailles, elle est allée au-delà des souhaits de son encadrement technique.

AVEC SA TAILLE moyenne (1,60 m), ses cheveux blonds et courts et ses yeux clairs, elle sait se faire discrète. Dimanche 20 mai, Frédérique Jossinet n'est pourtant pas passée inaperçue, sous les projecteurs du Palais omnisports de Paris-Bercy. Elle s'est d'abord débarrassée de la Russe Lioubova Broutelova, vice-championne olympique des - 48 kg en septembre. Puis a réglé leurs comptes à la Polonaise Anna Zemla-Krajewska et à la Belge Ann Simons, futures médaillées de bronze de ces championnats d'Europe.

En finale, la Roumaine Laura Moïse aux chouchous rouges défendait son titre européen acquis en 2000. Le combat est longtemps resté indécis. Les deux championnes ont joué de la vivacité propre à leur catégorie de poids pour tenter de se surprendre mutuellement, se retrouvant parfois jambe dessus jambe dessous, empêtrées dans un drôle de pas de deux.

La Française a su rester patiente, assurer sa prise de garde - le *kumi kata*, son point fort - et a fini par trouver l'ouverture, gagnant à vingt-

cinq ans le premier titre majeur d'une déjà longue carrière. « Ce n'est pas une revanche, juste une performance, dit-elle. J'ai été deux fois remplaçante pour les Jeux olympiques, et c'est quelque chose de très pénible, voir les copines partir, et devoir rester là... Mais si c'était pour devenir championne d'Europe, ça valait le coup. »

« L'IMPRESSION D'AVOIR DÉÇU »

Tout avait bien commencé : en 1995, Frédérique Jossinet, à dix-neuf ans, était retenue pour les championnats du monde de Chiba (Japon). Elle y offrait une belle résistance à la championne du monde et idole locale, Ryoko Tamura, et à la redoutable Cubaine Amarilis Savon. « J'ai mis une année à m'en remettre, raconte-t-elle. J'avais l'impression d'avoir laissé passer ma chance et d'avoir déçu les entraîneurs. »

Ceux-ci misent alors sur Sarah Nichilo, de dix mois plus jeune, qu'ils retiennent pour les JO d'Atlanta. Pendant l'olympiade suivante, la catégorie est dominée par les deux jeunes femmes et Sylvie Meloux.

Celle-ci devient championne d'Europe en 1997, Sarah Nichilo lui succède en 1998 et 1999. Frédérique Jossinet se retrouve « éternelle remplaçante ».

Elle dit n'en avoir pas gardé de rancœur envers les sélectionneurs, jusqu'en 2000 : « Etre remplaçante pour les JO pour la deuxième fois, c'était horrible, explique-t-elle. J'ai séché un stage de préparation, parce que j'étais dégoûtée mais aussi parce que je préparais le concours d'entrée en professorat de sport. Je me suis fait remonter les bretelles. C'était normal. » La patience et l'honnêteté vont finir par payer.

Championne de France en janvier, Frédérique Jossinet passe pourtant à côté du Tournoi de Paris, un mois plus tard. « J'ai été quand même retenue pour les championnats d'Europe et j'ai pensé : tiens, là, ils me font confiance », se souvient-elle. Autour de Frédérique Jossinet, le puzzle de la réussite se met en place depuis déjà quelques mois. Cécile Nowak, championne olympique des - 48 kg en 1992, et Laurent Calléja ont rejoint l'encadrement de l'équipe de France féminine. La

première est un modèle pour la jeune femme, le second un complice. « Quand j'ai commencé à m'entraîner avec l'équipe de France, explique-t-elle, je n'avais même pas seize ans et j'étais encore ceinture marron. Cécile préparait les JO de Barcelone. Je faisais partie des partenaires d'entraînement : face à elle, je ne voyais pas le jour, mais ça ne faisait rien, j'y retournais. Avec Laurent, c'est différent : nous étions les deux « petits » de l'US Orléans, mon club. Ça crée une complicité. »

Depuis quatre mois, Frédérique Jossinet travaille également avec une psychologue spécialisée dans l'approche de la compétition. Les résultats ont été immédiats. « Moi qu'un rien suffisait à énerver auparavant », s'étonne-t-elle. Dans deux mois, pour les championnats du monde, à Munich, Sarah Nichilo-Rosso retrouvera sa place de titulaire et Frédérique Jossinet celle de remplaçante. Mais la nouvelle championne d'Europe sait désormais que la patience ouvre bien des portes.

Gilles van Kote

DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL** : Chalon-sur-Saône, vainqueur à Pau-Orthez (80-89), a créé la surprise des quarts de finale (aller) du championnat de France, samedi 19 mai. Villeurbanne, Le Mans et Strasbourg se sont imposés respectivement face au Paris BR (102-75), à Nancy (106-94) et à Dijon (86-72).

■ **CYCLISME** : l'italien Ellis Rastelli a gagné, dimanche 20 mai, la première étape du Tour d'Italie, en devançant l'Ukrainien Vladimir Duma et son compatriote Gabriele Colombo. Le Belge Rik Verbrugghe a conservé le maillot rose de leader, au lendemain de sa victoire dans le prologue de Pescara.

■ **FOOTBALL** : le Bayern Munich a enlevé son 17^e titre de champion d'Allemagne - le troisième consécutivement -, grâce à un but à la dernière minute du Suédois Patrik Andersson face à Hambourg (1-1), samedi 20 mai. Avec 63 points, le Bayern termine avec un point d'avance sur Schalke 04, victorieux devant Unterhaching (5-3). Le club de Gelsenkirchen a cru, l'espace de quelques minutes, avoir obtenu une consécration qu'il attend depuis 1958.

■ **L'AS Rome**, qui s'est largement imposée dimanche 20 mai à Bari (4-1), a maintenu son avance de 5 points sur son rival romain, la Lazio, victorieuse d'Udinese (3-1) en tête du championnat d'Italie, au cours de la 31^e journée. La Juventus Turin, qui a gagné (4-1) à Bologne, reste troisième à six points.

■ **Liverpool**, vainqueur samedi 19 mai à Charlton (0-4) lors de la 38^e et dernière journée du championnat d'Angleterre, a conservé sa 3^e place, derrière Manchester United, le champion, et Arsenal, et s'est ainsi qualifié pour le tour préliminaire de la Ligue des champions.

■ **GOLF** : l'Américain Tiger Woods, numéro un mondial, s'est adjugé l'Open d'Europe devant le Néo-Zélandais Michael Campbell, dimanche 20 mai, à Heidelberg (Allemagne).

■ **TENNIS** : la Française Amélie Mauresmo a été battue en finale du tournoi de Rome, dimanche 20 mai, par la Yougoslave Jelena Dokic (7-6 [7-3], 6-1) qui s'est imposée en un peu plus d'une heure. « J'ai l'impression que j'ai assez d'entraînement, mais, bien sûr, j'aurais préféré gagner aujourd'hui », a estimé la Française, qui doit se reposer dans le sud de la France afin de se préparer pour Roland-Garros.

■ **LOTTO** : résultats des tirages n° 40 effectués samedi 19 mai. Premier tirage : 11, 15, 23, 32, 36, 42 ; numéro complémentaire : 1. Rappports pour 6 numéros : 5 893 285 F (898 425 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 121 925 F (18 587 €) ; 5 numéros : 4 165 F (634 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 244 F (37,19 €) ; 4 numéros : 123 F (18,75 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 30 F (4,57 €) ; 3 numéros : 15 F (2,28 €). Second tirage : 5, 8, 16, 23, 40, 46 ; numéro complémentaire : 34. Rappports pour 6 numéros : 12 710 010 F (1 937 628 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 51 565 F (848 €) ; 5 numéros : 5 325 F (811 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 266 F (40,55 €) ; 4 numéros : 133 F (20,27 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 28 F (4,26 €) ; 3 numéros : 14 F (2,13 €).

Jean De Herdt, celui qui a montré la voie

JEAN DE HERDT est un pionnier, un vrai. Et l'hommage qu'il a reçu du public de Bercy, samedi 19 mai, aux côtés des autres judokas français titrés lors des premiers championnats d'Europe, en 1951, a été un vrai moment d'émotion. Sans ce monsieur de soixante-dix-sept ans, qui n'hésite pas à enfiler son kimono dès que l'occasion s'en présente, le judo français ne compterait sans doute pas aujourd'hui 565 000 licenciés et 135 titres de champions d'Europe à son palmarès.

À la fin des années 1930, le jeune Jean De Herdt est le 21^e à s'inscrire au Club israélite de ju-jitsu (l'ancêtre du judo), ouvert dans un immeuble de la rue du Renard, près de l'actuel Centre Pompidou, par maître Kawashi et quelques-uns de ses élèves, des juifs arrivés depuis peu de Londres.

On s'entraîne alors dans un ancien atelier de confection. Le 8 juin 1940, le jeune homme devient le premier Français à obtenir la ceinture noire. A cette époque, mobilisation oblige, maître Kawashi n'a plus que trois élèves, dont Jean De Herdt. Bientôt, il demande à celui-ci d'aller s'occuper d'un club à Asnières avec pour mission « de former des champions et des professeurs, mais surtout des professeurs ». Quand maître Kawashi, à la fin de la guerre, est rappelé dans son pays par les autorités japonaises, il confie à son élève les destinées du judo en France. « Le plus étonnant, c'est que ceux qui étaient là au début sont encore là aujourd'hui pour voir le résultat de leur travail », se réjouit Jean De Herdt.

À ses côtés, se trouvaient, samedi, Michel Dupré, victorieux du mythique combattant néerlandais Anton Geesink lors des championnats d'Europe 1951, et Guy Cau-

quil, un des premiers élèves de Jean De Herdt à Asnières. « Nous avons transmis à nos successeurs de bonnes structures et de bonnes bases sur lesquelles ils ont réussi à faire du judo ce qu'il est devenu aujourd'hui », dit Guy Cauquil, soixante-seize ans, qui se souvient des allers-retours entre Paris et Bruxelles effectués dans la journée en Vespa pour aller porter la bonne parole du judo.

Les premiers championnats de France eurent lieu en 1943, à la salle Wagram, près des Champs-Élysées, devant 1 500 spectateurs. Huit années plus tard, le « Vel'd'Hiv » accueillait les premiers championnats d'Europe et 17 000 spectateurs, alors que le nombre de pratiquants était estimé à l'époque à 8 000 en France.

PAS DE CATÉGORIES DE POIDS

La durée des combats était alors de deux minutes, qui se prolongeaient tant que l'un des deux combattants n'avait pas pris un avantage significatif. Les catégories de poids n'existaient pas et les championnats d'Europe se disputèrent par niveau : ceinture marron, 1^{er} dan, 2^e dan, 3^e dan (le dan est un grade sur l'échelle des ceintures noires) et toutes catégories. Les Français remportèrent tous les titres.

Le 23 juin, les « vieux de la vieille » se réunirent à Saint-Fargeau (Yonne), chez Jean De Herdt, pour un tournoi qui verra leurs « descendants » combattre selon les règles de l'époque. Histoire de se souvenir du bon vieux temps où la première ceinture noire du judo français corrigeait régulièrement des énergumènes venus le défier jusque dans sa salle d'Asnières, persuadés que « le judo, c'était du chiqué ».

G. v. K.

La Belgique reine d'Europe

La Belgique est depuis plusieurs années un pays-phare du judo européen. Un statut confirmé par sa première place au classement des nations des championnats d'Europe de Paris. Comme de coutume, c'est des filles qu'est venu le salut : Ulla Werbrouck (- 70 kg) et Gella van de Caveye (- 63 kg), les deux stars du judo belge, ont emporté chacune leur septième titre européen depuis 1994. Elles ne sont plus qu'à un titre du record absolu, détenu conjointement par l'Autrichienne Edith Hrovat et la Néerlandaise Angelique Sereise. Les Belges ont gagné à Paris sept médailles, dont trois d'or, le troisième titre revenant à la jeune Inge Clement (- 52 kg).

La France termine deuxième nation avec dix médailles, mais « seulement » deux d'or, celles de Frédérique Jossinet (- 48 kg) et de Céline Lebrun (+ 78 kg). Trois médailles d'argent ont été apportées par Ghislain Lemaire (- 100 kg), Cédric Soyer (- 60 kg) et la surprenante Anne-Sophie Mondière (toutes catégories), et cinq médailles de bronze par Laetitia Tignola (- 52 kg), Barbara Harel (- 57 kg), Larbi Benboudaoud (- 66 kg), Daniel Fernandes (- 73 kg) et Frédéric Demontfaucon (- 90 kg).

Avant les championnats du monde, qui auront lieu à Munich fin juin, Fabien Canu, le directeur technique national, s'est déclaré satisfait par ce bilan toutefois entaché par la grave blessure de la championne olympique Séverine Vandenhende (- 63 kg), victime, samedi 19 mai, d'une rupture des ligaments croisés du genou gauche.

Pour faire du e-business, certains consultants vous disent de vous défaire de tout.

Commencez par leurs cartes de visite.

On jette tout et on recommence? Non. Chez Unisys, on n'abandonne pas le e-business comme ça. Nos consultants font d'abord le bilan de ce que vous avez. Notre propos n'est pas de vendre le plus vite possible, mais de trouver votre solution. Et c'est dans cet esprit que nous voulons construire notre partenariat et vous accompagner dans votre réussite.

Consultez notre site web www.aheadforebusiness.com

UNISYS
Nous avons votre e-business en tête.

© 2001 Unisys Corporation. Unisys est une marque déposée de Unisys Corporation.

CINÉMA En couronnant de la Palme d'or l'œuvre *La Chambre du fils*, de Nanni Moretti, le jury, présidé par Liv Ullmann, a salué un auteur indépendant et confirmé l'accueil fait à ce

film par les festivaliers et le public italien. ● **TOUT EN PARTAGEANT** l'hommage rendu à Isabelle Huppert, prix d'interprétation féminine, les commentaires sont plus mitigés sur le

fait d'accorder une triple récompense à *La Pianiste*, de l'Autrichien Michael Haneke. ● **LA TONALITÉ** dominante des œuvres présentées a été marquée par le thème du deuil et de la mort des

proches, jusqu'au film présenté en clôture et hors compétition, *Les Ames fortes*, de Raoul Ruiz. Un climat de début de millénaire qui pose des questions plus qu'il n'y répond.

Nanni Moretti, vainqueur attendu et légitime d'un palmarès bancal

La surestimation du film de Michael Haneke, récompensé trois fois, et l'absence de la plupart des œuvres majeures de la sélection (celles de Jacques Rivette, Manoel de Oliveira, Jean-Luc Godard, Hou Hsiao-hsien ou Manuel Recha) mettent en évidence le problème de la composition du jury

ISABELLE HUPPERT évidemment, irréfutablement, lumineusement. Le prix d'interprétation féminine pour le rôle-titre de *La Pianiste*, de Michael Haneke, s'imposait. Vingt-trois ans après sa première récompense cannoise (pour *Violette Nozière* de Claude Chabrol), la récipiendaire rayonnait d'une joie communicative sur la scène du Palais des festivals. Même en ayant adoré Jeanne Balibar dans *Va savoir*, de Jacques Rivette, nul n'aurait eu motif à lui disputer sa consécration. Et Nanni Moretti, logiquement : la Palme d'or est attribuée en 2001 à un grand cinéaste contemporain, et c'est bien ainsi. *La Chambre du fils*, histoire émouvante d'un deuil familial et très belle mise en scène mais film plus consensuel, film « de transition », a le mérite de s'interroger sur l'évolution future de son auteur, à défaut de proposer des réponses artistiquement toujours convaincantes. Cela mettait le film en position favorable (il était favori dès la cérémonie d'ouverture), surtout s'il était entendu qu'aucune audace n'était à attendre d'un jury aussi hétérogène. Mais cette récompense vient à point pour saluer un artiste indépendant qui a pris fermement position contre l'élection de Silvio Berlusconi en Italie.

Pour le reste, la triple récompense au film de Haneke, qui finit par attirer davantage l'attention sur lui que sur le bénéficiaire de la récompense suprême, est une bizarrerie regrettable à plus d'un titre. Regrettable pour les prix attribués, plus encore pour les œuvres oubliées. La sélection officielle cannoise 2001 aura été d'un excellent niveau artistique, de grands cinéastes y ont présenté un de leurs meilleurs films, souvent avec le soutien explicite des festivaliers. Ainsi Jacques Rivette avec *Va savoir*, Manoel de Oliveira avec *Je rentre à la maison* ou Jean-Luc Godard avec *Eloge de l'amour*. Plus radicaux, plus dérangeants, *Millennium Mambo* de Hou Hsiao-hsien ou même la révélation du jeune Catalan Marc Recha avec *Pau et son frère* constituaient autant de rendez-vous qu'un jury se serait honoré de mettre en valeur.

Au lieu de quoi la récompense à la raideur puritaine de Haneke, portée à un paroxysme peu convaincant par une des réalisations les moins réussies du cinéaste autrichien, semble une absurdité. Et si Benoît Magimel est le jeune acteur très doué qu'on connaît depuis *Les Voleurs* d'André Téchiné et *Selon Matthieu* de Xavier Beauvois, sa prestation dans *La Pianiste* est sans comparaison avec l'interprétation



Au premier plan, de gauche à droite : Nanni Moretti, Isabelle Huppert, Michael Haneke et Benoît Magimel.

bouleversante de Michel Piccoli chez Oliveira, ou les remarquables prestations de Jack Nicholson chez Sean Penn ou de Billy Bob Thornton chez les frères Coen – ou encore Nanni Moretti, immense comédien dans son propre film.

VIOLENTS CONFLITS

Le « coup du chapeau » de *La Pianiste* est d'autant plus étrange qu'il contrevient à la réglementation édictée par Gilles Jacob en 1999, prohibant l'attribution de plus de deux récompenses au même film. Apparemment peu ravi, le président du Festival expliqua à la sortie de la cérémonie « qu'il y avait une ambiguïté dans la formulation du règlement dans sa version anglaise ». Soit. Avant d'annoncer son palmarès, la présidente Liv Ullmann n'a pas fait mystère des différends qui avaient traversé son jury (composé des réalisateurs et réalisatrices Moufida Tlatli, Mimmo Calopresti, Terry Gilliam, Mathieu Kassovitz et Edward Yang, des comédiennes Sandrine Kiberlain, Julia Ormond, Charlotte Gainsbourg et de l'écrivain Philippe Labro). « Notre travail a été dif-

ficile », a-t-elle reconnu, avant de souligner que l'unanimité s'était faite seulement sur le nom d'Isabelle Huppert et sur... *Apocalypse Now Redux*. Beaucoup plus tard, certains participants à la délibération admettaient que les conflits avaient été violents, attribuant à l'immaturité d'un grand nombre de jurés un résultat aussi déconcertant.

Dès le début du Festival, il était visible que la composition du jury laissait à désirer. Les échos perceptibles de leurs délibérations comme

la liste des lauréats confirme qu'il y a un problème dans le mode de désignation des « juges » de la compétition, et que cela constituera l'un des chantiers de la nouvelle équipe dirigeante du Festival pour les années à venir. Même si on peut imaginer que la composition juvénile et glamour de cette année fut une tentative de répondre au nombre relativement réduit de vedettes au générique des films sélectionnés, le sex-appeal de la photo du début de manifestation ne peut obérer à ce

point le verdict final. Partager en deux le Prix de la mise en scène à Lynch et Coen est un gag un peu vache, attribuer le Prix du scénario à Danis Tanovic récompense une virtuosité assez roublarde qui n'est pas forcément l'idée la plus exaltante qu'on se fait du scénario. L'accessit technique à l'excellent ingénieur du son Tu Duu-chih, partenaire de nombre des grandes aventures artistiques du cinéma taiwanais contemporain, n'en résonne pas moins comme un camouflet, eu égard à l'extraordinaire qualité des films asiatiques présentés en compétition.

Il y avait heureusement d'autres compétitions, jugées par d'autres jurys, notamment celui de la Caméra d'or. Le choix de *Atanarjuat The Fast Runner*, de Zacharias Kunuk, n'a pas seulement permis que soit prononcé le premier discours en langue inuite de l'histoire du Festival. Il couronne un film d'une singulière beauté, en parfaite concordance avec la vocation de ce prix dédié aux premiers longs métrages.

Jean-Michel Frodon

Le triomphe de Studio Canal

Pour sa première montée des marches comme patron du deuxième groupe de cinéma et de médias du monde, Jean-Marie Messier n'aura pas à regretter le voyage. En haut de l'escalier gravi main dans la main avec Pierre Lescure, un mois de récompenses attendait les deux patrons de Studio Canal : *La Chambre du fils*, *La Pianiste*, et *Mulholland Drive*, qui monopolisent cinq des sept prix attribués à des longs métrages, sont tous produits ou coproduits par la filiale européenne de Vivendi Universal – qui alignait huit titres parmi les vingt-trois en compétition.

En revanche, le palmarès laissera un goût amer aux producteurs et distributeurs indépendants, sous la bannière de qui tous les films français étaient invités à Cannes cette année. Aucun ne figure à l'arrivée.

Des deuils dans les familles

LA PALME D'OR bordée de crêpe noir qui a couronné le travail sur le deuil de Nanni Moretti dans *La Chambre du fils* n'a pas seulement récompensé un film, elle a consacré

ANALYSE

Cette édition offrirait des variations sur le thème de la disparition d'un être cher

une thématique funèbre et familiale qui n'a cessé de resurgir, de film en film, de section en section, tout au long de l'édition 2001 du Festival de Cannes. Arrivé au film de clôture (qui s'ouvre sur une veillée funèbre), la discussion sur les modalités des obsèques (*La Chambre du fils*, *Pau et son frère*, de Marc Recha, *The Pledge*, de Sean Penn, *Et là-bas, quelle heure est-il ?*, de Tsai Ming-liang, pour la seule compétition)... ou les affrontements entre père et adolescent autour de la table familiale (*Storytelling* de Todd Solon et *Lovely Rita* de Jessica Hausner à Un certain regard) étaient devenus les lieux communs cinématographiques de l'année.

La famille et la mort n'ont jamais été absentes du cinéma, mais leur

présence a été ressentie plus puissamment à Cannes cette année en raison de l'abondance des recoupements entre scénarios et aussi à cause de l'absence frappante d'autres thèmes. La politique et les rapports amoureux n'ont eu droit qu'à quelques strapontins. La première le plus souvent traitée sur le mode satirique (*No Man's Land* de Danis Tanovic en fut l'exemple le plus voyant) et l'amour surtout évoqué par des cinéastes septuagénaires, Jacques Rivette ou Shohei Imamura.

Cette cohérence thématique s'est établie, à des degrés divers, entre des dizaines de films. Elle a fini par imposer une espèce de gravité au Festival, qui a résisté aux plus gais ou aux plus déviants des assauts, *Va savoir* de Jacques Rivette, ou *Mulholland Drive* de David Lynch. Cet esprit de sérieux se traduisait souvent par des partis pris formels très fermes, sans doute rendus plus nécessaires par le choix de la matière dramatique. La cellule familiale, l'évocation de l'absence entraînent vers le mode mineur, vers l'intimisme. On était comme secoué d'une rêverie sombre née d'une sieste dominicale après un repas en famille lorsque au détour d'un film on se rappelait brusquement qu'une caméra pouvait saisir une poursuite

en voiture (le très passionnant et très désabusé *Hijack Stories*, du Sud-Africain Oliver Schmitz) ou évoquer avec amour l'histoire d'un art (*The Man Who Wasn't There*, de Joel Coen).

PEUR MILLÉNARISTE

Ce repli sur la famille et le deuil que l'on retrouvait aussi bien dans la production européenne que dans l'asiatique est venu un peu comme une manifestation à retardement d'une peur millénariste qui laisse à une famille à la fois redoutée (*Storytelling*) et magnifiée (*La Chambre du fils*) le statut de seule collectivité humaine viable. Enfin, les films nés de cette veine se situaient tous très loin de ce qui constitue la pitance ordinaire d'une bonne part des spectateurs de la planète, les productions hollywoodiennes. Ce fossé entre deux manières du cinéma n'a sans doute jamais été aussi profond, on a pu le mesurer avec la présence en compétition de deux films de studios américains, *Moulin Rouge*, de Baz Luhrmann, et *Shrek*, de Vicky Jensen et Andrew Adamson.

La carte du monde cinématographique dessinée par le 54^e Festival de Cannes n'est guère différente de celle de l'année précédente. La présence massive de l'Extrême-Orient

reste une constante à quelques nuances près. La Corée a disparu, le Japon est revenu en force. Taiwan était plus présent que la Chine continentale. Mais c'est de ce dernier pays qu'est venu le conte de fées cannois annulé avec l'excellent accueil réservé à *L'Orphelin d'Anyang*, présenté à la Quinzaine des réalisateurs quelques jours après avoir été terminé dans des conditions acrobatiques. Ce premier film de Wang Chao a été acheté par des distributeurs du monde entier.

Plus à l'ouest, on aura eu la démonstration que tous les films d'Iran ne sont pas nécessairement bons, et plus au sud que le monde arabe et l'Afrique restent toujours à l'écart. En Europe également on assiste à quelques glissements (des Italiens plus nombreux, des Scandinaves moins présents), et le cinéma américain non hollywoodien donne toujours les mêmes signes de faiblesse. Et pour prometteuse qu'elle fût, la petite représentation argentine n'était pas assez vigoureuse pour constituer le signe avant-coureur irréfutable de l'émergence d'un nouveau sous-continent cinématographique.

Thomas Sotinel

THEATRE DE NICE
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL NISSA-SOUL D'AZUR
FRONTON DES ARTS 06300 NICE (04 93 47 41 41) • 2001

QUINZAINE DES COMPAGNIES DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
sous l'égide du Conseil Général des Alpes-Maritimes

4^{ème} édition
14 compagnies à l'affiche à partir du
6 juin 2001

C^e DEMAIN LA VEILLE ✓ C^e HERVÉ KOUBI SANDRA RIVIERE
C^e MISTRAL ✓ JOHANNA PIRAINO ✓ C^e L'ENTREPRISE
ALCAZAR MARRONNETTES ✓ C^e FRACTION ✓ C^e VIS FABULA
C^e LE BRUIT DES HOMMES ✓ C^e DILEM CREW
C^{es} L'ÉPIGRAMME & PULSARTS ✓ C^e TOUT SAMBA
C^e THÉÂTRE DU MAQUIS ✓ C^e DU TERRAIN VAGUE

David Lynch. Prix de la mise en scène, ex æquo, pour « Mulholland Drive ».

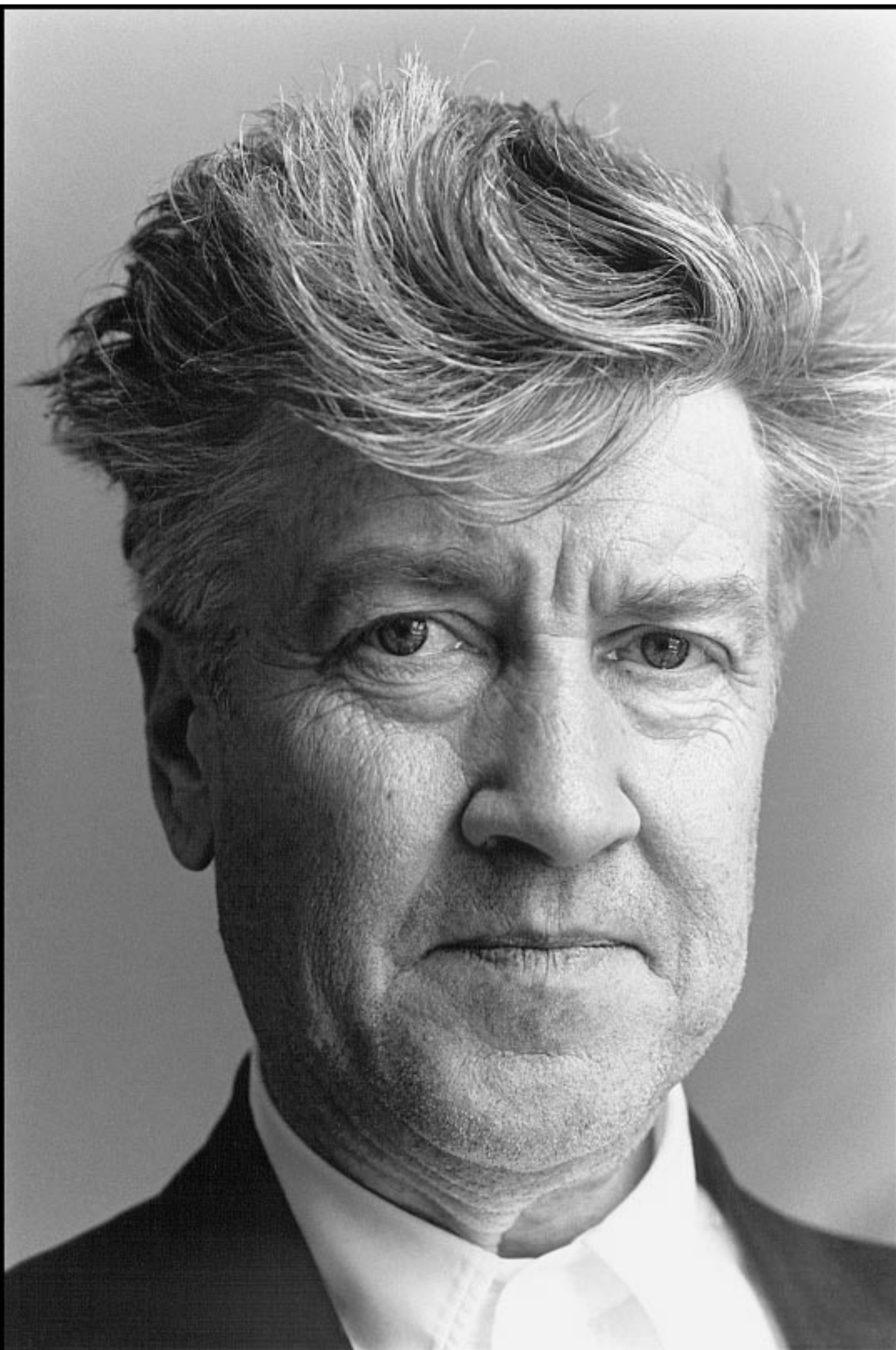


Les frères Coen. Prix de la mise en scène, ex æquo, pour « The Man Who Wasn't There ».



Jean-Luc Godard.
Auteur de « Eloge de l'amour », en compétition.

Manoel de Oliveira. Qui a présenté « Je rentre à la maison », dans la sélection officielle.



les photographies de
FRANÇOIS-MARIE BANIER



Laura Morante. Actrice italienne, joue dans « La Chambre du fils », de Nanni Moretti (Palme d'or).

Le bain et le pain

par Pierre Georges

ET COMMENT vont les talibans ? Très bien. A osé un néologisme, on dirait presque qu'ils talibant à grande allure. Sur le sujet, il n'est guère de jours, où les dépêches ne nous apportent des nouvelles de ces très ingénieux étudiants en théologie, fort inventifs en matière d'obscurantisme et d'interdits.

Une première information en provenance de Kaboul, vendredi, signalait l'ouverture dans la capitale afghane de la première piscine autorisée par le régime. Ou plutôt la réouverture de la piscine détruite pendant la guerre et aujourd'hui repeinte et réparée, de l'Hôtel Intercontinental.

Cette restauration serait plutôt une bonne surprise pour la jeunesse kaboulie, privée pour son bien et son éducation, de toute distraction depuis que la télévision, le cinéma, la vidéo et la musique étrangères y sont interdits. A cette nuance près que la réouverture de la piscine s'est, évidemment, accompagnée de la notification d'un règlement terriblement barbu.

La police religieuse du régime, qui sait tout, voit tout, veille à tout et pense à tout, a donc pondu un code d'utilisation ultra-puritan. Cela n'étonnera personne : les femmes de tout âge, y compris les fillettes, sont totalement interdites de piscine. Seraient-elles vêtues de pied en cap, habillées de grandes combinaisons-sacs et de tchadors, que cela n'y changerait rien. Les bains sont des lieux de perdition. A tel point que même les bains chauds publics, ceux exclusivement réservés aux femmes ont été fermés depuis 1997 sur ordre de cette police des vices et vertus. Et comme dirait le sapeur Taliban, lorsque les

bains sont franchis, les piscines sont dépassées !

Pour les hommes, la baignade est autorisée désormais. Mais surveillée par les maîtres barbues ! Le règlement est formel. L'accès de la piscine est interdit aux moins de quinze ans, aux mineurs religieux donc. Les baigneurs doivent obligatoirement porter des pantalons de bain, non moulants certes, mais aussi suffisamment longs pour descendre au-dessous des genoux. Les heures de fermeture de la piscine, dans la journée, sont calquées sur les heures de prière. Et c'est ainsi que la seule piscine de Kaboul se vide chaque jour, entre 13 heures et 14 heures.

Après les bains, le pain. Et là encore les femmes. N'ayant pas le droit d'étudier, pas le droit de travailler hors la maison, pas le droit de sortir autrement qu'accompagnées, certaines femmes de Kaboul avaient réussi, à très vaguement, et pour la bonne cause, à exercer un emploi d'utilité publique. Elles « tenaient » les boulangeries approvisionnées par le Programme alimentaire mondial. Elles assuraient ainsi la fourniture de pain, environ 20 % de la consommation quotidienne, dans une ville frappée par la pénurie et la sous-alimentation.

C'était encore trop pour les talibans. Ils ont décidé la fermeture de plusieurs de ces boulangeries. Sans que l'on sache très bien s'il s'agissait là de renvoyer les boulangères à la maison, de réfuter ainsi cette aide étrangère. Ou les deux à la fois.

Bref, bien loin de la destruction universellement dénoncée du patrimoine bouddhiste, ces deux petites nouvelles de la vie ordinaire à Kaboul. Sont-elles si différentes ?

La Mairie de Paris et la préfecture de police renforcent leur coopération pour la sécurité

1 000 policiers supplémentaires vont être affectés dans les commissariats

POUR AMÉLIORER la sécurité des Parisiens, la préfecture de police a choisi de resserrer ses liens avec l'Hôtel de Ville. Ce rapprochement doit notamment permettre « de renforcer et d'approfondir la police de proximité » dans la capitale, comme devait l'annoncer le préfet de police Jean-Paul Proust devant le Conseil de Paris, lundi 21 mai. M. Proust s'engage à déployer, en un an, 1 000 policiers supplémentaires dans les commissariats des vingt arrondissements. L'objectif est « de doubler sur le terrain les patrouilles à pied ou sur deux roues » en privilégiant les zones les plus sensibles.

L'annonce par la Mairie de Paris de la création de 1 000 emplois dans le domaine de la prévention doit favoriser cet effort. Recrutés par la Ville, ces agents de surveillance de Paris sont placés sous l'autorité de la préfecture de police pour réprimer les infractions au stationnement. Un amendement à la loi sur la sécurité au quotidien actuellement examinée par le Parlement devrait élargir leur compétence, en leur attribuant la qualité d'agent

de police judiciaire adjoint. Ils obtiendraient ainsi le droit de relever les identités des contrevenants aux arrêtés du maire de Paris et au code de la route. Ils pourraient également contribuer au contrôle des incivilités et des nuisances sur la voie publique : tags, jets de détritus, déjections canines, par exemple. Selon la préfecture de police, ce dispositif permettrait d'affecter 500 policiers supplémentaires sur la voie publique. M. Proust entend récupérer 500 autres gardiens de la paix en réduisant le nombre de fonctionnaires affectés aux états-majors ou à des gardes statiques devant des bâtiments officiels, et en obtenant la création d'emplois administratifs actuellement occupés par des policiers.

CONTRATS LOCAUX

Le partenariat entre la Ville et la préfecture de police sera étendu à la surveillance des 700 « points écoles » parisiens. Le préfet souhaite confier à la Mairie la responsabilité de la majorité d'entre eux, à l'exception de ceux qui présentent un caractère particulier de dangereux-

Actuellement, les policiers supervisent près de la moitié de ces entrées et sorties d'élèves.

Des contrats locaux de sécurité vont être élaborés dans chacun des vingt arrondissements. La préfecture de police y voit l'occasion de rapprocher les maires d'arrondissement des commissaires centraux, localement en charge de la sécurité.

Cette concertation accrue doit s'accompagner d'« une évaluation permanente » de l'activité des services de police, estime M. Proust. Devant les élus parisiens, il s'est engagé à « réunir chaque semaine, et par secteur, quelques commissaires d'arrondissement pour examiner concrètement les moyens mis en œuvre, l'utilisation des effectifs, les indicateurs d'activité, les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés pour faire reculer la délinquance, les actions à mettre en œuvre dès qu'une dérive est constatée ».

Le parquet général et le parquet de Paris ont été consultés par la préfecture de police, qui propose, en réponse à la petite délinquance, de développer les alternatives aux

poursuites pénales. Elle incite à un recours plus fréquent au travail d'intérêt général et à des procédures simplifiées qui permettraient aux policiers de proximité d'être étroitement associés à la démarche de réparation.

Jean-Paul Proust devait enfin annoncer aux élus parisiens son intention de renforcer la sécurité dans les transports parisiens, au titre de préfet de la zone de défense qui couvre l'ensemble de la région Ile-de-France. Il prévoit de rencontrer les présidents de la SNCF et de la RATP ainsi que les préfets des départements, pour proposer la mise en œuvre d'un plan d'action au mois de septembre prochain. La préfecture de police envisage notamment de généraliser la vidéo-surveillance dans les transports en équipant chaque wagon du métro et du RER de caméras reliées à un centre opérationnel capable de réagir en cas d'incident.

Pascal Ceaux

► www.lemonde.fr/paris

Traces de styrène dans le Cotentin après le naufrage du « Ievoli-Sun »

APRÈS LA DÉTECTION d'odeurs suspectes par des habitants, des prélèvements d'air effectués, samedi 19 mai, dans le Cotentin ont détecté la présence de styrène qui pourrait être liée au chimiquier italien *Ievoli-Sun*, naufragé le 31 octobre 2000 à 35 km des côtes normandes. Les prélèvements se sont révélés positifs dans deux communes : La Hague (0,1 à 0,2 partie par million de styrène) et Querqueville (0,05 ppm). Mais, selon la préfecture de la Manche, « ces doses infinitésimales ne présentent aucun danger ». Pour Philippe Grégoire, préfet de la Manche, « il n'est pas déraisonnable de penser que ça vient de l'épave du *Ievoli-Sun*. Mais ce n'est pas pour l'instant une appréciation scientifique ». Le pompage, qui a commencé le 12 mai, a permis de récupérer 1 715 m³ de produit brut sur les 4 000 tonnes que transportait le navire.

DÉPÊCHES

■ **ÉCOTAXE** : Dominique Voynet a évoqué, lors des Journées de printemps des Verts de Franche-Comté, dimanche 20 mai, aux Mousières (Jura), le « sabotage actuel » de l'écotaxe par le ministre de l'économie Laurent Fabius. « Le sabotage actuel de Bercy ne répond à rien d'autre qu'à la volonté d'un grand ministre d'imposer son point de vue sans aucun débat démocratique, a-t-elle déclaré. (...) Une attitude assez symbolique de l'époque Mitterrand, où le gros écrase le faible et considère comme un premier signe de faiblesse de discuter. » - (Corresp.)

■ **35 HEURES** : invité du « Grand jury RTL-Le Monde », dimanche 20 mai, Laurent Fabius a rappelé sa vision sur la manière dont les 35 heures doivent être financées : « Puisque ces 35 heures ont correspondu à des créations d'emplois assez massives, elles ont permis, parmi d'autres choses, d'améliorer la situation de la Sécurité sociale, qui est en excédent fort. Et, donc, il n'est pas illégitime qu'une partie de cet excédent aille à la diminution de ses charges. » Il manquerait, pour financer les réductions de charges liées aux 35 heures, 13 milliards de francs en 2000 et plus de 18 milliards de francs en 2001.

■ **FRANC-MAÇONNERIE** : Jacques Chirac a rendu hommage à la franc-maçonnerie en adressant un message aux quelque 4 000 participants au colloque sur « La dignité humaine » organisé samedi à Paris. Le président de la République a salué la franc-maçonnerie, qui a « contribué à construire, à façonner et à défendre notre tradition républicaine », et dont la « réflexion s'est toujours développée dans le cadre des idéaux humanistes ».

■ **SONDAGE** : les cotes de popularité de Jacques Chirac et de Lionel Jospin sont en baisse de 2 points, selon l'enquête de l'IFOP, réalisée du 9 au 18 mai sur un échantillon de 1 844 personnes (*Le Journal du dimanche* du 20 mai). Le président de la République recueille 54 % de bonnes opinions, contre 32 % de mécontents. Le premier ministre est crédité de 46 % de bonnes opinions contre 42 % de mauvaises.

■ **CHÔMAGE** : la ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou, affirme que le nombre de chômeurs « passera sous la barre des 2 millions avant la fin de l'année », dans un entretien publié lundi 21 mai par *Les Echos*. Evoquant le projet de loi de modernisation sociale, dont l'examen commence mardi à l'Assemblée, elle se dit convaincue que les dispositions qu'il contient sur les licenciements peuvent encore être améliorées sur « les reclassements et les contrôles », tout en appelant « les différents groupes politiques » de la majorité plurielle à « prendre leurs responsabilités ».

■ **REFONDATION SOCIALE** : le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, a sommé, samedi 19 mai, sur Radio-Classique, les hommes politiques de se rallier à la « refondation sociale », estimant que, dans le cas contraire, ils « se trouveront en très grande difficulté pour faire une politique sociale ».

ACHATS de fonctionnement

Finie l'aventure ! Pour vos achats professionnels sur internet, partez avec Seliance.

www.seliance.com
Bienvenue sur votre place d'affaires

Fournisseurs pré-sélectionnés

Catalogue unique à prix négociés

Processus d'achat optimisé

Relation client personnalisée

Tapez www.seliance.com. Voilà, vous êtes sur votre place d'affaires, celle des entreprises qui veulent optimiser leurs achats de fonctionnement. Des fournisseurs sélectionnés, un catalogue unique, des prix négociés, une équipe à votre écoute... En devenant adhérent de Seliance, vous pilotez vos achats en toute simplicité. Votre entreprise gagne rapidement en productivité et en rentabilité. Bienvenue sur votre place d'affaires !

N° Vert 0 800 805 805

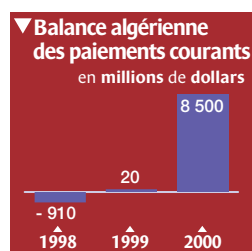
EUROPE

Susan Heenan ouvre les portes des universités belges et françaises



aux petites et moyennes entreprises des deux pays (page IV)

BOUSSOLE



L'économie algérienne s'enfonce dans la sinistrose malgré la manne pétrolière (page V)

EMPLOI

● **91 %** Le pourcentage de patrons de PME français qui ont déjà commencé ou planifié le basculement de leur entreprise à l'euro. Mais 53 % d'entre eux n'ont pas encore préparé à la monnaie unique leurs salariés en contact avec la clientèle (page VIII)

● Economistes et politiques auscultent à nouveau le lien entre salaires et emploi (page IX)

● Pour séduire, certaines entreprises ont décidé de s'occuper de la qualité de vie de leurs employés dans la sphère privée (page X)

OFFRES D'EMPLOI

- High-tech p. XI et XII
- Industrie p. XIII
- Banques, assurances p. XIV et XV
- Conseil p. XVI et XVII
- Marketing p. XVIII
- Gestion et administration p. XIX à XXII
- Carrières internationales p. XXII
- Collectivités territoriales p. XXIV et XXV

L'éclatement de la bulle Internet offre l'occasion aux investisseurs et aux chefs d'entreprise de repenser leurs stratégies

Les vertus cachées du krach technologique

L'Europe peut profiter du coup de balai

... ALORS QU'INTERNET EST ENCORE PEU DÉVELOPPÉ EN EUROPE...

NOMBRE D'UTILISATEURS INTERNET le 31/12/2000 en millions d'utilisateurs

ÉTATS-UNIS	134,6
JAPON	33,9
CHINE	22,5
ALLEMAGNE	19,9
CORÉE DU SUD	19,0
ROYAUME-UNI	16,8
CANADA	15,4
ITALIE	12,5
FRANCE	9,0
AUSTRALIE	7,6
RUSSIE	7,5
TAÏWAN	7,0
ESPAGNE	5,6
PAYS-BAS	5,5
SUÈDE	4,4
EUROPE OUEST	73,7

AUX ÉTATS-UNIS, LES INVESTISSEURS SE DÉTOURNENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES...

INDICE NASDAQ en moyenne hebdomadaire

2 085,58 le 16/5/01

... CE QUI PEUT CRÉER DES OPPORTUNITÉS

LES LEVÉES DE FOND DE CAPITAL-RISQUE EN EUROPE en millions d'euros

5 813

35 000

Depuis la mi-mars 2000, époque à laquelle les valeurs Internet étaient à leur apogée, l'indice Nasdaq des valeurs technologiques américaines ne cesse de baisser, à quelques soubresauts près. Le voici revenu au niveau qui était le sien avant cette brusque montée, suivie d'une aussi brusque descente. A cette période d'emballement qui n'était pas que boursier, a succédé, en Europe – et en France particulièrement – une période de rejet, ou tout au moins de grande méfiance. Après l'avoir porté aux nues, il est aujourd'hui de bon ton de vouer le réseau des réseaux aux gémonies. « Désormais trop de responsables économiques et financiers qui ont soutenu des projets ont honte », observe Philippe Lemoine, coprésident du groupe Galeries Lafayette et spécialiste du secteur.

Si Internet ne méritait pas cet excès de gloire, il ne mérite pas plus aujourd'hui tant d'indignité. D'autant que le e-krach, américain à l'origine, est survenu en Europe à un moment où Internet était loin d'être aussi développé qu'aux États-Unis... Ce décalage de cycle est porteur d'opportunités. Les connaisseurs, rares en dehors des petits cercles de spécialistes, sont enclins à le penser.

Certes, « 73 % des entreprises traditionnelles européennes pensent que leur stratégie Internet est un échec », affirment les auteurs d'une étude du cabinet de conseil Booz-Allen & Hamilton. Mais ce résultat n'est-il pas la conséquence de l'incompétence avec laquelle ces stratégies ont été menées ? Fascinés, de très nombreux dirigeants ont agi au mépris des règles classiques. Pour les utilisateurs, échaudés, on comprend que la tentation soit grande de jeter le bébé Internet avec l'eau du bain.

Un tel comportement pourrait être fatal pour la compétitivité des entreprises. Car ce serait à nouveau ne pas vouloir entendre que les technologies de l'information et de la communication améliorent la productivité, quand on s'en sert à bon escient. Le fameux retard, européen et notamment français, serait alors loin de se combler. D'autant qu'aux États-Unis, pendant les travaux (de nettoyage post-krach), la vente continue. Le commerce électronique y a progressé de 66 % en 2000, estime une étude que vient de publier le Boston Consulting Group. Et, en 2001, le taux de croissance devrait encore atteindre 46 %, portant à 65 mil-

liards de dollars la valeur de ce marché.

En Europe, la période pourrait s'avérer propice tant pour les investisseurs que pour les utilisateurs de nouvelles technologies. Le e-krach a aussi des vertus. Financièrement, les dotcoms ont perdu les deux tiers de leur valeur. Le moment est donc idéal pour investir. D'autant que le grand chambardement provoqué par l'éclatement de la bulle permet plus facilement de faire le tri, tant du côté des start-up que de celui des sociétés de capital-risque : les mauvais n'ont pas survécu.

Pour développer des projets, la main-d'œuvre spécialisée continue certes d'être très demandée, mais les jeunes diplômés sont moins exigeants quant à leur rémunération. Et dans les sociétés de services, la rotation des effectifs n'est plus ce qu'elle était : l'herbe ne paraît plus aussi verte chez le voisin.

Les entreprises traditionnelles peuvent aussi analyser à froid les erreurs de leurs confrères d'outre-Atlantique. Elles ne courent plus le risque de se faire doubler par des « jeunes pousses », sans avoir à les acquérir à grands frais. Leur marque, leur logistique éprouvée leur donnent une avance considérable.

Et comme le notent les auteurs d'une étude publiée dans la revue du cabinet de conseil McKinsey, « l'entrée différée des entreprises européennes sur le Net leur donne l'avantage de pouvoir utiliser des technologies qui ont considérablement progressé depuis deux ans ». Sans parler de la fin de la surenchère en dépenses marketing, permettant à chacun de réduire ses coûts et donc de devenir rentable plus rapidement. Enclenchant un cercle désormais plus vertueux.

Annie Kahn

MBA

ESCP EAP

L'accélérateur de carrière

L'Executive MBA ESCP-EAP s'adresse à des cadres très impliqués dans leur entreprise et promis à une évolution de carrière rapide. Sa pédagogie originale en temps partagé permet le maintien d'une responsabilité à temps plein pour obtenir en 18 mois un diplôme de standard international. Le programme, bilingue Anglais/Français, combine cours et ateliers à Paris et 5 séminaires en Europe, Asie et Amériques.

Les diplômés MBA s'insèrent dans le réseau des 19 000 anciens élèves ESCP et EAP actifs dans 65 pays.

Début du programme - Janvier 2002
Sélection en cours sur dossier et entretien

www.escp-eap.net
emba.fr@escp-eap.net • 01 49 23 27 59
79 avenue de la République - 75011 Paris

ESCP-EAP
European School of Management
Learn everywhere. Manage anywhere.

Le Monde EMPLOI

LES MUTATIONS ▲ LES INITIATIVES

D'après un sondage, 91 % des patrons de petites et moyennes entreprises ont avancé dans leur préparation à l'euro. 64 % d'entre eux se sont déjà occupés des bulletins de salaire. En Europe, les PME françaises sont les plus en retard dans le passage à la monnaie unique. La grande distribution est le secteur qui a le mieux formé ses employés. Les buralistes aussi se mobilisent pour le 2 janvier prochain

Les salariés au contact du public seront les derniers à être formés à l'euro

Plus le moment approche, plus les interrogations se multiplient : les entreprises seront-elles prêtes à temps pour le passage à l'euro ? Les sondages se succèdent pour connaître leur degré de préparation. Dernière en date, l'étude commandée à l'Ipsos par le Medef et réalisée du 7 au 11 mai auprès de 400 chefs de petites et moyennes entreprises (PME). 91 % d'entre eux ont déjà commencé ou planifié le basculement de leur entreprise à l'euro. Mais la formation n'est pas leur préoccupation essentielle, puisque 53 % d'entre eux n'ont pas encore préparé à l'euro leurs salariés en contact avec la clientèle. Ils le feront, disent-ils, dans les mois à venir...

Cette perspective est déjà intégrée par les cabinets de formation. « Nous sommes très sollicités depuis deux mois par les entreprises, qui nous demandent des renseignements », raconte Caroline Thébaud, chargée du développement gestion finance du groupe Demos. Nous leur conseillons d'attendre le second semestre pour les débiter. Si on les démarre maintenant, ce sera trop tôt, les gens auront oublié. » Dans la brochure « Euro, formation pratique et derniers conseils », les experts de ce groupe

ont établi un calendrier prévisionnel prévoyant, mois par mois à partir de juin, les différentes étapes du passage à la monnaie européenne pour une entreprise. Dans ce planning, la formation est prévue pour octobre, après le basculement des comptes et avant la commande des billets en euros.

Les cabinets font preuve de prudence au vu de leur précédente expérience. Avant le lancement officiel de l'euro, le 1^{er} janvier 1999, des grandes entreprises s'étaient montrées désireuses de préparer leurs salariés à la monnaie unique. Le marché s'annonçait d'autant plus prometteur que les formations, destinées dans un premier temps aux dirigeants et membres du comité de direction, devaient ensuite concerner l'ensemble du personnel. Soudain, à la surprise générale, l'élan a été stoppé, supplanté par d'autres priorités, comme la gestion des 35 heures et le bogue de l'an 2000.

« En 1997 et en 1998, nous avons fait un chiffre d'affaires considérable en formant les comptables et les chefs de projet, puis le mouvement s'est brutalement arrêté au 1^{er} janvier 1999, le souffle est retombé », se souvient Sophie Bolloré, qui travaillait alors à la Cegos. Avec quatre collègues, elle a quitté cette

société de conseil pour fonder en août 2000 le cabinet Docendi, qu'elle préside. Dans son catalogue, cet organisme propose une formation d'une ou deux journées accompagnée d'un suivi par Internet pendant un an, intitulée « S'entraîner à vivre en euros ».

Au départ, les comptables sont les plus concernés par ce passage à l'euro, mais ils ne seront pas les seuls. « Dans une entreprise, tout le monde participe à la collecte d'informations financières, que ce soient les commerciaux ou les administratifs, par le biais des notes de frais ou de la gestion de budgets. Il faut donc donner des références », insiste Jean-Pierre Chevillot, directeur

pédagogique chez Docendi. « Le 1^{er} janvier 2002, tout le monde ne parlera que du passage à l'euro et l'entreprise aura un rôle à jouer pour aider ces salariés à franchir le cap. »

Pour Anny Billay, présidente de CAL Formation, « les grandes entreprises se préparent bien, les moyennes le font plus doucement et les petites ne se préparent pas encore, hélas ». Les PME françaises sont plus en retard que leurs homologues du reste de l'Union européenne, comme le déplore la Commission à Bruxelles. Son indicateur Eurobaromètre d'avril révèle que, si 15 % des entreprises européennes n'estiment pas néces-

saires de se préparer au passage à la monnaie unique, le pourcentage atteint 21 % pour les PME françaises !

De tous les secteurs, c'est la grande distribution qui est la plus en avance, en raison du contact direct avec la clientèle. « Les premières formations de ce type ont été faites voilà trois ans », commente Anny Billay. Je commence à voir arriver des hôpitaux et des caisses d'allocations familiales qui souhaitent former à l'euro leur personnel en relation avec le public. »

Toutefois, même si les stages sont d'une durée très brève - entre une demi-journée et deux jours - et se font de manière ludique, la plupart des professionnels de la formation estiment que celle-ci demeurera limitée au sein des entreprises : les consultants initieront des cadres qui diffuseront ensuite ce qu'ils ont appris dans leurs services ; et beaucoup de petites entreprises préféreront au final une formation sur le tas. Le passage à l'euro ne sera donc pas une nouvelle poule aux œufs d'or pour les organismes de formation, contrairement à ce que fut le bogue de l'an 2000 pour les sociétés de services informatiques.

Dominique Gallois

Branle-bas de combat aux caisses des hypermarchés

C'est le cœur légèrement battant que, le 2 janvier 2002, les hôtes de l'hypermarché Auchan à Arras se glissent derrière leurs caisses, petits fantassins placés en première ligne pour distribuer des euros sonnants et trébuchants. Auparavant, Marie-Hélène Poradka, le chef du secteur caisse, les aura réunies pour une ultime veillée d'armes. Une heure afin de passer en revue les gestes appris à l'entraînement trois mois plus tôt : rendu de monnaie décompté à haute voix pour tranquilliser l'acheteur et éviter les erreurs, coup d'œil vigilant au nouveau billet pour s'assurer de son authenticité, procédure pour tenir sans coup férir sa caisse en francs et en euros...

Le grand distributeur nordiste vient d'arrêter son plan de bataille afin de préparer ses 50 000 salariés à monter au front dans les meilleures conditions. Nom de code de l'opération : « Objectif Euro 2002 ». Pas moins de 330 000 heures de formation seront dispensées à tous les employés d'ici à la date fatidique. « Nos collaborateurs doivent s'adapter aux nouveaux modes opératoires liés à la monnaie unique, s'y sentir à l'aise et ainsi mieux accompagner nos clients, qui seront un peu déstabilisés », explique Jean-Marc Delobel, responsable du projet Euro chez Auchan.

Les magasins représenteront le premier lieu de contact entre les

Auchan a mis sur pied un véritable plan de bataille pour ses 50 000 salariés

Français et leur nouvelle monnaie, et ils devront assurer une large part des opérations de change du franc vers l'euro entre le 1^{er} janvier et le 17 février 2002. La Fédération des entreprises de commerce et de distribution (FCD), qui regroupe les principales enseignes de la grande distribution, a mis au point avec celles-ci un kit de formation en cinq modules pour les 600 000 employés du secteur. Une action dont la facture est estimée entre 300 et 500 millions de francs.

LITIGES

À l'Institut de formation d'excellence, le pôle de formation maison créé en 1985 par le groupe familial lillois, Jean-Marc Delobel parachève l'adaptation du kit de la FCD aux besoins définis dans son cahier des charges. L'entraînement des formateurs, choisis parmi les chefs de rayon, les caissières, les vendeurs des stands pour leur potentiel pédagogique, va bientôt commencer. Dix mille heures seront vouées à rendre opérationnels ces salariés chargés d'évangéliser leurs collègues de travail sur les arcanes de la monnaie unique.

Leur cible principale ? Le personnel de vente aux rayons hi-fi, photo, optique, produits frais, sans oublier les pompistes des stations essence et surtout... les hôtes. « Elles seront les ambassadrices de l'euro », s'exclame Marie-Hélène Poradka. L'ensemble des employés en relation directe avec la clientèle va se retrouver au cœur d'une tourmente de questions, voire de litiges, bien éprouvants pour les nerfs. Rien d'étonnant donc à ce que ces 25 000 personnes concentrent à elles seules deux cent vingt mille heures de for-

mation, dont un module important est dévolu à l'apprentissage de techniques adéquates pour apaiser le chaland anxieux ou tâtilon.

« Le programme a été mis au point en collaboration avec les représentants des quatre pays de la zone euro où Auchan est présent - l'Italie, l'Espagne, le Portugal et le Luxembourg », résume Jean-Marc Delobel. Il va falloir maintenant en orchestrer le déploiement dans nos 118 hypermarchés répartis dans l'Hexagone ».

Cette tâche représente aussi un investissement financier non négligeable. Entre l'adaptation des systèmes informatiques et des terminaux de paiement, le marketing et la formation, Auchan aura consacré quelque 300 millions de francs au passage à l'euro. Le coût des CDD embauchés pour remplacer les salariés partis étudier s'élèvera à 20 millions de francs. Quant aux frais occasionnés par l'achat du kit commercialisé par la FCD et la conception d'outils d'aide à la formation sous-traitée à des sociétés spécialisées, ils se montent à près de 1 million de francs. Ces coûts seront un peu allégés par l'envoi de 800 formateurs dans des stages organisés gratuitement par la Banque de France à partir de septembre prochain.

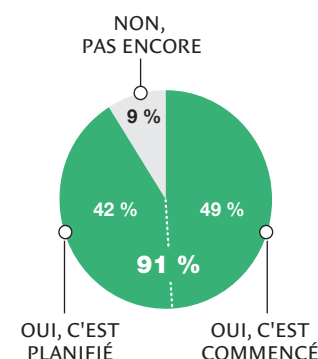
En attendant, l'équipe de Marie-Hélène Poradka révisé les procédures d'encaissement en euro par chèque et par carte bancaire. Une formation déjà suivie il y a plus de deux ans pour être prêt au 1^{er} janvier 1999, date de l'arrivée de l'euro scriptural. Presque en pure perte : en mars dernier, Auchan avait totalisé moins de 120 000 règlements en euros, dont la moitié dans un magasin du nord de la France qui menait une politique d'incitation ! Mais l'échéance approche. À partir du 2 janvier, les 16 000 hôtes du groupe, avec en moyenne sept millions de passages en caisse par semaine, vont sans doute essayer un feu nourri...

Nathalie Quéruel

Comment les entreprises se préparent à la monnaie unique

91 % ONT PLANIFIÉ LE BASCULEMENT...

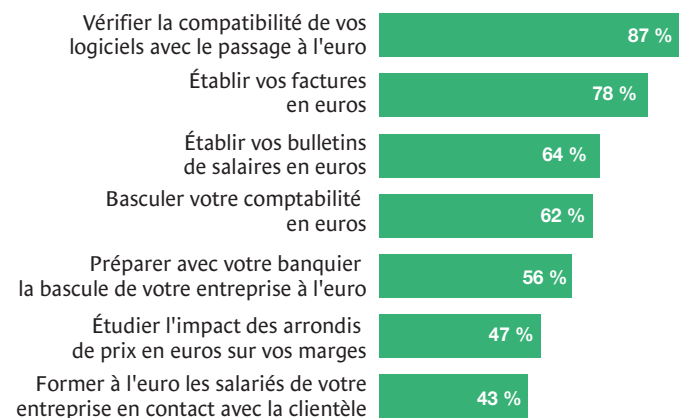
Avez-vous déjà commencé ou planifié la bascule de votre entreprise à l'euro ?



*Chefs d'entreprise ayant déjà commencé ou planifié la bascule de leur entreprise à l'euro soit 91 % de l'échantillon

MAIS LA FORMATION N'EST PAS UNE PRIORITÉ

Plus précisément, avez-vous déjà organisé les points suivants ?*



Source : IPSOS

Buralistes... et agents de change

Trente-cinq mille : c'est le nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB) actifs en France, c'est aussi celui des débits de tabac de l'Hexagone. Les uns comme les autres seront en première ligne lors du passage à l'euro, le 1^{er} janvier prochain. Mais, alors que les premiers sont des machines qu'il faudra correctement configurer, les seconds sont gérés par des buralistes qu'il s'agit de bien former.

Au-delà des cigarettes, les débits de tabac, premiers commerces de proximité en France, gèrent une multitude de produits : des cartes téléphoniques au Loto. Ils sont encore l'affaire de petits commerçants indépendants, à qui l'Etat impose l'exploitation d'un seul magasin et interdit de pratiquer d'autres commerces.

Ils réalisent un chiffre d'affaires annuel de près de 80 milliards de francs, et plus de 90 % appartient à la Confédération nationale des débiteurs de tabac, qui se fait fort de les aider à s'adapter à la nouvelle monnaie. Y compris au moyen de jeux comme « l'euroburaliste », qui leur demande de tenir un fonds de caisse en euros à partir de cigarettes blondes à 3,35 euros... réglées en francs français.

De par leur monopole et leur sentiment d'exercer une « mission

Premiers commerces de proximité en France, les débits de tabac vendront des sachets d'euros à partir du 14 décembre 2001

de service public » (vente des timbres fiscaux, postaux...), les débiteurs de tabac font partie des rares commerces à ne pas se plaindre de retards dans leur adaptation à l'euro.

Conséquence de leurs liens privilégiés avec l'Etat, les buralistes, comme les postes et les banques, ont accepté de vendre des sachets d'euros à partir du 14 décembre 2001. Pour une valeur de 100 francs (15,25 euros), ces sachets fourniront aux clients volontaires des échantillons de nouvelle monnaie. Ces opérations de change par le biais du sachet seront étendues après le 1^{er} janvier, car, comme le remarque ironiquement Lucienne, buraliste dans un quartier parisien, « les clients viennent souvent faire de la monnaie chez nous, car les

autres commerçants disent toujours qu'ils n'en ont pas ».

Les buralistes ne fixent pas eux-mêmes le prix du tabac et des jeux ; quant aux boissons, il leur est difficile de majorer les prix dans un environnement très concurrentiel. Il est donc peu probable que les débits de tabac deviennent des lieux privilégiés d'arrondis abusifs et autres « arnaques » à l'euro. Ils redoutent cependant déjà les pénuries de petite monnaie car les « kits de fonds de caisse » qu'ils pourront se procurer en décembre (de 1 450 francs, soit 221,05 €) leur semblent bien trop petits. Avec ça, on tient une demi-heure, lance un buraliste désabusé.

Servant de bureaux de change, leurs stocks de francs pourraient en revanche devenir conséquents, d'où les rappels incessants de la Confédération à « assécher » les francs au plus vite, en fournissant des euros et en rapportant les francs à la banque.

« Mieux vaut perdre huit jours à assécher les francs en début de période plutôt que de garder les deux monnaies pendant des semaines », déclare-t-on à la Confédération, qui estime possible de faire disparaître en une semaine 80 % de l'ancienne monnaie.

Françoise Lazare

CADRES EN ACTIVITÉ

Executive MBA Dauphine

L'excellence d'un MBA, c'est la qualité de son corps professoral.

www.mba.dauphine.fr
mba@dep.dauphine.fr
UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE
Tél. : 01 44 05 41 81

